

CONTRIBUTIONS

Outre-mer : libérons l'énergie

Convention pour la France d'après

12 JUILLET 2006

de 9H à 18h00

Espace Gaveau
45, rue La Boétie
75008 Paris



Convention
« Outre-mer : libérons l'énergie »

CONTRIBUTIONS

Table des matières

<u>Contribution 1.</u> Guadeloupe.....	3
<u>Contribution 2.</u> Guyane.....	15
<u>Contribution 3.</u> Martinique.....	29
<u>Contribution 4.</u> Mayotte.....	39
<u>Contribution 5.</u> Nouvelle Calédonie	42
<u>Contribution 6.</u> Polynésie française	45
<u>Contribution 7.</u> Réunion	51
<u>Contribution 8.</u> Saint Martin.....	68
<u>Chapitre 9.</u> Saint-Pierre et Miquelon	75
<u>Contribution 10.</u> Wallis et Futuna.....	84

GUADELOUPE

*Contribution de Lucette Michaux-Chevry,
Sénateur*

*Contribution de Gabrielle Louis-Carabin
Député de la Guadeloupe
Maire du Moule*

Un nouveau souffle pour l'Outre-Mer

Préambule

La France, dans sa logique d'intégration fondée sur le principe immuable de l'unité nationale a appliqué un traitement continental à ses terres lointaines éparpillées sur différents continents et dénommées globalement l'Outre-Mer.

Ainsi les DOM, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion ont la particularité d'avoir été assimilés en tant que départements (par la loi de 1946) et d'avoir été directement incorporés à la règle commune même si la Ve République en son article 73 précisait que leur régime législatif et leur organisation administrative pouvaient faire l'objet de mesures d'adaptation rendues nécessaires par leurs situations particulières;

Cette départementalisation adaptée a exigé certaines mesures spécifiques :

- la loi programme de 1960 sur l'équipement et l'expansion économique
- la loi du 2 août 1961 sur la réforme foncière confiant tous les pouvoirs au Préfet
- le Fonds d'investissement routier / le FIR (juillet 1960).
- les missions du FIDOM /26 avril 1960
- le maintien de la taxe d'Octroi de Mer

La mise en place de l'administration régionale en 1983 fut un dossier difficile et complexe avec un véritable dépouillement des compétences départementales au profit de la nouvelle collectivité.

Une nouvelle difficulté est apparue pour les DOM avec l'intégration à la France et à l'Europe.

Alors que les lois de 1982 et 1984 étaient mises en application le Département et la Région se sont trouvés confrontés par l'Acte Unique Européen à l'ouverture des frontières et à la libre circulation des marchandises qui hypothéquaient l'économie bananière en particulier pour les Antilles. De même l'Octroi de Mer était remis en question.

Il a fallu mettre en place des programmes d'options spécifiques pour les DOM à savoir notamment :

le Poséidom, programme prenant en compte l'éloignement et l'insularité (Commission (88) 730 du 17 janvier 1989 et adopté le 22 décembre 1989).

Les problèmes spécifiques de nos régions ultra-périphériques s'inscrivent dans le principe reconnu par la cour européenne de Justice dans l'arrêt Wagner du 26 mars 1987 qui précise :

« la discrimination consiste à traiter de manière différente des situations identiques et de manière identique des situations différentes ».

Le malaise de l'Outre-Mer est justement la conséquence de ce traitement continental qui lui est appliqué et qui altère ses particularismes donc ses racines.

Il est évident que l'Outre-Mer doit disposer d'un traitement insulaire qui prenne en compte la réalité de sa situation de région ultra périphérique dans un environnement voisin différent.

De même l'émiettement du traitement de l'Outre-Mer à travers une multitude de textes plus ou moins adaptés à partir de ceux applicables à la Métropole explique le sentiment d'incompréhension existant entre métropolitain et domiens.

L'Outre-Mer a le sentiment d'être traité comme une zone périphérique secondaire de la Métropole et de ne pas être partie intégrante de la France.

La méconnaissance par beaucoup de métropolitains de l'histoire et de la géographie de ses terres françaises lointaines, leur a donné une image d'éternelle région de vacance en contradiction avec la réalité de la vie en Outre-Mer.

Cette méconnaissance de la diversité du territoire français cette ignorance de la réalité des différentes composantes de la nation française est mal vécue par les Domiens en métropole.

La France a choisi d'engager la lutte contre toutes les formes de discriminations qu'elles soient fondées sur l'origine, l'apparence physique, le sexe, le handicap, l'âge, la religion, etc.

Les actes de discriminations frappant les ressortissants de l'Outre-Mer qui, en France, en Métropole, sont victimes de leur apparence physique, leur origine ne sont pas supportables. Les domiens vivant en Métropole ne sont pas considérés comme des français et ont des difficultés de toute sorte pour notamment trouver du travail, avoir un logement etc.

Par ailleurs, les étudiants natifs de l'Outre-Mer ont des problèmes graves pour s'inscrire en faculté ou pour accéder aux logements universitaires.

De plus, alors que tous les moyens sont mis en place pour le rapprochement des conjoints originaires de l'étranger, les domiens souffrent toujours dans ce domaine, de graves dysfonctionnements.

Aussi donc, de l'analyse du présent exposé, il apparaît que les Français originaires de l'Outre-Mer sont plus pénalisés que les étrangers.

Aussi complexe que cela puisse paraître, la situation des domiens reste préoccupante selon nous, où des français sont exclus du fait de leurs origines, exclus du fait que la France n'a jamais véritablement mis en place une politique pour ces français de l'Outre-Mer.

Ce constat ne se veut pas exclusivement critique. Il apparaît comme nécessaire pour changer les mentalités et permettre à tous les Français de mesurer la richesse du territoire français à travers le monde, et la diversité de ses composantes ethniques et culturelles.

Mal connu aussi par le Métropolitain, le domien à l'inverse, dès l'école maîtrise l'histoire, la géographie de son pays, la France. Cela explique le malaise et la perception de discrimination dont souffrent les domiens en Métropole. Français dans les DOM ils sont en France souvent assimilés à des étrangers.

Les domiens sont confrontés aux problèmes de :

- l'emploi,
- du logement,
- de l'inscription en faculté,
- des déplacements et surtout du regroupement familial etc.

Les lois dans tous les domaines s'appliquent aux DOM mais sont-elles correctement appliquées. Les nombreuses interventions des parlementaires en faveur des domiens sont là pour démontrer les discriminations dont ils sont l'objet et dont on ne mesure pas les conséquences.

Introduction

Le positionnement géographique des départements et territoires de l'Outre-Mer français dans les trois océans, leur place stratégique dans l'espace, leur diversité ethnique et culturelle donnent à la France une dimension particulière par rapport aux autres pays européens.

Dans un monde secoué par de grandes mutations et par le choc des cultures, la France, nourrie de ses traditions ancestrales, doit faire entendre une autre voix, celle de la richesse de son métissage.

Plus que jamais, le monde de demain ne sera pas exclusivement de la force redoutée des armes et du conditionnement de la technologie mais il sera, sans aucun doute celui de la puissance de l'esprit.

Or, l'Outre-Mer de par son passé, est naturellement enclin à une forme d'habileté dans l'innovation.

Cette valeur, essence de la créativité, est à défendre, à encourager et ne doit pas être étouffée par les formes actuelles du centralisme étatique et de sa conséquence directe l'assistanat.

Les DOM en effet, vivent encore, malgré les lois de décentralisation, sous un régime habilement centralisateur qui ne correspond ni aux exigences locales, ni à leurs relations dans leur bassin environnant.

Les politiques sociales, nécessaire expression de la solidarité nationale, ont été favorisées prioritairement au détriment des mesures économiques favorables au travail.

D'une société bâtie sur la notion de dignité par le travail s'est substituée celle dominée par la destruction de l'initiative locale créant un esprit attentiste, passif, et généralisé à l'ensemble de la population.

Comment mettre en place les moyens de développement économique lorsque les sociétés domiennes tirent leurs revenus majoritairement du traitement des fonctionnaires et des diverses prestations sociales.

Comment inciter à la création d'entreprises et d'emplois avec les coûts aussi élevés de l'argent du transport, etc....

L'Outre-Mer a besoin **d'un nouveau souffle**.

Quelques solutions

Il faut ouvrir un véritable débat national pour l'Outre-Mer. Ce débat doit comporter plusieurs volets notamment:

sur le plan national

La France doit connaître la France. L'histoire de France est aussi l'histoire de l'Outre-Mer. La carte géographique de la France ne comprend pas seulement la Corse.

L'espace français est présent sur cinq continents dans le monde entier. L'espace aérien, maritime, de communication, économique, culturel, sportif, scientifique, technique etc. la France est immense grâce à ses chapelets d'îles qui apportent dans leur environnement respectif des valeurs françaises et maintenant européennes. Le brassage des races, des cultures de la diversité est un vécu naturel dans l'Outre-Mer. La France doit utiliser cette réussite de diversité, de coexistence sur son propre territoire.

Il faut donc, revoir l'éducation, revoir l'enseignement.

au niveau local

La France doit mettre en place dans tous les domaines un traitement insulaire pour l'Outre-Mer.

Cela implique :

- une administration plus souple, plus dynamique, et mieux préparée aux réalités de l'outre-Mer, dépoussiérée de son archaïsme politique, fiscal et social.
 - une vision plus régionale prenant en compte l'identité de ces îles, leurs particularismes, leur environnement, etc.
- une orientation nouvelle de leur développement dans un bassin géographique avec notamment le respect de la biodiversité.
- une prise en compte du principe essentiel des valeurs du travail, facteur de dignité et de réussite.

- un frein à l'assistanat, démolisseur de la responsabilité.
- une valorisation du rôle de la famille, base de solidarité et facteur de liens entre les générations et de ciment de la société vers l'intérêt général.

Quelques propositions

Il faut annoncer l'ouverture d'un débat national d'orientation de politique générale pour l'Outre-Mer.

Certes, il y a eu les différentes lois programme, mais celles-ci étaient uniquement ciblées sur une réponse partielle au retard de développement par l'utilisation de l'incitation fiscale;

Les lois programme ont eu des résultats positifs mais contiennent des dérives inquiétantes.

La politique en Outre-Mer c'est l'adaptation législative, économique sociale, culturelle sur la Métropole continentale.

La rupture c'est le traitement insulaire, ultra périphérique de l'Outre-Mer français dans des aires géographiques différentes les unes des autres.

Europe

Dès 1957, l'Europe a engagé une politique active et régulièrement renforcée, en matière d'aide au développement en s'appuyant sur les liens étroits de certains pays membres avec leurs anciennes colonies.

Cette politique doit être positionnée plus fortement pour élargir les zones de croissance et d'égalité dans les espaces géographiques périphériques de l'Europe.

Dans ce cas, la France a un rôle considérable à jouer car elle permet d'ouvrir à l'Europe des espaces stratégiques grâce à ses réseaux historiques et culturels.

Les ACP, pays actuellement indépendants sont pour beaucoup d'anciennes colonies françaises proches des régions d'Outre-Mer.

Comment intervenir ?

Par exemple au sein de :

A) L'A.E.C. (Association des Etats de la Caraïbe) dans laquelle la France siège comme membre associé par le biais des Régions Guadeloupe-Guyane-Martinique.

- redonner à l'Outre-Mer sa place et éviter la présentation diplomatique.
- obtenir la présence politique régionale dans toutes les instances de la Caraïbe.
- organiser annuellement la conférence des chefs de la Caraïbe ;
- faciliter la libre circulation des personnes et des biens dans l'espace caribéen.

B) La cellule Europe

A travers la FED, l'Europe apporte une contribution financière non négligeable dans la zone de la Caraïbe.

La France intervient avec ses fonds de coopération et ses actions humanitaires.

L'Outre-Mer participe avec une contribution du Feder et des aides de coopération.

Une cellule européenne des aides à projets divers siège dans une île de la Caraïbe donc hors du territoire européen ;

Installation de la cellule Europe

La cellule Europe doit siéger en Outre-Mer pour les raisons suivantes :

- obtenir une meilleure information pour l'Outre-Mer des projets européens de développement dans la Caraïbe.
- faciliter ainsi l'accès aux marchés Caribéens aux entreprises de l'Outre-Mer

Coopération dans le domaine de la Santé

La France doit passer de véritables accords de coopération avec les pays de la Caraïbe dans le domaine de la santé. En effet, l'importance de l'immigration a des conséquences financières sur le fonctionnement des établissements hospitaliers.

Accords de Cotonou

- régionaliser les accords de Cotonou

Les Etats ACP et l'UE ont convenu de mettre en place de nouveaux accords commerciaux pour faciliter la libéralisation des échanges, au cours d'une période préparatoire de 2000 à 2008 au plus tard;

- préparer l'entrée en vigueur des nouveaux accords avant la date butoir de 2008.
- régionalisation des accords de Cotonou pour une meilleure coopération décentralisée.
- amener une représentation européenne dans chaque bassin maritime et éviter ainsi que les trois députés européens soient réunionnais.

Le succès de cette coopération implique une réponse à nos faiblesses.

- d'abord, il faut rappeler la pesanteur, la rigidité de notre administration, celle-ci est pénalisante et freine le développement. Elle exige une plus grande souplesse pour une harmonisation avec nos voisins.
- d'autre part, la fiscalité française est inadaptée à la réalité de l'Outre-Mer Français et se trouve également en inadéquation avec la fiscalité de la Caraïbe.

Dans ce domaine, il faut multiplier le concept de zone franche et de port franc et s'orienter vers une fiscalité tournée vers la consommation qui correspond le mieux aux traditions locales en Outre-Mer.

Sur le plan local

- accentuer le développement des infrastructures portuaires et aéronautiques et particulièrement se positionner dans les actions visant au désenclavement en général de la Guadeloupe;
- renforcer les technologies de pointe dans tous les domaines notamment dans le domaine aéronautique.

L'Administration

- préparer l'administration à appliquer la vraie décentralisation, par une représentation de l'Etat plus forte.

Réflexions sur les collectivités

- le partage des compétences doit être clarifié entre la Région et le Département pour éviter les distorsions pénalisantes pour les administrés.
au niveau de la Commune

- la charge des frais de personnel constitue un handicap pour les communes qui disposent de peu de possibilités d'autofinancement;

- les suggestions dans ce domaine se sont orientées vers une suppression de l'application des charges sociales sur la majoration de 40%.

La société d'Outre-Mer ne peut survivre grâce aux aides sociales. Le R.M.I doit s'accompagner d'une obligation d'activité en contrepartie de sa perception par tout bénéficiaire;

La société domienne doit retrouver sa dignité en voie de perte. La dignité c'est le travail, c'est l'activité, c'est la participation.

**Lucette Michaux-Chevry,
Sénateur de Guadeloupe, ancien ministre**

Introduction

Comment envisager un traitement spécifique de l'outre-mer dans le cadre de la République malgré la volonté populaire de demeurer sous la férule du droit commun (référendum du 7 décembre 2003 auquel ont pris part les départements de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique)

Comment conforter notre attachement à la République sans céder dans la tentation de l'« attentisme » ?

Nous sommes à quelques mois d'un rendez-vous politique majeur, et c'est à nous, acteurs politiques, qu'il revient de tracer les grandes lignes de notre projet pour l'outre-mer.

La politique outre-mer de la France doit résolument se situer à l'échelle ses territoires.

Si au lendemain de la départementalisation il s'agissait d'en finir avec trois siècles de colonialisme, désormais l'idée d'une assimilation à tout prix n'est plus concevable.

Au contraire, elle pourrait s'avérer suicidaire tant l'exigence d'un traitement spécifique de nos problème paraît aller de soi.

De fait, il y a un décalage entre la réalité de nos territoires et certaines orientations de la politique nationale.

Nos territoires ont pour la plupart une dimension insulaire quand les lois votées au parlement sont destinées à un espace continental.

Pour donner à l'outre-mer une vraie chance de se développer, il faut repenser l'autorité de l'Etat.

L'Etat doit continuer à remplir sa mission en particulier dans les domaines de la sécurité et de la justice.

Mais des six autres thématiques abordées au cours de nos travaux, chacune doit faire l'objet d'une analyse particulière :

Replacer la question de l'aménagement du territoire à l'échelle de nos territoires.

Définir une politique de santé publique adaptée dont le centre névralgique se situera au cœur de nos régions.

Faire que les questions identitaires et culturelles trouvent leur juste place au sein du système éducatif tout en préservant le modèle d'intégration républicaine.

L'Outre-mer ne doit plus être la caisse de résonance de toutes les frustrations identitaires. Ni le terrain vague de tous les adeptes du copier coller incapables de voir ce qui lui conviendrait le mieux.

Nous n'accepterons pas non plus que ce ne soit qu'un nouvel espace d'expérimentation de politiques nouvelles. Nous sommes trop attachés aux principes républicains et nous n'entendons pas donner du grain à moudre aux tenants de l'indépendance.

Néanmoins, nous croyons que les forces vives outre-mer doivent pleinement contribuer à l'élaboration de politiques qui leur sont directement dédiées. Elles doivent y participer en amont comme en aval.

Il est urgent que nous pensions la question du développement de nos régions de manière dynamique et solidaire.

Pour ce faire, nous devons recouper les différentes thématiques et les analyser conjointement. C'est ainsi que nous pourrions en sortir un projet cohérent.

Désormais, la France doit tenir compte de l'exigence de reconnaissance d'une frange non négligeable de sa population trop longtemps oubliée au nom de l'idéal unitaire républicain.

L'éducation est inséparable de la question identitaire. Comment peut-on trouver sa place dans la société française quand l'enseignement scolaire nous renvoie toujours à l'autre, jamais à soi ?

Au nom du fait majoritaire consubstantiel de la démocratie, peut-on légitimement passer sous silence une partie importante de l'histoire de France sous prétexte qu'elle est entachée de souffrance et n'a pas eu cours en Europe continentale ?

Le comité pour la mémoire de l'esclavage s'est d'ores et déjà mis à l'œuvre et le lancement de la journée nationale de commémoration de l'esclavage par le Président de la République laisse présager de profonds changements.

La question du développement économique occupe une place essentielle. L'outre-mer étant composé essentiellement d'îles, elle est inséparable de celle de l'aménagement du territoire.

Quel développement économique pour nos régions ? Un développement mettant d'abord en valeur des territoires et des hommes ? Ou alors, un développement qui au nom du rattrapage économique, sacrifie l'authenticité sur l'autel du « mimétisme à tout prix » ?

De notre capacité à apporter des réponses claires et cohérentes à ces questions dépendra l'avenir de nos régions.

Au cœur de ces interrogations, il y a notre capacité à assurer la transition d'une économie traditionnelle héritée de la plantation à une économie moderne capable de répondre à l'exigence de diversification.

Les questions agricoles auront une place conséquente dans nos travaux. D'abord, parce que notre histoire leur est étroitement liée. Ensuite, parce que notre pleine appartenance à la République ne saurait en aucun cas nous autoriser à nous détourner du travail de la terre sous prétexte que nos états de grandes surfaces seraient toujours bien pourvus. Une terre doit toujours pouvoir nourrir ses habitants, surtout lorsqu'il s'agit d'une île située en périphérie, loin de son centre de rattachement.

C'est aussi dans cet esprit que nous serons à même de proposer un produit touristique original dans un contexte international particulièrement concurrentiel.

Espoirs nés de la visite de Nicolas Sarkozy en mars dernier.

Nous nous attacherons à concrétiser les grandes idées annoncées par le président de l'UMP lors de sa visite aux Antilles.

Nous devons incarner la rupture s'agissant de la politique nationale vis-à-vis de l'outre-mer. Faire taire une gauche qui ose parler d'une politique de compassion quand ses engagements vis-à-vis de l'outre-mer n'ont eu d'autre effet que de renforcer l'assistanat et d'accroître le chômage.

Il faut assurer la transition vers une meilleure gouvernance locale pour en finir avec les incohérences d'une politique nationale univoque et monocorde.

Développer des stratégies inspirées des territoires et en cohérence avec la réalité de ces territoires.

Voici quelques pistes de réflexion :

Volet 1 : développement et aménagement du territoire

Constat n°1: dans des territoires exigus à dimension insulaire, la question du développement économique est forcément inséparable de celle de l'aménagement du territoire.

Constat n°2: nos économies sont encore principalement tournées vers un secteur primaire hautement concurrentiel dont la survie est aujourd'hui menacée

Conséquence: la question économique doit se poser à l'échelle de nos régions en veillant à trouver un juste équilibre entre maintien du développement agricole et aménagement du territoire.

Construire l'agriculture Guadeloupéenne de demain

L'agriculture guadeloupéenne reste l'un des premiers viviers d'emplois, caractérisé par la prédominance de deux filières la canne et la banane il ne s'agit pas ici, de rompre avec le passé mais plutôt de préparer l'agriculture de demain.

Aussi, nous devons redonner espoir à ce secteur qui depuis de nombreuses années est victime d'une certaine désaffection.

Proposition n°1

Création d'une zone agricole incompressible

De manière à maintenir la Surface Agricole Utile déjà existante.

C'est une véritable exigence compte tenu d'une pression urbaine accrue. Il faut par ce biais encourager les diverses initiatives du monde agricole qui tentent non sans mal de sensibiliser les pouvoirs publics à la nécessité de maintenir une production agricole locale.

Proposition n°2

Réhabiliter l'image des professions agricoles.

Elles ont encore à faire les frais d'une politique éducative valorisant d'abord les filières généralistes et intellectuelles.

Proposition n°3

Soutenir de manière effective la diversification agricole

Il faut soutenir le développement des filières agricoles d'avenir « Nouvelle » à l'image du melon, de l'horticulture, du café, du miel etc...

Indispensable si nous voulons redonner espoir à ce secteur.

Proposition n°4

Soutenir et promouvoir les démarches de qualité

-création d'un label qualité lorsque les conditions sont réunies.

Par exemple, le groupement de producteurs apicoles Guadeloupéens APIGUA milite depuis plusieurs années pour l'obtention de l'AOC.

-Soutenir le développement de l'agriculture biologique qui existe déjà dans certaines régions à l'état embryonnaire ?

Proposition n°5

Favoriser le développement des exportations agricoles

-mise en place de la continuité territoriale pour les produits agricoles.

-instauration de prêts à taux réduits en matière agricole

-développer et soutenir la présence des agriculteurs d'outre-mer aux manifestations nationales ou internationales

-obtenir l'augmentation du contingent de rhum de la Guadeloupe afin de ne plus pénaliser les producteurs qui dépasse le quota prévu

Des mesures, indispensables si nous voulons lutter contre le manque de moyens d'ouverture dont souffre l'agriculture d'outre-mer.

Proposition n°6

Mieux articuler le développement urbain et la politique du logement avec le maintien de l'activité agricole

- privilégier, s'agissant des constructions, la rénovation de logements déjà existants et le comblement des dents creuses. Des mesures fiscales incitatives particulières peuvent être envisagées.

Mettre la loi de Programme pour l'outre-mer en cohérence avec ces nouvelles orientations

Volet 2 : Remettre le travail au centre de la dynamique économique et sociale

Proposition n°1

- **attirer les investissements et inciter à la création d'emplois**

En concrétisant l'idée de Nicolas SARKOZY de faire de la Guadeloupe une zone franche globale. Il faut une réflexion approfondie quant à son opportunité, peser le pour et le contre.

Proposition n°2

- **renforcer la dynamique de l'insertion par l'activité**

On sait parfaitement à quelles dérives a mené depuis sa création le Revenu minimum d'insertion. Il décourage l'initiative tout en favorisant le recours au travail dissimulé. Ainsi, il permet l'installation de sociétés à deux vitesses : d'un côté, les honnêtes travailleurs soumis à la pression fiscale et condamnés à consentir quelques sacrifices. De l'autre, une petite classe de nantis officiellement démunis, mais menant dans les faits grand train de vie.

Voilà pourquoi il faut, à l'image du Revenu minimum d'activité destiné aux activités marchandes, créer un équivalent pour le secteur public. Ainsi, grâce aux nouveaux emplois créés, les collectivités pourraient **mettre en œuvre un véritable service public de l'environnement**. Nos régions à vocation touristique sont encore trop souvent considérées comme des décharges à ciel ouvert et restent trop souvent encore souillées par les carcasses automobiles et autres encombrants ménagers. Pourquoi ne pas envisager une activité saisonnière de ramassage de ce type de déchets ? Cela suppose bien évidemment la création d'une filière véritable filière vouée à leur traitement et à leur élimination.

Proposition n°3

Participer d'un nouvel équilibre entre «industrie du tourisme» et tourisme de proximité

- Constater l'évolution des pratiques touristiques

Est arrivé le temps du tourisme de masse où les offres de produits se sont multipliées et où seuls

tirent véritablement leur épingle du jeu les pays où régions qui savent proposer le meilleur rapport qualité - prix. Que faire par exemple face à la concurrence de pays tels que la République dominicaine qui, parce que bénéficiant d'un niveau de vie moindre et d'un produit touristique attractif, ont pu attirer voire fidéliser une clientèle généralement dévolue aux Antilles françaises ?

On a vu se développer ces dernières années un véritable engouement pour les gîtes. Ce type de tourisme rural favorise le contact et les échanges culturels. L'Etat doit accompagner une telle évolution.

- Soutenir la professionnalisation du tourisme rural

Renforcer la réglementation de l'accueil touristique en gîte rural et prévoir des mesures fiscales incitatives.

Elargir la mise en œuvre de programmes européens de développement rural tels que Leader +

Un tourisme de proximité ne sera pas possible si des réponses claires ne sont pas apportées à un certain nombre de frustrations identitaires et culturelles.

Volet 2 : une éducation ouverte, au service de l'identité et de la culture

Proposition n°1

Donner à l'histoire de la colonisation et de l'esclavage toute sa place dans le système éducatif

Les programmes éducatifs qui en résulteront ne doivent pas se contenter de relater les faits historiques. Chacun sait combien ils sont émotionnellement chargés et en quoi ils peuvent susciter rancœurs et frustrations.

Ils devront donc restituer le contexte national et international de l'époque.

Proposition n°2

Favoriser la création de bourses d'études spécialement dédiées à la recherche sur l'histoire de l'esclavage

Il s'agit de favoriser le développement de l'esprit critique des étudiants et de tirer les conséquences de l'émergence des questions mémorielles. On sait en quoi elles participent de la construction identitaire. Il s'agit de faire de l'esclavage un thème historique à part entière.

Proposition n°3

Favoriser le dialogue interculturel dans un espace commun

La plupart de nos régions sont confrontées au multiculturalisme. Longtemps brimées, les manifestations culturelles des diverses composantes de nos populations commencent à prendre de l'ampleur. Il s'agit pour l'essentiel de manifestations ponctuelles. Il conviendrait de leur donner une certaine permanence en permettant qu'elles s'expriment notamment à travers un espace commun favorisant le dialogue interculturel. Un musée ou autre espace permanent d'exposition serait à cet égard le bienvenu.

Volet 3 : une politique de santé publique adaptée

Proposition n°1

Placer nos régions à la pointe de la recherche sur les maladies tropicales

Bien que la possibilité de poursuivre des études médicales dans nos régions soit encore très limitée, nos universités doivent disposer de centres de recherche de pointe en ce qui concerne les pathologies tropicales.

Et pour cause : le cas Réunionnais a révélé que certaines maladies demeuraient largement méconnues. De fait, une approche lointaine de problématiques parfois perçues comme exotiques n'est pas de nature à encourager au mieux la recherche médicale.

Il faut encourager la spécialisation selon les pathologies spécifiques susceptibles d'affecter telle ou telle région ultramarine.

Proposition n°2

Mettre fin au phénomène de l' «évasion médicale»

C'est un fait, nos établissements hospitaliers ont mauvaise réputation. L'ancienneté du CHU de Pointe-à-Pitre/Abymes ainsi que le manque de moyens matériels et humains nuit à l'image même du corps médical. Nombreux sont nos compatriotes qui n'hésitent pas à prendre l'avion pour bénéficier du confort et de la compétence de tel ou tel hôpital parisien.

Il faut donc que nos établissements hospitaliers puissent trouver les conditions nécessaires à un fonctionnement normal.

Proposition n°3

Assurer la formation du personnel médical sur place

Une telle mesure devrait avoir pour effet de réduire le coût de la formation en limitant les déplacements vers l'Hexagone.

Ce sont là quelques pistes des politiques dont pourraient bénéficier l'outre-mer en cas de succès à l'issue des prochaines échéances électorales. L'idée d'un traitement spécifique de certaines questions s'impose d'elle-même. Elle est attenante aux réalités de nos régions.

L'échec de la consultation du 7 décembre 2003 a écarté la question de l'évolution institutionnelle du débat politique. Cela ne signifie pas qu'elle n'a plus sa raison d'être.

Si nous continuions indéfiniment à plaquer des politiques d'abord élaborées pour un pays à échelle continentale sans jamais se demander en quoi elles nous sont nécessaires, il est certain que, à terme, nous devrons en payer les conséquences.

Qu'une politique apparaisse de prime abord bénéfique de par les avantages immédiats qu'elle procure est un fait indéniable. Que nous ne sachions pas en mesurer les effets pervers à long terme est une erreur impardonnable. C'est aux générations futures que nous devons rendre des comptes.

Gabrielle LOUIS-CARABIN

Député de la Guadeloupe

Maire du MOULE

GUYANE

Contribution de la fédération UMP de Guyane

Réunion plénière des militants de l'UMP GUYANE

Samedi 17 juin 2006 à 9h00

Préparation de la Convention Nationale consacrée à l'Outre Mer

Président : Monsieur Fabien COVIS.

Secrétaire Départemental : Monsieur Rémy Louis BUDOC.

En présence de nombreux militants, des membres du Comité départemental et de sympathisants, le Président du Comité départemental ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants.

Il passe ensuite la parole au secrétaire départemental qui relate brièvement l'historique des Assises, les travaux déjà effectués depuis huit mois par la Commission des Assises mise en place en fin 2005 au plan local.

Membres de la Commission Locale des Assises UMP

Titre	Nom	Prénom
Monsieur	BUDOC	Rémy Louis
Madame	CAFFIE	Jacqueline
Monsieur	CALSOLARI	Dominique
Monsieur	CONSTANTIN	Patrice
Monsieur	COVIS	Fabien
Madame	GOUX	Nathalie
Monsieur	DESTEMBERT	Charles
Madame	DESTEMBERT MARTINEZ	Hélène
Madame	DUREUIL	Marie Françoise
Monsieur	SELLIER	Bernard
Monsieur	GARCON	Jules
Madame	JEAN LOUIS	Gisèle
Madame	PREVOTEAU	Christiane
Monsieur	QUEMENEUR	Yves
Monsieur	GIRAULD	Denis
Monsieur	TUNINETTI	Thierry
Monsieur	ARCAS	Gerald

Il fait un bref rappel des modalités de la Convention Nationale de l'Outre Mer du 12 juillet prochain à Paris, organisée par le Président de l'UMP Monsieur Nicolas SARKOZY.

Dans cette perspective, sept thèmes particuliers sont mis en exergue :

1. L'autorité de l'Etat
2. la sécurité (civile et publique)
3. le développement économique
4. l'aménagement du territoire
5. la santé
6. l'éducation
7. les questions identitaires et culturelles

La réunion du 17 juin 2006 avec l'ensemble des militants visait à présenter le fruit de ce travail sous forme de fiches synthétiques ; les débats pouvant alors être enrichis des propositions complémentaires qui seront validées.

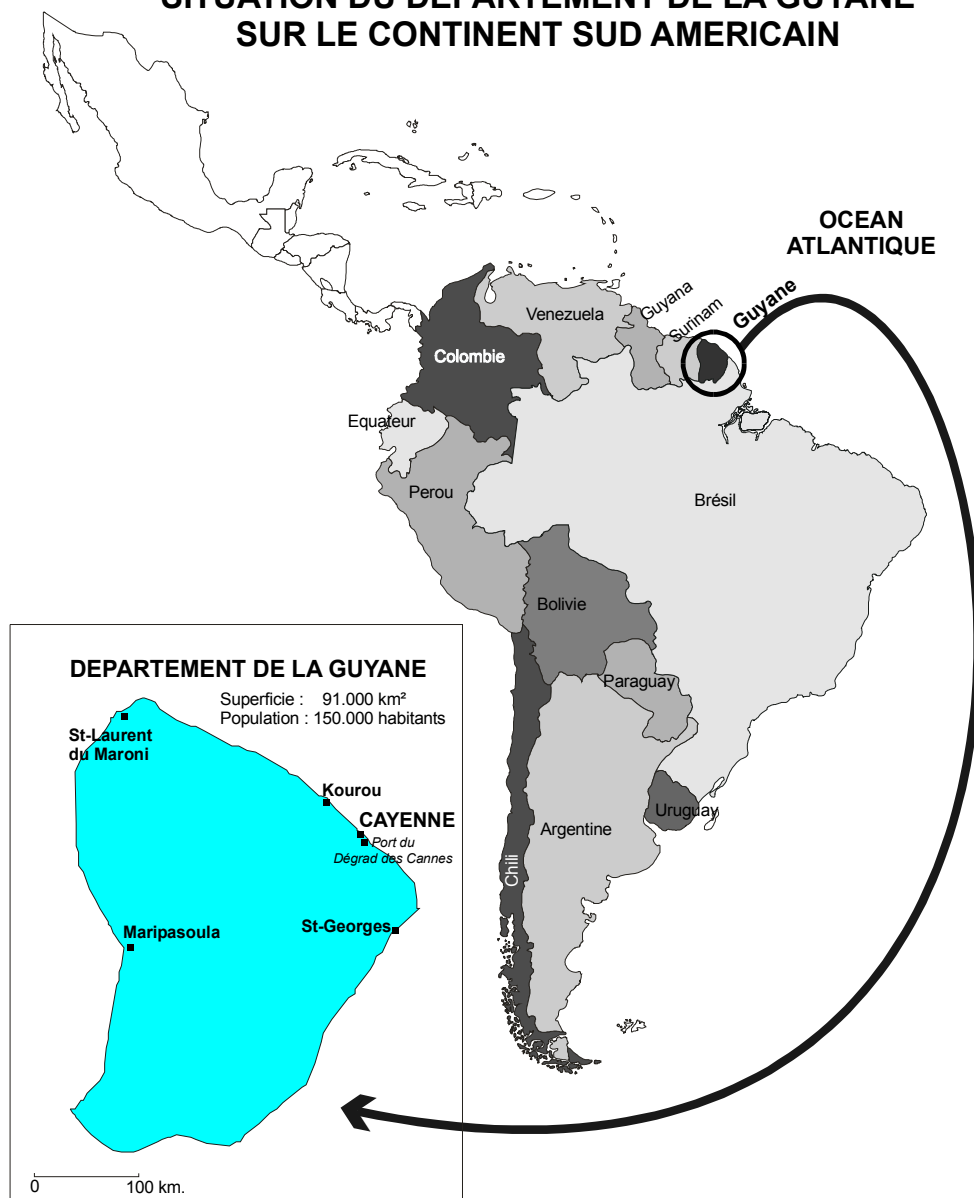
A l'issue de cette réunion une synthèse des travaux sera adressée aux Instances Nationales pour suite utile.

Il est également indiqué que la Commission de préparation des Assises s'est en tant que de besoin entouré des expertises de juristes et d'enseignants d'Université ou de spécialistes de la médecine ou du droit du travail pour alimenter sa réflexion. Un remerciement tout particulier à ceux qui nous ont communiqué des éléments de réflexion forts utiles sur les questions sensibles relatives aux institutions politiques de la Guyane, pour leur contribution fort enrichissante.

Monsieur Rémy Louis BUDOC propose d'intégrer dans le dossier une note qu'il a préparé d'ordre global pour introduire les débats :

*Note d'orientation générale présentée
par le Secrétaire départemental.*

SITUATION DU DEPARTEMENT DE LA GUYANE SUR LE CONTINENT SUD AMERICAIN



La Guyane est un territoire aux multiples spécificités

Le diagnostic de l'état de développement de la Guyane peut être analysé à travers une approche en plusieurs points.

De fait, il s'agit d'un territoire : enclavé, très étendu et peu équipé en infrastructures de transport donc difficile à desservir et à mettre en valeur; dont la population est inégalement répartie, jeune, pluriethnique et en forte augmentation ; dont l'économie, majoritairement tertiaire et marquée par une forte proportion d'emplois publics, présente un fort taux de chômage, une dépendance par rapport à l'activité spatiale et une orientation marquée vers la Métropole; qui pâtit d'un manque de clarté des

compétences respectives des collectivités locales et d'une situation difficile des finances locales ;où la coopération régionale est encore peu développée dans le domaine économique ;où, enfin, l'application du droit est parfois difficile.

Eu égard aux éléments précités, la Guyane présente un certain nombre de handicaps qui obèrent son développement économique. Ceux-ci ont été reconnus à l'échelle européenne puisque la Guyane fait partie des Régions Ultra Périphériques (RUP), reconnues par l'article 299§2 du Traité de l'Union européenne¹.

Celui-ci dispose que : « Les dispositions du présent traité sont applicables aux départements français d'outre-mer, aux Açores, à Madère et aux îles Canaries. Toutefois, compte tenu de la situation économique et sociale structurelle des départements français d'outre-mer, des Açores, de Madère et des îles Canaries, qui est aggravée par leur éloignement, l'insularité, leur faible superficie, le relief et le climat difficiles, leur dépendance économique vis-à-vis d'un petit nombre de produits, facteurs dont la permanence et la combinaison nuisent gravement à leur développement, le Conseil, statuant à la majorité qualifiée sur proposition de la Commission et après consultation du Parlement européen, arrête des mesures spécifiques visant, en particulier, à fixer les conditions de l'application du présent traité à ces régions, y compris les politiques communes.

Le Conseil, en arrêtant les mesures visées au deuxième alinéa, tient compte des domaines tels que les politiques douanières et commerciales, la politique fiscale, les zones franches, les politiques dans les domaines de l'agriculture et de la pêche, les conditions d'approvisionnement en matières premières et en biens de consommation de première nécessité, les aides d'Etat, et les conditions d'accès aux fonds structurels et aux programmes horizontaux de la Communauté.

Le Conseil arrête les mesures visées au deuxième alinéa en tenant compte des caractéristiques et contraintes particulières des Régions Ultra Périphériques sans nuire à l'intégrité et à la cohérence de l'ordre juridique communautaire, y compris le marché intérieur et les politiques communes. »

Cet article a été repris dans le projet de Constitution européenne (article III-330). Cette reconnaissance permet aux RUP de déroger au droit communautaire pour prendre en compte leur retard de développement. On notera néanmoins pour conclure, que cet article fait mention de la faible superficie des RUP, ce qui, bien que globalement exact, n'est à l'évidence pas le cas de la Guyane, dont la superficie est de 90 000 km² soit 1/6 de celle de la Métropole.

Un territoire enclavé, très étendu et peu équipé en infrastructures de transport donc difficile à desservir et à mettre en valeur

L'enclavement de la Guyane, auquel s'ajoutent les contraintes du climat équatorial rendent difficile la mise en valeur du territoire.

De fait, la Guyane présente un déficit d'infrastructures de transport important qui induit un enclavement des communes de l'intérieur particulièrement aigu et maintient les disparités de développement. Si l'essor des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) doit être encouragé, il ne saurait remplacer la couverture du territoire en moyens de communication physiques.

A) Un déficit d'infrastructures de transport important qui induit un enclavement des communes de l'intérieur

Le transport routier

En premier lieu, il convient de mentionner que le réseau routier guyanais est insuffisamment développé.

Il se compose d'environ 460 kilomètres de voies nationales (en incluant la nouvelle route Régina-Saint-Georges), auxquels il faut ajouter le tronçon de Saint-Laurent-du-Maroni-Apatou, qui reste à terminer, de 380 kilomètres de voies départementales, et de 500 kilomètres de voies communales et de voies aménagées par l'Office National des Forêts.

La Route Nationale 1 semble globalement bien adaptée au trafic, hormis quelques engorgements dans l'île de Cayenne, qui peut compter jusqu'à 35 000 véhicules par jour.

L'écueil majeur, au-delà de l'insuffisance du réseau, a trait à l'entretien des routes.

A titre d'exemple, la route reliant Cayenne à Régina nécessite une réfection urgente car elle est constellée de crevasses dues aux fortes précipitations.

Au cours de la programmation des fonds publics précédente (1994-1999), seuls 3 M€ par an ont été alloués à l'entretien du réseau national, ce qui devait permettre un renouvellement tous les 9 ans, alors que le climat guyanais impose un renouvellement quinquennal.

Le transport aérien

Concernant le transport aérien, le constat est mitigé.

Le transport aérien intérieur est une des clés de voûte du désenclavement du territoire guyanais mais il peine à se rétablir.

Concernant le transport aérien extérieur, on notera que la capacité de l'aérogare de Cayenne Rochambeau est largement excédentaire puisque cette dernière a connu un trafic de 394 000 passagers en 2002 pour 600 000 prévus, extensible à 1 000 000.

Le trafic de cet aéroport, pâtit depuis fin 2001 du départ d'Air Outre-mer (8 400 vols en 2002), peu compensé avec l'arrivée d'Air Caraïbes sur les lignes Cayenne Paris, via les Antilles françaises en 2004.

Enfin, la réfection de la piste, qui présentait de sérieuses insuffisances, est achevée.

Nombre

Guyane	Lignes intérieures		Lignes internationales	
	2002	2003	2002	2003
Aéroports				
Cayenne Rochambeau	321 728	329 818	42 301	44 359
Maripasoula	17 230	23 114		
Saul	1 539	5 942		
Saint Georges (Guyane française)	15 341	20 905		

Sources : Ministère de l'équipement, des transports et du logement - Direction générale de l'aviation civile

Le transport fluvial

Il s'agit du moyen le plus courant d'accès aux zones de l'intérieur. Bien qu'officiellement non navigable, le fleuve Maroni compte environ 250 mouvements par jour soit 480 000 passagers et enregistre des échanges annuels d'environ 8 500 tonnes de produits alimentaires et 1 800 m³ d'hydrocarbures. Il doit toutefois être réaménagé (pose d'appontements).

Le transport maritime

La Guyane doit faire face à un envasement régulier de ses côtes qui impose la mise en place de coûteux systèmes de dragage.

Elle compte :

- Deux ports d'intérêt national, gérés par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Guyane. Il s'agit du port de pêche du Larivot et du port de Dégrad-des-Cannes, port de commerce principal depuis 1974, qui concentre 80 % des mouvements portuaires de l'ensemble de la Guyane ;
- Un port fluvial, le port de Saint-Laurent-du-Maroni ;

Ce port est en cours de réhabilitation, sous l'égide de la Communauté de Communes de l'Ouest guyanais (CCOG), auquel il a été concédé par l'Etat en 2002. La Société d'économie mixte chargée de sa gestion, dont la CCOG est actionnaire à 51 %, a été créée en décembre 2002. Le trafic actuel du port serait de 18 616 t.

Le port de Saint-Laurent-du-Maroni pourrait notamment devenir un port d'échanges de denrées agricoles, en particulier du riz produit dans la région de Mana.

Par ailleurs, il existe un bac géré par l'Etat entre Saint-Laurent-du-Maroni et le Surinam. Mis en place après la guerre du Surinam pour rapatrier les clandestins, il continue à être exploité mais semble sous dimensionné.

- Un port départemental : « Le vieux port de Cayenne » : globalement peu utilisé ;
- Un port géré par le Centre National d'Etudes Spatiales (CNES) : le port de Kourou-Pariacabo, utilisé pour l'acheminement des importations d'hydrocarbures de la centrale EDF de Kourou et des éléments du lanceur Ariane. Aujourd'hui, tout le matériel du CNES passe par le port de Kourou.

Enfin, on notera que le trafic portuaire s'est inscrit en hausse des importations d'hydrocarbures.

Les autres modes de transport

D'autres modes de transports ont été explorés par le passé mais abandonnés (l'hydravion et le train).

Ce panorama dressé, il semble qu'en dépit de la présence de divers moyens de transport, le maillage du territoire soit encore insuffisant, ce qui induit des problèmes d'aménagement du territoire. L'instauration du Schéma d'Aménagement Régional par la loi du 2 août 1984, tente de pallier ces déséquilibres. Il s'agit là d'un outil précieux en Guyane, car, outre son caractère juridiquement contraignant, il s'inscrit dans un paysage où beaucoup reste encore à faire.

B) Un déficit d'infrastructures de transport important qui maintient les disparités de développement

De nombreux exemples de développement inégal peuvent être mentionnés. Toutefois, l'inégal accès aux commodités de base, en particulier à l'eau et à l'énergie mérite une attention particulière.

L'inégal accès à l'eau

Concernant l'eau, la programmation des fonds publics DOCUP/CPER 1994-1999 avait permis à certaines communes de financer le captage d'eau souterraine (d'où une eau de meilleure qualité et des coûts de traitement inférieurs par rapport à celui de l'eau pompée des fleuves). Toutefois, l'approvisionnement en eau potable reste disparate selon les régions. Ainsi, le SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux de Guyane), élaboré en 2000, indique que plus de 90 % de la population est desservie en eau potable mais insiste également sur le fait que les localités du Maroni (Apatou, Grand Santi, Antecum Pata) et de l'Oyapock (Trois-Sauts et Zidok) sont moins bien desservies.

Par ailleurs, se pose le problème de la qualité inégale de l'eau.

Si l'eau des communes du littoral subit en général un traitement complet, celle des communes du Maroni est traitée par kit de chloration seulement, hormis celle des communes de Saint-Laurent-du-Maroni, d'Apatou et de Maripasoula, qui subissent un traitement complet. Les communes du Maroni doivent mettre en place et développer des systèmes d'assainissement des eaux usées efficaces.

Ce constat d'inégalité dressé, il convient de poursuivre les efforts en terme d'assainissement pour tout le territoire, et non pour les seules villes de plus de 10 000 habitants, pour lesquelles les contraintes européennes et nationales rendent obligatoire depuis 1988, le traitement des eaux usées. On notera enfin qu'un protocole d'étude de l'assainissement des eaux usées des bourgs du Maroni a été initié et que la Direction de l'Agriculture et des Forêts a engagé le chantier d'extension de la lagune nord à Saint-Laurent-du-Maroni.

L'inégal accès à l'énergie

Concernant l'énergie, les besoins de la Guyane sont actuellement satisfaits, même si l'exploitation, assurée par EDF, est structurellement déficitaire.

Toutefois, l'accès à l'énergie est moins aisé dans les communes isolées. De fait, si les communes du littoral disposent de lignes à haute tension, plus fiables, les communes du Maroni sont, en général, alimentées par des groupes électrogènes et des panneaux solaires.

Cela dit, la commune de Saint-Laurent-du-Maroni dispose, comme Kourou et Cayenne, d'une centrale thermique.

Par ailleurs, eu égard à la forte croissance de la population, il convient de pallier deux faiblesses : l'existence d'un seul site de production d'électricité (le barrage de Petit Saut) et la forte dépendance à l'égard des importations d'hydrocarbures (en provenance de Trinidad). En effet, la production d'électricité en Guyane a cru d'environ 7 % par an depuis les années 1990, alors que les hypothèses retenues dans le cadre du Programme Régional de Maîtrise de l'Énergie (PRME) n'étaient que de 3,5 %.

Enfin, on notera que la Guyane est un territoire où peuvent être développées les énergies renouvelables (énergie photovoltaïque, hydraulique, biomasse...), ce qu'encourage le PRME.

Une population à la croissance exceptionnelle

La population guyanaise est en croissance continue. Elle devrait doubler d'ici dix ans et cette évolution aura nécessairement des répercussions sur l'évolution du trafic maritime. L'INSEE a réalisé une étude prévisionnelle sur l'évolution démographique des différentes régions de France. Pour la Guyane, quatre scénarios ont été dressés pour envisager les différentes évolutions possibles de la population. Une hypothèse centrale consiste à maintenir sur toute la période estimée la fécondité estimée pour 1999. Une hypothèse de baisse de la fécondité envisage une baisse de 0,3 point d'ICF et une hypothèse de très forte

baisse de la fécondité passant de 3,8 à 2,5 enfants par femme en 2015 a été étudiée. Enfin, la quatrième hypothèse étudie l'évolution prévisible en cas de maintien des flux migratoires de la période de 1982-1990, au lieu de prendre ceux de la période plus récente de 1990-1999 des trois premières hypothèses, avec un maintien de la fécondité.

Département : Guyane

Projection de population totale et par groupe d'âge au 1^{er} janvier, selon les différents scénarios

Scénario	Année	Population (milliers)	< 20 ans (%)	20 à 59 ans (%)	60 ans et plus (%)	Solde naturel (milliers)	Solde migratoire (milliers)
Migrations 1990-1999							
Central (U)	2000	162	44,6	49,7	5,7	4,2	1,2
	2015	261	42,4	49,3	8,3	6,6	2,0
	2030	426	42,4	46,7	10,9	10,0	3,4
Baisse de la fécondité (W)	2000	162	44,6	49,7	5,7	4,2	1,2
	2015	259	41,9	49,7	8,3	6,3	2,0
	2030	414	41,0	47,8	11,2	9,0	3,3
Forte baisse de la fécondité (GY)	2000	162	44,6	49,7	5,7	4,2	1,2
	2015	255	41,2	50,4	8,4	5,8	2,0
	2030	395	38,5	49,7	11,8	7,4	3,3
Migrations 1982-1999							
Central (I)	2000	163	44,6	49,7	5,7	4,4	2,8
	2015	308	41,7	50,5	7,8	8,5	5,2
	2030	590	42,3	47,8	9,9	14,6	9,7

Source : modèle Omphale 2000, Insee

Les différents scénarios envisagés montrent que même dans le cas d'une croissance très ralentie par rapport à la précédente, la population de Guyane devrait passer de 162 à 395 000 habitants en 2030.

La population est très jeune ce qui laisse aussi présager une augmentation de l'activité et de la consommation.

Répartition de la population par tranche d'âge nombre et millier

	Guyane	France entière
Moins de 20 ans	67 860	14 951
De 20 ans à 59 ans	79 534	32 555
60 ans et plus	9 396	12 681
Total	156 790	60 187

Source : INSEE - Recensement de la population 1999

Il est cependant difficile d'évaluer l'impact que l'évolution démographique aura sur l'augmentation du trafic. En effet, une grande partie de cette évolution est liée au taux élevé d'immigration et le pouvoir d'achat de ces nouveaux arrivants est plus faible que celui des Guyanais. Il ne faut pas présumer que la courbe de la consommation suivra exactement la courbe de la démographie.

Par ailleurs, la population guyanaise est une population jeune (45 % de la population a moins de 20 ans contre 25 % en métropole), culturellement diversifiée puisqu'elle se compose de 40 % de créoles, 10 % de chinois, amérindiens et H'Mongs, de 10 % de métropolitains et de 40 % de population immigrée (Haïtiens, Brésiliens, Surinamiens et Guyaniens).

On notera que cette diversité culturelle guyanaise n'est pas actuellement un atout, compte tenu des tensions identitaires existantes et explique partiellement pourquoi l'identité guyanaise n'existe pas.

Dans ces conditions la stratégie envisagée au niveau de l'UMP Guyane doit conduire, non seulement à la mise en place de mesures durables pour résoudre les problèmes posés dans tous les secteurs, mais elle doit également et impérativement intégrer les marges de manœuvres indispensables au plan financier pour apporter les réponses attendues par les élus et les populations.

Le développement de la coopération régionale : une coopération régionale encore peu développée dans le domaine économique qui pourrait s'accroître grâce aux récentes dispositions législatives

La coopération régionale est encouragée notamment à travers quatre programmes de financement : le PIC Interreg III. B adoptée en mai 2002 ; l'axe 3 des DOCUP/CPER 2000-2006 ; le titre IV du Poseidom ; le Fonds de coopération régionale (FCR)

Le FCR, géré par la préfecture, contribue à l'insertion de la Guyane dans son environnement régional et participe aux actions de coopération économique, sociale et culturelle avec les pays de la région. Ces actions sont obligatoirement co-financées. Il a plutôt vocation à financer des études de faisabilité concernant des projets de coopération, qui vont ensuite solliciter des fonds DOCUP pour approfondissement. Les fonds INTERREG interviendront pour le montage effectif du projet. La dynamique d'intervention de ces fonds est différente et le cheminement indiqué précédemment est souvent mal respecté.

A) Une coopération encore balbutiante dans le domaine économique

Si la coopération touche de nombreux domaines tels que le sport, l'éducation, la santé, elle est encore balbutiante dans le domaine économique.

En effet, le commerce avec les pays de la Caraïbe et de l'Amérique latine n'a représenté en 2002, que 12 % des échanges de la Guyane.

En 2002, les principales destinations des exportations guyanaises étaient le Brésil (or), les Antilles françaises (agrumes, riz et bois), la Colombie (riz) et plus marginalement le Salvador (riz), le Surinam et le Guyana (bateaux de pêche).

Les principales importations provenaient de Trinidad (hydrocarbures), de la Martinique (boissons) et plus modestement du Venezuela et de la Guadeloupe.

Une volonté politique de coopération

Des accords ont été initiés, en particulier avec le Brésil et le Surinam. Ils devront conduire à une plus étroite coopération économique.



La coopération avec le Brésil a débuté en 1996 avec la signature d'un accord cadre de coopération entre les gouvernements brésilien et français ainsi que d'un accord plus spécifique concernant la Guyane et l'Etat brésilien d'Amapa, qui s'est notamment traduit par un projet d'intégration énergétique entre ces deux régions. En 1997, ont été signés des accords de coopération concernant notamment la sécurité publique, le tourisme.

La coopération a été particulièrement fructueuse dans le domaine de la santé puisqu'un programme d'aide médicale d'urgence géré par le SAMU de Guyane et des projets de télémédecine dans les zones isolées de l'Amapa ont été mis en place.

La Guyane a, par ailleurs, participé au projet européen TELEMAMAZON Brésil, qui a contribué à la mise en place de stations de télémédecine dans l'Etat brésilien du Para.

Enfin, la coopération entre l'Amapa et la Guyane devrait s'intensifier avec l'ouverture du Pont sur l'Oyapock et le développement du Pôle Universitaire Guyanais qui compte parmi ses partenaires des universités brésiliennes.



La coopération avec le Surinam concerne essentiellement les domaines de la sécurité, du contrôle des flux migratoires, de l'environnement (en matière agricole, des projets de lutte contre la mouche du carambolier ont été initiés).

Concernant la santé, la France a contribué à la remise en état de l'hôpital d'Albina.

La coopération avec le Surinam mérite une attention particulière. Compte tenu des remous récents de son histoire (guerre civile) et de son retard économique, le Surinam connaît un exode conséquent de ses ressortissants vers l'Ouest guyanais, ce qui contribue à déstabiliser cette partie de la Guyane, par ailleurs déjà en fort retard de développement, par rapport au reste du territoire (cf. sections 2.4.2. et 3.4.4).

Par ailleurs, les accords de Cotonou signés en 2000 entre l'Union européenne et les pays Afrique Caraïbes Pacifique (ACP) comportent des mesures destinées à renforcer la coopération régionale entre ces pays et les régions d'outre-mer françaises, à développer en particulier avec le Surinam.

Pour financer des projets structurants de coopération, il peut être envisagé de mettre en place, une ligne de financement particulière au sein du Fonds européen de développement (FED), qui constituerait la contrepartie surinamienne dans le cadre du programme INTERREG III-B (financement Feder pour la Guyane et FED pour le Surinam).

Dans certains domaines, la coopération régionale est même d'une impérieuse nécessité : il en est ainsi du règlement des problèmes récurrents de délimitation des zones de pêche, qui sont de la compétence de l'Etat. D'aucuns pensent que ces négociations seraient plus efficaces si elles étaient menées par les collectivités locales.

La Guyane, un relais essentiel de l'Union européenne en Amérique du sud.

La Guyane doit mieux s'insérer dans les différents programmes conduits par l'Union européenne en Amérique du sud, afin d'être perçue comme la représentante de l'Union européenne dans cette région et comme un interlocuteur incontournable.

Il s'agit notamment de participer plus activement aux programmes ALFA (coopération pour l'enseignement supérieur), AL-Invest (aide aux entreprises européennes désireuses d'investir en Amérique Latine), URB-AL (coopération entre les villes d'Europe et d'Amérique Latine).

Cette action ne pourra être mise en œuvre que si l'Union européenne fait volontairement de la Guyane un relais essentiel de sa politique extérieure en Amérique du sud, en associant, par exemple, un représentant des collectivités locales guyanaises aux délégations française et européenne, lors des négociations avec le Mercosur. Il peut aussi être envisagé d'associer à ce projet, le Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement (CICID), qui définit annuellement les priorités de la coopération régionale.

La Guyane, bien que plus orientée vers l'Amérique du sud, doit également renforcer ses liens avec la Caraïbe

Elle doit aussi renforcer ses liens avec le CARICOM, l'AECC (Association des Etats de la Caraïbes). A ce propos, les interlocuteurs rencontrés ont signalé que la Guyane considérait que son environnement de coopération naturel était davantage l'Amérique du sud que la Caraïbe. Toutefois, des obstacles significatifs existent au développement de la coopération avec les pays d'Amérique du sud, au nombre desquels les barrières linguistiques, les différentiels de coûts salariaux, la faiblesse du maillage en transports.

On notera que depuis 1997, la France est membre associé « au titre de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique » à l'AECC, où elle est, en général, représentée par le président du Conseil général d'un des trois Départements Français d'Amérique.

B) Quelques écueils freinent le développement de la coopération régionale

Ces écueils semblent être d'ordre politique, mais de nombreux interlocuteurs locaux ont indiqué que la coopération n'avait d'avenir que si elle était véritablement initiée dans le domaine économique, par l'action d'entrepreneurs privés. L'appui public devrait alors intervenir en soutien (identification des opportunités, montage des dossiers, expertise juridique, dossiers de subventions).

Ces écueils politiques sont liés au statut de département d'outre-mer de la Guyane. La coopération régionale s'opère, en effet, dans le cadre de la politique française de coopération. La loi d'orientation pour l'outre-mer avait introduit, en ses articles 42 et 43, de nouvelles dispositions permettant aux départements d'outre-mer d'avoir des relations directes avec les organisations internationales ou les Etats voisins. Elle avait également substitué au Fonds Interministériel de coopération (FIC) pour les Antilles Guyane, un Fond de Coopération Régionale (FCR), par département. Cependant, le Président de la République avait formellement indiqué en juillet 2001 qu'il était inenvisageable de « faire siéger les départements d'outre-mer, hors de la République comme s'il s'agissait de territoires indépendants ».

Eléments de réflexion

1. Capter une partie des exportations du Mercosur, à destination de l'Union européenne continentale et les valoriser en Guyane.
2. Etudier la valorisation agro-alimentaire des productions suivantes en Guyane et estimer leur rentabilité : Soja et dérivés ; Fruits ; Viandes ; Oléagineux.
3. Attirer en Guyane les filiales d'entreprises européennes des secteurs suivants : Agro-alimentaire (Alcools, fromages et produits laitiers, biscuits et confiseries, vins, épicerie fine, plats pré cuisinés) ; Chimie ; Biens d'équipement ; Matériel de transport, notamment aéronautique
4. Etre néanmoins vigilant quant aux conséquences de la mise en place de la Zone de Libre Echange des Amériques, prévue pour le 1^{er} janvier 2005 et qui pourrait induire une réorganisation des flux commerciaux.
5. Mettre en œuvre cette stratégie de façon ciblée et rapide, afin de consolider les flux.
6. Mettre en place une ligne de co-financement INTERREG III-B FEDER/FED des projets de coopération Surinam Guyane.

SYNTHESE DES TRAVAUX DE LA REUNION PLENIERE UMP GUYANE

1/2 L'autorité de l'Etat/La sécurité civile et publique.

Eléments de réflexion

- Intensifier les contrôles de l'Etat afin de mieux faire respecter le droit, en renforçant les moyens des structures de contrôle existantes (Inspection du travail, Inspection sanitaire, GIR).
- Prendre en compte les réflexions sur l'immigration en Guyane, relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité.

Débats

1. Respect de l'état de droit.
2. Nécessité d'une communication plus approfondie et régulière des services déconcentrés de l'Etat, en vue d'informer le citoyen sur les travaux, résultats de chaque ministère. Permettant ainsi à l'Etat d'être plus près du citoyen.
3. Le G I R doit s'élargir au Ministère des Finances (utilité que les contrôles s'effectuent également sur le portefeuille des trafiquants).
4. Renforcement des moyens, humains et structurels en sécurité civile et publique.
5. Respect et contrôle de nos frontières plus accentués.
6. Régulation et contrôle de la couverture sociale, diminution si nécessaire de la C M U.
7. Débat ouvert sur « le principe de la légitimité ».
8. Certaines communes sont encore dépourvues de bornes d'eau pour les pompiers. Manque cruel d'infrastructure ou de matériels minima.
9. L'arrivée « des emplois jeunes » dans la police n'est pas adaptée dans les missions qui leurs sont confiées : trop peu formés et inadaptés pour le terrain local (grand banditisme), leur confier des missions d'administrations.
10. Nécessité d'une police de métier, professionnelle. Ouvert à une section de C R S permanente sur le territoire guyanais. Un peu moins de gendarmes et plus de police.
11. Nécessité d'une police « visible » (que l'on voit partout).
12. Souhait d'une police que le citoyen « respecte ».
13. Adéquation et formation de la police.
14. Plus de moyens visant à limiter les délits sur la route. Peut être ne baisse significative du prix du casque pour être en adéquation avec le revenu des jeunes en Guyane.

3 et 4/ Développement économique, Aménagement du Territoire.

Eléments de réflexion

- Le règlement des problèmes fonciers

Coordonner l'action de l'EPAG et du FRAFU, notamment pour engager le transfert de terres d'Etat aux collectivités locales.

Développer les partenariats entre l'EPAG et les communautés de communes pour la viabilisation des terres.

Développer le logement social.

- Le soutien aux entreprises guyanaises et la réforme du marché de l'emploi.

Réformer le marché de l'emploi guyanais.

Renforcer les dispositifs d'insertion et de formation professionnelle et d'aide à la création d'entreprise, et évaluer périodiquement leurs résultats (Mission Locale Régionale de Guyane, Boutiques de gestion, ACREDEG, Guyane Technopole).

Pérenniser les mesures de défiscalisation (mesures de la loi de programme pour l'outre-mer, zones franches), d'abaissement du coût du travail (exonération de charges sociales).

Accompagner la mise en place du Revenu Minimum d'Activité.

Intensifier la lutte contre le travail clandestin.

Rééquilibrage spatial de l'offre d'emploi.

Réformer la fonction publique.

Diminuer progressivement la prime de vie chère et créer un fonds de soutien aux PME.
Globaliser les crédits de l'emploi, dans le cadre des lois organiques de finances.
Réorganiser l'industrie aurifère.

A propos du projet CAMBIOR, l'UMP Guyane est favorable à condition que cette société respecte les règles d'environnement, la création d'emplois bénéficiant aux guyanais, les règles de droit

Valoriser les produits de la forêt.

Rester prudent sur l'exploitation des ressources minérales.

Envisager la conciliation entre l'exploitation économique du kaolin et du granite et la préservation de l'environnement.

Achever la constitution de la zone franche industrielle d'exportation (ZFIE) de Rémire-Montjoly et envisager une duplication à Saint-Laurent-du-Maroni et à Saint-Georges. En particulier, dans l'Ouest guyanais, il peut être envisagé de développer une industrie textile.

Valoriser certaines productions à l'export (fruits et fleurs équatoriales, huile de palme, huiles essentielles pour la cosmétologie).

Produire du jus de fruits à l'exportation dans l'Ouest guyanais.

Développer la filière Bio et Equitable sur les productions existantes telles que le riz, les cultures vivrières.

Redynamiser la zone agricole de Saül,

Etudier la filière riz et les dérivés pouvant être produits en Guyane et exportés (brisure de riz, galettes de riz) et affiner les choix de semences en fonction des résultats des premières négociations entre l'Union européenne et les pays ACP.

Renforcer l'autosuffisance alimentaire, en particulier, concernant la viande.

Développer l'exploitation des eaux minérales.

Exploiter les poissons rejetés par les crevettiers pour la revente en l'état ou la transformation en farine de poisson et accroître la transformation du poisson dans une optique d'exportation (filetage, surgélation, fumage).

Produire de l'énergie à partir de la paille de riz, des déchets du bois et de la canne à sucre.

Utilisation de l'énergie éolienne.

- Le tourisme

Développer les capacités hôtelières en dehors de Cayenne et Kourou.

Encourager l'engagement de la population dans le secteur touristique.

Placer le développement du tourisme comme objectif majeur des actions publiques et accroître les investissements publics.

Créer une Société d'économie mixte pour l'aménagement touristique.

Mettre en place des outils pédagogiques pour la formation dans les métiers du tourisme, par exemple, une école hôtelière et un Centre de formation pour métiers d'accompagnement et d'animation.

Poursuivre le développement des lodges en forêt en valorisant les peuples amérindiens.

Finaliser le projet de Parc National du Sud (PNS).

Finaliser le projet de circuit touristique dans l'Ouest.

- Le BTP

Utiliser les partenariats publics privés pour financer l'immobilier public en Guyane.

Débats

1. Souplesse administrative autour de l'emploi pour peut-être enrayer « l'emploi dissimulé » (surtout dans l'emploi saisonnier).
2. Le chèque emploi service n'est pas suffisamment utilisé, et est méconnu. Effort à effectuer en ce sens pour une meilleure communication autour du chèque emploi service.
3. Plafonnement des allocations familiales, visant à ralentir le taux des naissances chez les populations immigrantes (ex : quatre ou cinq enfants).
4. Dynamiser le R M A
5. Renforcer les zones franches ou ville franche transfrontalière, et le partenariat public, privé.
6. Favorable aux « grands projets », exemple, « Pan américaine nord est ».
7. Apprendre au citoyen le recyclage et le non gaspillage.

De manière unanime, il a été clairement énoncé de part et d'autre de la nécessité d'un recensement fiable et réactualisé régulièrement, visant une meilleure prise en compte des besoins des populations et une plus équitable dotation en adéquation avec la réalité du terrain.

5/ 6 et 7 Santé, éducation, culture.

Eléments de réflexion

- Santé

Moderniser les hôpitaux pour accroître la sécurité sanitaire.

Créer les spécialités manquantes telles que la périnatalogie ou la chirurgie cardio-vasculaire et créer des réseaux de soins.

Restructurer les centres de santé pour réduire les disparités régionales. La mise en place de conventions définissant l'organisation des soins dans chaque zone doit être envisagée.

Mieux gérer les malades atteints de cancers.

Adapter la liste des médicaments remboursés.

Confier les actions de prévention aux services déconcentrés de l'Etat, notamment à la Direction de la Santé et du Développement Social et intensifier les actions de prévention ou à un GIP.

Poursuivre le développement de la télémédecine.

Envisager le passage de l'hôpital de Saint-Laurent-du-Maroni sous statut international.

Mettre en place en Guyane, un Institut international de médecine équatoriale, adossé au Pôle Universitaire Guyanais.

- Education

Maîtriser l'immigration et renforcer les structures de lutte contre l'illettrisme et de pré- scolarisation.

Développer à bon escient les formations de BEP et CAP et nourrir l'ambition d'élever le niveau général de formation (mise en place d'une première année de médecine, mise en place de Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles).

Augmenter les quotas d'entrée de l'IFSI (Institut de formation en soins infirmiers).

Anticiper la croissance des effectifs.

Spécialiser les lycées par formations, en conciliant cet objectif avec l'impératif d'équilibrage de l'offre de formations sur le territoire.

Accompagner l'essor du Pôle Universitaire Guyanais.

Développer l'enseignement par Internet (e-learning).

Favoriser la coopération régionale sur l'éducation.

Organiser et/ou intensifier la formation dans les domaines retenus dans la stratégie et dans la santé, notamment par l'apprentissage.

Tourisme, hôtellerie, restauration

Commerce international (y compris la formation en langues étrangères)

Débats

1. Respect du droit
2. Recensement plus fiable.
3. Contrôles accentués sur la « carte vitale », et sanctionner les abus ou trafics observés.
4. Déclarer tous les hôpitaux et cliniques « hôpitaux internationaux » (voir législation autour des hôpitaux internationaux).
5. L'UMP est favorable à l'arrêté du Préfet, visant à autoriser l'entrée et la possibilité d'exercer d'un médecin, non membre de la CEE, sous réserve de l'avis favorable de l'Ordre des Médecins.
6. Rééquilibrage de l'intérieur du département.
7. Problématique des logements des enseignants.
8. Augmentation du quota à l'école des infirmiers.
9. Anticiper sur les effectifs scolaires.
10. Développer la formation professionnelle et la validation des acquis. Former plus de BTS, IUT, et augmenter les filières en ce sens.
11. Favorable au pôle universitaire.

12. Redéfinir l'autorité parentale.
13. Redéfinir des objectifs qualitatifs et pas obligatoirement favorables au quantitatif.
14. Favorables à l'intégration des populations immigrées en situation régulière.
Néanmoins accentuation sur le respect et le devoir de l'immigrant à s'adapter à la vie du pays les accueillant.
- 15 Notion de zone franche sanitaire

MARTINIQUE

*Contribution de la fédération
UMP MARTINIQUE*

ELEMENTS POUR UN PROJET UMP MARTINIQUE

Ce projet est attaché à un idéal, une vision, peut-être **un rêve** que nous partageons, et dont l'UMP Martinique veut faire son objectif permanent :

L'EPANOUISSEMENT DU MEILLEUR DE CHAQUE PERSONNE DANS UNE SOCIETE DE LIBERTE, DE FRATERNITE ET DE RESPONSABILITE.

La réalisation de cet objectif exige, selon nous, pour la Martinique comme pour la France, une **évolution équilibrée**, grâce à **trois leviers** qui doivent être toujours présents, simultanément, dans les décisions.

Ces trois leviers sont :

- *l'union, la cohésion de toute la population,*
- *un emploi ou une activité pour tous,*
- *le respect et la mise en valeur de notre patrimoine environnemental, historique, culturel, artistique.*

Pour activer ces trois leviers, nous proposons **une méthode** : passer entre les pouvoirs publics, les organisations syndicales, les entreprises, les acteurs de l'économie sociale, des **contrats par secteur d'activité**.

Ces **contrats** comporteront des objectifs quantitatifs et qualitatifs datés, des moyens, des responsables, des évaluations régulières.

Ils devront améliorer au quotidien la vie des Martiniquais et leur donner le maximum de chances d'obtenir cet épanouissement personnel et collectif qui nous paraît constituer le but même de toute démarche humaine, et donc d'une organisation politique telle que la conçoit l'UMP Martinique.

Dans une première approche, les secteurs d'activité pour lesquels nous proposons l'élaboration de contrats sont les suivants :

- 3 Autorité de l'Etat et organisation administrative
- 4 Sécurité civile et publique
- 5 Santé
- 6 Développement économique et coopération régionale
- 7 Aménagement du territoire et patrimoine environnemental
- 8 Education, formation, recherche et sport
- 9 Patrimoine identitaire et culturel

AUTORITE DE L'ETAT ET ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Définition : capacité des détenteurs du Pouvoir Exécutif et du Pouvoir Législatif d'obtenir adhésion et obéissance de la part de ceux qui leur ont confié les moyens de faire mieux vivre ensemble la communauté nationale.

1. ETAT DES LIEUX :

11- Des institutions stables et efficaces

- a- un Etat qui fonctionne au quotidien,
- b- une adhésion partagée aux valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité qui fondent le pacte social
- c- un rayonnement international atténué mais réel

12- Une autorité de l'Etat affaiblie en raison :

A d'un Etat qui fonctionne sans perspective,

B d'un déficit public énorme et chronique,

C d'un chômage endémique,

D d'un code du travail obsolète et inadapté à la Martinique, privilégiant le droit de grève au détriment de la liberté du travail et ainsi entravant le développement des entreprises,

E d'un taux d'échec scolaire excessif et d'une inadaptation de l'EN aux exigences de l'entreprise, à la mondialisation des échanges, et à la légitime ambition des familles.

F d'une insécurité grandissante, avec trois crimes ou délits sur quatre non élucidés et d'une inadéquation de l'organisation et des moyens humains et matériels aux missions du pouvoir judiciaire,

G d'une crise profonde de la représentation politique ; sentiment généralisé de confiscation des pouvoirs et de l'autorité de l'Etat par une minorité non-responsable, limites de la cohabitation, rôle du Parlement, interventionnisme de l'Etat en Martinique en raison de la faiblesse et du nombre de collectivités.

2. PROPOSITIONS :

- a Redonner à la France une ambition et une influence cohérentes avec les réalités du monde actuel. Déléguer plus largement aux autorités locales la représentation de la France dans la Caraïbe.
- b Réduire le nombre de collectivités locales en Martinique. Organiser une représentation des chambres consulaires dans les collectivités territoriales. Se rapprocher de la règle « une personne, un mandat ; pas plus de deux mandatures successives ».
- c Résorber les déficits publics par diminution des dépenses, réduire le poids de l'Etat dans la société française, responsabiliser la fonction publique. Simplifier et optimiser les relations entre l'Etat et la Martinique : réflexion sur le rôle réel du ministère de l'outre-mer
- d Diminuer le nombre et exiger l'application des lois, assurer la primauté de la loi sur les textes réglementaires et jurisprudentiels.
- e Faire respecter un service minimum et la liberté de circuler afin d'éviter les abus liés à l'histoire et à la situation insulaire de la Martinique.
- f Développer la formation civique et l'information de la population afin de prendre en compte collectivement les carences et les dysfonctionnements de l'Etat et de mieux faire connaître les compétences de chaque collectivité notamment en Martinique. Réglementer la responsabilité exercée de fait par les médias, souvent dans le domaine et au détriment de l'autorité de l'Etat.
- g Etablir un service national civil. Faire participer l'armée à l'insertion des délinquants. Développement du SMA en Martinique.
- h Elaborer sur les projets ci-dessus des propositions de lois assurant les mises à niveau avant transferts de compétences, et une cohérence du transfert des missions avec celle des moyens.

SECURITE CIVILE ET PUBLIQUE

Rappel : liberté et sécurité sont indissociables.

I/ ETAT DES LIEUX

11- Insécurité croissante

- a) délinquance résultant de la situation du marché du travail, de l'affaiblissement de l'autorité de l'Etat, de la perte des valeurs, de la crise de la famille, d'une certaine immigration, des excès de la société de consommation et de la drogue
- b) individualisme et incivisme résultant des sentiments d'impuissance et d'impunité
- c) perte de confiance envers la Justice, la Police et la Gendarmerie, notamment en matière d'habeas corpus

12- Inadéquation des moyens

- a) organisation de la sécurité civile inadaptée à la Martinique
- b) des moyens d'intervention insuffisants et non optimisés, notamment géographiquement
- c) un code du travail ne facilitant pas la prévention des risques professionnels
- d) manque de rigueur dans la sécurité privée
- e) surveillance insuffisante des établissements recevant du public, des routes, des côtes
- f) moyens insuffisants ou non optimisés pour la Justice, la Police et la Gendarmerie

II/ PROPOSITIONS

- a) Confier à la Martinique une mission d'étude et d'expérimentation visant à adapter à l'outre-mer l'organisation nationale de la sécurité civile
- b) Augmenter la proportion de Martiniquais dans les structures de prévention et de maintien de l'ordre et de la sécurité, tout en maintenant la mobilité des fonctionnaires
- c) Associer plus étroitement les autorités locales à toutes les missions de sécurité
- d) Installer deux sémaphores au Nord et au Sud de la Martinique, assurer une couverture radar complète des côtes, et doter la Martinique d'au moins 8 navires garde-côtes
- e) Exiger le respect par le SDIS des normes de sécurité
- f) Former la population à la prévention et à la sécurité, notamment dans le cadre d'un service civil à créer
- g) Optimiser la formation professionnelle dans le domaine des accidents du travail, notamment en harmonisant les dispositifs publics et privés
- h) Faire participer l'Armée à la formation et à la réinsertion des délinquants (cf RSMA)
- i) Obtenir le respect de la réglementation du travail par les acteurs de la sécurité privée
- j) Fusionner DST et RG
- k) Assurer le respect du Code de Procédure pénale par la Justice en matière de mise en examen, de placement sous contrôle judiciaire et de secret de l'instruction

SANTE

Le constat

Etat des lieux global de la santé publique à la Martinique :

- . Par rapport à la France continentale des retards significatifs (psychiatrie, périnatalité...)
- . Par rapport aux autres pays de l'arc antillais hormis Porto-Rico, une avance considérable, faisant de la Martinique un pôle de référence sanitaire et donc une vitrine de la France.

Transferts sanitaires : Les transferts vers la métropole, bien qu'en voie de diminution, coûtent encore beaucoup trop cher à la collectivité et obèrent le pronostic pour le malade. Il faut donc tendre à en réduire la fréquence.

Volet enseignement du CHU PZQ : extrêmement pauvre. L'insuffisance du nombre de professeurs en Martinique et en Guadeloupe engendre le recours à des missions très onéreuses pour le contribuable.

Déficit de l'hôpital public : le déficit conjoncturel et le déficit structurel (l'insuffisance de prise en compte des surcoûts DOM) génère en réalité un déséquilibre chronique important et non réversible, sauf mesures drastiques. Ce déséquilibre du budget de fonctionnement concerne l'ensemble de l'hôpital public martiniquais.

Schéma d'Organisation Sanitaire de 3^{ème} génération (SROS 3) : il répond très bien aux besoins de santé et aux souhaits des professionnels, tant par ses modalités partenariales d'élaboration que par son contenu.

Les propositions

SROS 3

Allouer les financements pour que sa réalisation soit effective ! Notamment :

- 1 Equipements
Autorisation et financement pour un PET SCAN **et** le cyclotron l'accompagnant
- 2 Urgences : réorganisation tendant à un rapprochement vers le malade
- 3 Plan cancer : poursuite de la réalisation d'un pôle d'excellence dans la Caraïbe.
- 4 Prévention du risque sismique : reconstruction urgente du plateau technique du CHU aux normes parasismiques, pour assurer en toutes circonstances la continuité des soins.
- 5 Personnes âgées : mise en place à la Martinique de structures adaptées à la prise en charge des personnes âgées.

Enseignement

Attribuer le nombre de Professeurs d'Université-Praticiens Hospitaliers (PU-PH) nécessaires à un enseignement de qualité. 2 PU-PH par an pendant 5 ans.

Financement de l'hôpital public

Apurer les dettes actuelles soit environ 45 M d'euros !

Relever à 30% le coefficient géographique de correction actuellement fixé à 25%.

Recherche

Recherche épidémiologique sur les effets sanitaires des polluants persistants (chlordécone...)

Politiques de prévention

Attribuer à l'ensemble des acteurs et notamment aux associations concernées, les moyens financiers pour réaliser de façon régulière et très soutenue la prévention concernant

- 6 les addictions : drogues, alcool
- 7 les grossesses précoces ou / et non désirées
- 8 le SIDA et maladies sexuellement transmissibles (santé sexuelle)
- 9 l'obésité, le diabète, l'hypertension, le suicide des jeunes

Susciter le développement d'une prise de conscience citoyenne visant à faire comprendre que les comportements de chacun (usage inapproprié de pesticides, mauvaise gestion des déchets...) peuvent avoir des répercussions graves sur la santé de tous.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COOPERATION REGIONALE

I/ ETAT DES LIEUX.

Points forts :

- proximité des marchés américains et caraïbes en même temps qu'appartenance à l'Union européenne.
- taux élevé de création d'entreprises

- niveau élevé de protection sociale et de scolarisation
- qualité des infrastructures
- dynamisme du secteur tertiaire

Points faibles :

- population vieillissante
- chômage endémique
- droit du travail décourageant pour l'emploi
- le travail perçu par beaucoup comme une simple option
- difficultés permanentes de la plupart des activités de production
- dépendance forte de toute l'économie (transferts, rémunérations, énergie)
- PIB par tête parmi les plus faibles de France
- retard important de l'investissement public (transports, sites touristiques, mise hors d'eau, assainissement, urbanisme)
- système de formation perçu comme non performant par les employeurs

II/ PROPOSITIONS.

- sortir de la logique de simple rattrapage, imaginer, innover
- organiser l'incitation au travail plutôt que l'assistance
 - contractualiser pour toutes les grandes filières des stratégies pluri-annuelles entre tous les acteurs-y compris les syndicats-, incluant la réalisation des investissements publics manquants et favorisant la protection et le développement du patrimoine humain, culturel et environnemental,
 - développer la participation et de l'intéressement
 - ne plus asséoir le financement de la protection sociale sur les seuls salaires
 - exiger l'application de la préférence communautaire pour nos productions
 - créer une zone franche globale Martinique
 - organiser des stages d'activité hors école dès le collège
 - intégrer pleinement les réalités antillaises dans les programmes scolaires
 - mettre en place une politique énergétique nouvelle, intégrant les synergies inter-caraïbes et l'utilisation du gaz
 - inciter plus fortement à l'utilisation d'énergies renouvelables, notamment dans l'habitat groupé et l'immobilier public
 - obtenir de l'Etat une implication plus forte et sans à-coup dans le logement social
 - mettre en place toutes procédures permettant le règlement rapide des créances publiques détenues par les entreprises
 - inciter banques, assurances et jeux à investir localement une part significative des fonds collectés outre-mer
 - inciter à la création de pôles d'excellence dans des secteurs innovants spécifiques (risques naturels, médecine, bio-carburants)
 - organiser des partenariats forts avec une ou plusieurs compagnies aériennes ou maritimes en vue de faciliter les liaisons inter-caraïbes
 - intégrer des stages inter-caraïbes dans les programmes scolaires dès le primaire

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

I/ ETAT DES LIEUX

Points forts :

- localisation géographique, climat, paysages
- patrimoine historique, culturel, botanique
- infrastructures portuaires, aéroportuaires, routières, scolaires, hospitalières
- potentiel énergétique

Points faibles :

- déséquilibre Nord/Sud
- transports en commun inorganisés, source de graves pollutions et dommages
- topographie difficile

- forte pression sur le foncier
- risques naturels nombreux et peu traités
- peu de valorisation des déchets
- réseaux d'assainissement souvent déficients
- eaux gaspillées et polluées
- traitements des productions agricoles non sécurisés

II/ PROPOSITIONS

- organisation urgente de transports en commun terrestres, maritimes et aériens, basés sur voies réservées et véhicules non ou peu polluants et permanence et régularité du service
- établissement d'un programme de mise à quatre voies de toutes les routes nationales et de désenclavement des quartiers, spécialement dans le Nord
- interdiction de tout traitement chimique non sécurisé
- mise en place d'un programme de dépollution et de reconversion des zones polluées par le chlordécone
- faire respecter les dispositions du SAR
- établissement d'un ambitieux programme de travaux de mise hors d'eau
- interdire l'habitat nouveau dans les zones à risque réel
- implication plus forte de l'Etat en faveur du logement social, notamment par le respect strict des engagements de LBU et la mise en place du prêt social location accession
- établissement d'un ambitieux programme d'utilisation des énergies renouvelables et d'économie d'énergie
- établissement d'un ambitieux programme de prévention en matière d'eau et d'assainissement
- réflexion à mener sur la loi « littoral », sous l'angle de la distinction entre zones protégées, zones de réhabilitation et zones de développement touristique
- promouvoir un développement équilibré, intégrant en permanence le respect du patrimoine environnemental et la valorisation de toutes ses potentialités touristiques et scientifiques, notamment pharmacologiques.

EDUCATION, FORMATION, RECHERCHE, SPORT

I/ ETAT DES LIEUX

1 Points positif

- tradition de respect pour l'école maintenue dans beaucoup de familles
- taux de succès aux examens en amélioration
- dévouement exceptionnel de beaucoup d'enseignants
- effort d'amélioration des équipements au cours des dernières années
- entrée progressive des NTIC et des réalités martiniquaises dans l'enseignement
- potentialités exceptionnelles dans tous ces domaines

2 Points négatifs

- taux de chômage élevé, insuffisante employabilité
- malaise de nombreux enseignants et interrogations identitaires nombreuses
- coopération insuffisante entre les acteurs de l'enseignement et ceux de l'économie
- contacts insuffisants entre familles, écoles et société civile
- perte des valeurs et du sens des responsabilités
- recherche peu développée, notamment adaptée à la réalité locale
- activités sportives souffrant de sous encadrement et de sous-équipement

II/ PROPOSITIONS

- 1 Elaboration des programmes et des techniques d'enseignement par des équipes incluant des praticiens de terrain, tant enseignants que non enseignants
- 2 Inclure dans les programmes nationaux un meilleur traitement des valeurs de la République, du civisme, et des réalités historiques et contemporaines de l'Outre-Mer

- 3 Rétablir dans les établissements et dans la société, la place des maîtres, celle des parents, et celle des enfants (autorité, vêtement, usage du téléphone etc...)
- 4 Réduire à 24 maximum les effectifs par classe et rétablir les internats
- 5 Commencer dès six ans l'apprentissage des langues étrangères
- 6 Utiliser le créole chaque fois que nécessaire pour réussir l'intégration des enfants créolophones à leur classe ; former les enseignants en conséquence
- 7 Organiser dès le collège contacts et synergies avec les activités non scolaires, notamment professionnelles, culturelles et sportives
- 8 Organiser des activités encadrées à l'école jusqu'à 18H pour les enfants dont les parents le souhaitent, et développer les émissions éducatives sur les médias publics
- 9 Inciter (y compris par les allocations) les parents à assumer leurs responsabilités
- 10 Prévenir les difficultés des enfants en traitant celles des parents
- 11 Assurer une meilleure efficacité des centres d'information et d'orientation
- 12 Développer la recherche fondamentale et appliquée dans des domaines spécifiques à notre réalité (agronomie, risques naturels, énergies renouvelables, milieux marins etc...)
- 13 Augmenter les crédits publics à l'encadrement et à l'équipement sportif tant en faveur du haut niveau qu'en faveur du sport de masse.

PATRIMOINE CULTUREL ET IDENTITAIRE, COHESION SOCIALE

I/ETAT DES LIEUX

La culture, définie comme l'ensemble des acquits et des pratiques de l'homme dans ses différents milieux, doit être utilisée comme facteur de cohésion sociale, d'intégration et de communication.

En Martinique, le multiculturalisme, lié au contact multiforme, sur place, de plusieurs civilisations, est trop souvent utilisé comme facteur de division.

Il en est de même au niveau national, où l'Etat, dans sa recherche permanente de l'unité nationale, a longtemps exclu la mise en valeur des particularismes culturels ou ethniques. D'où, pour certains Antillais, le sentiment de ne pas vraiment appartenir à l'ensemble national. D'où, également, la difficulté à lutter contre le racisme.

L'école restant le lieu privilégié de formation des esprits, l'apprentissage du multiculturalisme doit passer par elle.

II/PROPOSITIONS

1/ Intégration dans tous les programmes scolaires de cours complets sur l'histoire et la géographie réelles de la France non hexagonale. L'idéal serait que l'histoire et la géographie du monde entier soient écrites par un groupe international de spécialistes, sous l'égide de l'UNESCO, et que tous les enfants du monde apprennent ces matières dans les mêmes ouvrages ou DVD établis par ce groupe.

2/ Création d'un centre de formation artistique non inféodé aux partis, en vue du développement des nombreuses facettes de la culture martiniquaise.

3/ Edification d'une maison des arts contemporains, où se dérouleraient régulièrement de grands événements culturels attirant tant la population locale que des visiteurs extérieurs.

4/ Augmentation des moyens mis à la disposition des ZEP, exemple de discrimination positive.

5/ Investissements massifs pour donner à Saint-Pierre sa véritable place de ville d'art et d'histoire.

6/ Augmentation à 10% du budget de la Région consacré à la culture.

7/ Développement dans toutes les classes des « humanités créoles », y compris avec le créole comme langue d'entrée en contact (apprendre par le créole).

8 / Création sur place d'une Agence Nationale des Associations.

9/ Intégration de la météo des Antilles dans le bulletin national

P10/ Généralisation de la participation et de l'intéressement dans les entreprises, les administrations, les associations, les mutuelles et les coopératives.

11/ Edification de lieux de mémoire, notamment pour mettre en valeur les Martiniquais éminents dans tous les domaines, y compris les héros de la dissidence.

12/ Engagement d'un programme de travaux d'accessibilité pour les handicapés.

Agriculture

Le constat

Depuis 1635, date de la colonisation, l'agriculture a profondément forgé la Martinique tant dans son économie, que dans sa société ou ses paysages.

L'économie de plantation et le système colonial ont conditionné jusqu'à aujourd'hui ce pan de notre économie. En liaison avec cette organisation particulière, la notion de solidarité est restée jusqu'à il y a très peu, à la base de la même de la vie en société.

Les paysages, qui constituent un atout absolument majeur pour le développement du tourisme, sont façonnés par les plantations de canne, de banane et un peu d'ananas

Aujourd'hui, par exemple le secteur de la banane génère 14 000 au total.

Aujourd'hui les difficultés que connaissent certaines productions européennes face à la mondialisation et à la concurrence des pays à main d'œuvre très mal payée, sont transposables, en pire, à la Martinique.

Le territoire est exigu et les choix d'occupation de l'espace sont de plus en plus complexes.

Les enjeux

Les enjeux directement liés aux modalités de développement (ou non) de l'agriculture, sont donc multiples et particulièrement importants à la Martinique.

1 Enjeux économiques et pour l'emploi:

Reconquête du marché local afin d'aboutir à une diminution des importations d'aliments et d'intrants : fruits, légumes, viande, produits transformés, produits phytosanitaires ...

L'agriculture constitue un gisement d'emplois, dès lors que seraient reconstitués des espaces type « jardins créoles ». L'agriculture représente aussi un maintien des emplois dans les grandes cultures.

Les problèmes liés à la pollution des sols par le Chlordécone sont réels et très pénalisants pour les agriculteurs.

2 Aménagement du territoire

C'est un aspect très important de l'agriculture à la Martinique. Les grandes cultures façonnent les espaces les plus vastes. Les jardins créoles permettent une utilisation optimum des espaces plus réduits, jusqu'à pouvoir développer une agriculture ruraine. C'est l'agriculture qui conditionne à la Martinique, bien plus qu'ailleurs, l'équilibre entre le rural et l'urbain...

3 Aménagement paysager

Qu'aurait-on à offrir comme paysage aux visiteurs sans les champs de cannes de banane

4 Santé publique

Les conditions climatiques très propices aux maladies parasitaires ou virales des plantes, ont suscité l'usage de produits phytosanitaires de façon parfois hasardeuse. Les conséquences potentielles négatives pour la santé des populations sont encore trop mal connues.

Les propositions

5 Les grandes cultures

Maintien et amélioration de façon extrêmement déterminée des conditions de productions des grandes cultures : canne, banane, ananas.

Pour la canne et la banane, les propositions des socio professionnels doivent être soutenues.

Pour l'ananas : notamment suppression rapide du seuil de rendement à l'hectare, seuil qui conditionne l'attribution des aides d'état pour cette spéculation.

6 Les cultures traditionnelles

Revalorisation auprès de la population de ce type de production.

Aide aux politiques de diversification (igname, légumes, vergers multi espèces),

7 Elevage

Facilitation des conditions d'identification du bétail pour les petits éleveurs

8 Santé environnementale

La prise en considération de façon plus déterminée du problème de pollution des sols par les polluants persistants.

Le renforcement des conditions de mise en place d'une agriculture très raisonnée :

Renforcement de l'incitation à la formation des agriculteurs au bon usage des produits, aux bonnes pratiques agricoles.

9 Accès aux aides

L'accès aux aides doit de façon générale, être moins strictement conditionné par le caractère professionnel ou non de l'éleveur. Les pluriactifs doivent être aussi pris plus largement en compte, car ils représentent une part importante des producteurs notamment en élevage.

10 Recherche

Recherche technologique

Biocarburants pour la canne, biocarburant le moins polluant à produire

Poursuite de la recherche sur les vitro plants.

Enquête épidémiologique large sur les incidences des polluants persistants

Travail sur la mise en cohérence des productions végétal-animal

Recherche sociologique

Recherche d'organisation des filières car trop souvent les modèles d'organisation de l'extérieur ont été reproduit à l'identique (exp les coopératives) avec des taux d'échec importants.

MAYOTTE

Contribution de la fédération UMP de Mayotte

CONVENTION POUR L'OUTRE-MER

La convention pour l'Outre-Mer voulue par le Président de l'UMP s'inscrit pour Mayotte dans un processus de développement que les Mahorais attendent de l'Etat pour les années à venir et en tout état de cause à l'horizon 2010. En effet, la Collectivité é Départementale de Mayotte doit combler ses retards en quatre ans et rattraper le développement économique rendu obligatoire par la loi 616-2001 du 11 juillet 2001.

Cette Collectivité aspire à entrer dans un régime de droit commun, seul garant de la stabilité sociale et facteur de progrès institutionnel.

La fédération UMP de Mayotte, certaine des valeurs républicaines et forte de son expérience politique souhaite apporter sa contribution à cette convention qui reste l'élément essentiel de la reconnaissance de l'Outre-Mer français. Les 7 thématiques proposés par Nicolas sont au cœur de notre réflexion : toutefois, il est nécessaire de cibler quelques uns afin de pouvoir les traiter avec acuité :

- **L'autorité de l'Etat** : l'Etat doit assurer pleinement ses missions régaliennes en les rapprochant davantage du dispositif national (sur le plan budgétaire, résorber les retards des arriérés de crédits de paiement tant pour les collectivités locales que pour la CDM).
- **Sécurité** : renforcer davantage les moyens de luttés contre l'immigration clandestine par l'installation d'un troisième radar, l'abrogation du dispositif privilégiant le droit du sol et le remplacer par le droit du sang (une étude menée en 2005 montre que l'évolution de la population de Mayotte à l'horizon 2017 sera constituée de français d'origine comorienne issue de l'immigration à hauteur de 56 %). Il va sans dire que la plus grande maternité de France se trouve à Mayotte du fait de cette immigration incontrôlée provoquée par des femmes enceintes venues essentiellement d'Anjouan – l'île la plus proche des cotes mahoraises. Le contrôle de l'immigration passe également par le renforcement du pouvoir du Préfet pour la destruction des habitations de fortune, après la reconduite à la frontière de leurs occupants par décision administrative.
- **Education** : dans l'enseignement primaire, rendre effectif la scolarisation de tous les enfants dès l'âge de trois ans : ce qui suppose naturellement l'augmentation des dotations liées à la construction scolaire. Aujourd'hui, Mayotte souffre de capacité d'accueil ce qui ne favorise pas l'apprentissage du français considéré comme langue seconde même si elle reste la langue de la réussite sociale et de la communication. Une grande partie des écoles élémentaires fonctionnent en rotation : le groupe d'élèves accueillis le matin pendant la semaine A travaillera en après-midi la semaine B. les horaires d'enseignement ne sont donc pas accompli à cause de ces rotations incessantes. Dans le secondaire, le constat est encore plus alarmant avec l'exclusion d'élèves vers la vie active sans réelle qualification faute de structures pouvant les accueillir. Au lycée, les élèves qui ratent le baccalauréat une ou deux fois ne sont pas autorisés à suivre un enseignement public à l'âge de dix neuf ans. Les écoles de Mayotte ne

sont pas dotées de restauration scolaire, depuis quelques mois, une prestation d'aide à la restauration scolaire (PARS) a vu le jour dans quelques collèges. Il est nécessaire d'étendre ce dispositif dans l'ensemble des établissements scolaires de l'île mais la grande inconnue reste le financement. La Caisse d'Allocations Familiales n'aurait pas reçu les dotations attendues : ce qui ne lui permettrait de généraliser cette mesure. Il est donc plus qu'urgent d'augmenter les capacités d'accueil par la construction ou l'extension de nouveaux bâtiments. Afin de favoriser la réussite universitaire de nos jeunes, il est nécessaire de créer un pôle universitaire. En effet, les étudiants poursuivant leurs études en première année à l'île de la Réunion ou en Métropole ratent généralement leur première année en raison des difficultés liées à l'éloignement de leur famille et à l'adaptation au milieu universitaire.

- **En matière de santé et de sécurité sociale** : l'épidémie de chikungunya qui persiste à Mayotte a montré les limites des dispositifs de santé et de sécurité sociale institués à Mayotte. Ils ont permis de traiter à titre d'exemple un dixième de la population atteinte. Une modernisation s'impose en urgence pour instaurer la CMU mais également de favoriser l'intégration de la Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte dans le dispositif national. De même, une lutte efficace des maladies vectorielles suppose la mise en œuvre d'un véritable plan d'assainissement des villages et de traitement des déchets.
- **L'adoption d'un véritable plan économique et social durable** implique qu'à côté du prochain plan, l'Etat et les diverses collectivités locales mahoraises signent une convention spécifique de développement économique et de rattrapage social à partir d'un plan à long terme (10 ans) de développement durable de Mayotte, le désenclavement aérien, maritime et terrestre de Mayotte. Cela suppose la construction en urgence de la nouvelle aérogare de Pamandzi et de la piste longue, l'extension de la plate forme portuaire de Longoni et la reconstruction des infrastructures routières.
- Enfin, la question du statut de Mayotte est à la base d'un véritable développement durable du territoire. Ainsi, les mahorais attendent depuis 1958, l'érection de leur île en département d'outre-mer. La législature qui s'achève a permis des évolutions notables en terme d'organisation administrative mais également de modernisation du statut personnel de droit local avec l'abolition de la polygamie, l'instauration de l'égalité entre la femme et l'homme de sorte que rien ne s'oppose à la consultation des mahorais quant à cette évolution vers le statut départemental avant la fin de cette année.

Pour le comité départemental
Le secrétaire départemental

Ali SOUF

NOUVELLE CALEDONIE

*Contribution de la fédération UMP de la Nouvelle
Calédonie*

Contribution du Rassemblement-UMP
à la convention sur l’Outre-mer de l’U.M.P.
« POUR UNE NOUVELLE-CALEDONIE PLURIELLE
AUX COULEURS DE LA FRANCE »

Depuis plus de 25 ans, élection après élection, l’immense majorité des calédoniennes et des calédoniens a confirmé son attachement indéfectible à la France.

Lorsque le Rassemblement a négocié l’accord de Nouméa avec le gouvernement socialiste et le F.L.N.K.S., c’était dans le but d’assurer l’ancrage définitif de la Nouvelle-Calédonie dans la République tout en reconnaissant son identité et sa personnalité particulières. Seule la France est garante de la coexistence harmonieuse des communautés vivant sur cette terre. C’est dans cet esprit que le Rassemblement a appelé les électeurs à approuver cet accord lors du scrutin du 8 novembre 1998.

Force est malheureusement de constater que depuis 1999, et malgré l’alternance politique nationale, c’est la lecture indépendantiste de cet accord qui a été privilégiée comme en témoignent le traitement de la question du corps électoral pour les élections provinciales ou le blanc-seing donné à une multinationale pour la construction de l’usine métallurgique du Nord malgré l’absence totale d’engagement clair et irrévocable de sa part.

La victoire de l’UMP en 2007 devra être l’occasion d’une rupture sans ambiguïté avec cette dérive qui s’apparente à un véritable détournement du vote populaire.

L’Etat doit assumer pleinement et sans complaisance son rôle conformément à la volonté politique majoritaire, et permettre qu’à l’issue du processus en cours, qui n’est en aucune manière une marche obligatoire et forcée vers l’indépendance, les électeurs concernés puissent se déterminer librement sur le maintien de la Nouvelle- Calédonie dans la France.

En Nouvelle-Calédonie, à l’horizon de ce siècle, le développement économique et social, et donc la poursuite d’un véritable rééquilibrage et de la réduction des inégalités, sera très largement dominé et déterminé par la réalisation des usines métallurgiques du Sud et du Nord.

La Nouvelle-Calédonie détient au moins 25 % des réserves mondiales de nickel dans un marché entièrement dominé par trois ou quatre multinationales. Il s’agit d’un enjeu qui dépasse largement le cadre de notre collectivité et revêt une dimension nationale et internationale.

L’Etat a consenti, aux côtés du territoire et des provinces, des efforts financiers sans précédent pour favoriser la réalisation de ces projets industriels majeurs, et intervient pour assurer la protection des personnes et des biens qui y sont engagés. Il est donc légitime et nécessaire que l’Etat joue le rôle qui lui revient dans la coordination de l’action des pouvoirs publics pour le bon aboutissement de ces projets dans l’intérêt des populations locales en particulier mélanésiennes mais aussi de la France, et dans le respect des principes d’un développement durable respectueux de l’environnement et des intérêts des générations futures.

C’est notre combat du siècle.

Dans cette perspective il faut offrir à la jeunesse calédonienne une véritable égalité des chances lui permettant d’affronter sans complexe la compétition. Cela passe par la poursuite et le renforcement de la politique de formation professionnelle entreprise avec le soutien de l’Union Européenne mais aussi par l’effort individuel et par l’exigence. A cet égard, il nous faudra encourager et soutenir celles et ceux qui accepteront d’acquérir une première expérience professionnelle en Métropole.

C’est à ce prix – et à ce prix seulement – que la promotion de l’emploi local aura un sens.

Les calédoniennes et les calédoniens sont avant tout des citoyens français.

La « citoyenneté » de l’accord de Nouméa doit être une construction quotidienne, une volonté sans cesse réaffirmée et renouvelée de vivre ensemble dans la fidélité à l’esprit de l’accord de Nouméa. Elle ne peut en aucun cas consister à exclure nos compatriotes qui ont choisi de faire leur vie ici, à nos côtés, que ce soit en les privant du droit de vote, du droit au travail, ou encore du droit à certaines aides publiques.

Le Rassemblement-UMP est depuis toujours attaché au progrès social en particulier en direction des plus démunis d'entre nous, personnes âgées et handicapées. C'est dans sa vocation, dans sa nature, mais il ne peut y avoir de progrès social sans progrès économique préalable. Et rien ne pourra se construire de solide dans ce domaine sans le rétablissement de la confiance : confiance des investisseurs, confiance des entrepreneurs, confiance des travailleurs, confiance des consommateurs.

Chacun a le droit de vivre en sécurité, dans son quartier, dans son village, dans sa tribu, de circuler librement et d'avoir accès à son lieu de travail.

Chacun a le droit aussi à la protection de sa propriété.

La Nouvelle-Calédonie doit donner à la Métropole l'image d'une collectivité adulte et responsable et arrêter d'exiger toujours plus de transferts financiers de l'Etat tout en lui demandant de se cantonner à un rôle de spectateur « impartial ».

Les pays qui nous entourent nous envient pour notre appartenance à la France et pour sa générosité. Il y a un réel besoin de France et d'Europe qui s'exprime ouvertement dans notre région du Pacifique Sud.

L'introduction de l'Euro en Nouvelle-Calédonie est maintenant une étape naturelle et nécessaire.

La Nouvelle-Calédonie, comme l'ensemble de l'Outre-mer, doit devenir pour la France un sujet de fierté et non plus être perçue à intervalles réguliers comme une charge et un souci.

POLYNESIE FRANCAISE

Contribution du Tahoeraa Huiraaatira

LES INSTITUTIONS

Nous assurerons la victoire de l'Autonomie dans la République

Grâce à Jacques Chirac, la Polynésie française a obtenu, en 1996 et en 2004, deux avancées majeures dans sa conquête d'une véritable autonomie. Nous sommes aujourd'hui un Pays d'Outre-mer qui se gouverne librement et démocratiquement au sein de la République.

Nous avons, dans ce domaine, atteint nos objectifs. La Polynésie a les moyens institutionnels de préserver son identité et de maîtriser son destin.

Mais notre victoire est aujourd'hui menacée par l'arrivée au pouvoir des indépendantistes qui utilisent les compétences que nous avons acquises pour s'opposer systématiquement à l'Etat et faire glisser le plus rapidement possible notre collectivité vers l'indépendance.

Le comportement agressif de nos dirigeants à l'égard de la France porte déjà un tort considérable à notre partenariat avec l'Etat et entraîne un raidissement du pouvoir central.

Propositions :

- La Polynésie restera française aussi longtemps que les Polynésiens le voudront. Il n'y aura pas de « largage » de la Polynésie par la France. Aucun « accord » de préparation ou d'accompagnement vers l'indépendance n'interviendra tant que les Polynésiens ne seront pas prononcés clairement à ce sujet lors d'un référendum.
- La loi électorale sera réformée avant la fin de l'année 2007, après une large concertation, afin de rétablir le scrutin réclamé par une forte majorité de la population et des partis politiques.
- L'Etat s'engage à augmenter les ressources du Fonds intercommunal de péréquation pour permettre aux communes de faire face aux besoins de financement de leurs équipements et de leur nouvelle fonction publique. Il accompagnera à parts égales tout effort de la Polynésie française pour augmenter les ressources du Fonds.
- L'Etat respectera l'autonomie fiscale de la Polynésie française et n'instaurera pas de taxes, impôts ou redevances sans l'assentiment de l'Assemblée de la Polynésie française.

Nous voulons que l'accueil des jeunes soit plus efficace et plus intense

Plus encore que pour l'ensemble de la Nation, l'Education est une priorité pour la Polynésie française. En effet la proportion de jeunes de moins de 20 ans y est très supérieure et le développement de l'enseignement généralisé y est plus récent. Comme dans l'ensemble de la République, l'Etat finance directement la plus grande partie de la charge par le salaire des personnels. Il participe aussi aux autres dépenses, comme dans toutes les Régions, par l'attribution de dotations globales.

Toutefois les élèves Polynésiens du second degré, contrairement à tous leurs homologues de métropole ou des DOM ne bénéficient toujours pas de bourses scolaires et le versement des dotations globales d'investissement et de fonctionnement est très irrégulier et insuffisant depuis 2004.

Le niveau de qualification des jeunes Polynésiens n'a cessé de s'élever depuis 20 ans mais l'échec scolaire reste important. La rotation très rapide des enseignants ne facilite pas leur adaptation aux spécificités locales. Par ailleurs, malgré les efforts déployés par le gouvernement polynésien jusqu'en 2004, et le succès du S. M. A il est indispensable d'améliorer encore la formation professionnelle.

Un élément perturbateur supplémentaire pour la bonne intégration des jeunes est que la situation du logement reste très tendue. Aux recensements de 2002 plus de 2000 personnes s'entassaient à sept et plus dans des logements de 1 ou 2 chambres, et près de 2000 était à neuf et plus dans des logements de trois chambres au plus. Les 4500 jeunes supplémentaires qui naissent chaque année n'ont pu qu'augmenter le surpeuplement alors même que le nouveau gouvernement polynésien a pratiquement cessé la construction de logements sociaux.

Propositions :

- L'Etat tiendra les engagements financiers pris dans la convention Education de 1988 et renouvelés en 1998. Il versera chaque année à la Polynésie française une dotation globale d'investissement et une dotation globale de fonctionnement tenant compte de l'évolution des besoins.
- Une participation de l'Etat au financement des bourses scolaires des élèves du second degré sera accordée à la Polynésie française au même titre qu'en métropole.
- Des conventions seront signées entre l'Etat et la Polynésie française pour la création d'emplois en faveur des jeunes et améliorer leur formation, l'adaptation professionnelle des jeunes ainsi que pour favoriser leur entrée en activité et leur insertion.
- Des conventions seront également signées entre l'Etat et la Polynésie française pour accélérer le rythme de construction de logements.

LA SECURITE

Nous voulons plus de sécurité pour tous

Outre la délinquance qui empoisonne la vie quotidienne de nos concitoyens, le maintien de l'ordre public a été fortement compromis pendant plusieurs mois en 2005 par l'occupation et le blocage des bâtiments et services publics organisés par les indépendantistes. Aujourd'hui encore des syndicats peuvent à tout moment menacer de bloquer le port ou toute la ville. L'Etat ne s'est pas donné les moyens d'assurer pleinement la sécurité de tous, les effectifs et les moyens de la police sont insuffisants.

Par ailleurs la construction d'un nouveau centre pénitentiaire, en bonne voie avant l'arrivée au pouvoir des indépendantistes, n'est toujours pas réalisée. Il est presque miraculeux qu'aucune explosion carcérale n'ait encore eu lieu avec plus de 300 détenus concentrés dans une prison dont la capacité maximum est à peine supérieure à 100 prisonniers.

La protection judiciaire de la jeunesse est cruellement insuffisante, nourrissant la chaîne de la délinquance et du malheur. Les moyens de la justice doivent être augmentés.

Propositions :

- L'Etat maintiendra en permanence en Polynésie française les effectifs de police suffisants pour assurer l'ordre public et la sécurité de tous en tenant compte de l'évolution démographique et de l'urbanisation croissante de Tahiti.
- Le centre pénitentiaire sera entièrement reconstruit sur un autre site dans le respect des normes actuelles.
- Les effectifs des agents du centre pénitentiaire seront adaptés à la réalité de la population carcérale.
- Les moyens de la protection judiciaire de la jeunesse seront augmentés pour permettre de répondre à la situation désastreuse de trop nombreux enfants
- Des conventions seront passées entre l'Etat et le Pays pour une mise en commun et une coordination des moyens de lutte contre les fléaux que représente la consommation de drogues et d'alcool.

L'IDENTITE

Nous voulons une Polynésie fière de son identité et ouverte sur le monde

L'autonomie nous donne les moyens de préserver notre identité. Mais des lacunes juridiques ou des maladresses administratives viennent parfois mettre en cause notre droit à utiliser notre langue dans la vie publique. Par ailleurs, la question du foncier, essentielle dans la culture polynésienne, mais également fondamentale pour le développement économique, n'est toujours pas réglée. La mise en place des assesseurs fonciers destinés à permettre au tribunal de juger d'une manière mieux adaptée à l'ensemble des comportements et traditions polynésiens, qui était prévue dans le statut de 2004, n'a toujours pas été faite.

Le fonds de coopération pour le Pacifique, créé par Jacques Chirac en 1986, avait été presque abandonné par le gouvernement socialiste. Jacques Chirac lui a rendu en 2003 ses moyens et son dynamisme. Il nous donne les moyens financiers de rayonner dans le monde. Notre culture, notre solidarité, notre accueil légendaire sont les bases de ce rayonnement. En mettant en valeur notre identité nous participons aussi au rayonnement de la France dont le rôle mondial s'appuie largement sur l'Outre-mer et la diversité des populations et des cultures que rassemble la République.

Malgré le protocole annexe au traité d'Amsterdam, obtenu par Jacques Chirac, la situation des PTOM français vis-à-vis de l'union européenne, à la différence de celles des DOM, reste toujours ambiguë.

Propositions :

- L'activité et les ressources du fonds de coopération pour le Pacifique sera maintenue afin de renforcer l'aide de la France et la présence francophone dans le Pacifique.
- La création d'un grand centre culturel polynésien, à l'instar du centre culturel mélanésien de Nouvelle-Calédonie, dont la vocation sera de rayonner sur l'ensemble du Pacifique en partenariat avec le nouveau musée des Arts Premiers sera lancée.
- Le droit des Polynésiens à utiliser notre langue lors des débats à l'Assemblée de la Polynésie française comme dans toute autre circonstance de la vie privée ou publique sera réaffirmé.
- L'État installera le tribunal spécialisé pour les questions foncières, muni des moyens nécessaires. Pour permettre aux Polynésiens de mieux établir leurs droits, l'État rendra facilement accessible à tous les registres de l'état civil, et en assurera une informatisation rapide pour garantir leur conservation.
- L'État et la Polynésie française négocieront un statut avec l'Union européenne qui soit enfin clair et qui corresponde aux attentes légitimes des polynésiens, français, donc européens.

L'ECONOMIE

Nous voulons une économie forte

Les priorités des Polynésiens sont l'emploi et la solidarité. Mais ils savent que le développement économique est la seule façon d'atteindre durablement ces objectifs.

Tous les Polynésiens souhaitent que nos ressources propres s'accroissent et que notre économie soit moins dépendante de la solidarité nationale. Mais actuellement et dans l'avenir prévisible, la Polynésie a absolument besoin de l'aide de la France et doit compter sur son partenariat avec l'Etat gravement compromis par le gouvernement indépendantiste.

Pendant la période 1994 à 2003, l'action concertée entre l'Etat et la Polynésie française a permis un quasi doublement des ressources propres de cette dernière. C'est dans cet objectif et dans cette philosophie que l'aide de l'Etat doit se poursuivre.

Propositions :

- L'Etat maintiendra les décisions prises par Jacques Chirac en 2003 pour pérenniser le Fonds de Reconversion en le transformant en Dotation Globale de Développement Economique.
- Des conventions seront signées avec l'Etat pour accompagner le renforcement de l'autonomie économique de la Polynésie française, en particulier pour la promotion des échanges de biens et services.
- L'Etat tiendra les engagements financiers pris au titre de diverses conventions, notamment l'éducation et la solidarité. Dans tous les domaines où elle intervient, la participation de l'Etat sera régulièrement adaptée à l'évolution des besoins.
- Le dispositif de défiscalisation sera maintenu et les procédures administratives pour sa mise en œuvre seront simplifiées.
- L'indexation des salaires et des pensions de retraite des agents de l'Etat résidant en Polynésie française sera maintenue à son niveau actuel. Cette indexation, qui concerne essentiellement des Polynésiens de naissance est indispensable pour garantir le fragile équilibre économique de la Polynésie française. Parallèlement la chasse aux fraudeurs éventuels sera renforcée.
- La pêche industrielle, qui peut être une ressource importante, pour la Polynésie française, est trop jeune et n'est pas à l'échelle des pêcheries industrielles du Pacifique. Un programme concerté de développement de l'industrie de la pêche polynésienne sera mis au point entre l'Etat et la Polynésie française. Il concernera la formation des hommes, le financement des unités de pêche et de leur équipement, le stockage, la transformation et la distribution.

REUNION

Contribution de la fédération UMP de la Réunion

*Contribution de Jean-Paul Virapouille,
Sénateur-Maire de Saint-André*

*Contribution de Bertho Audifax,
Député-Maire de Saint-Benoit*

*Message de Margie Sudre,
Député au Parlement européen, ancien ministre*

« Quelles synthèses espérer d'une convention nationale pour l'outre-mer français qui regroupe des territoires aussi différents que les îles américaines de la Martinique ou de la Guadeloupe et l'île de l'océan indien la Réunion ? Que signifie aujourd'hui la notion d'outre-mer ? Est-elle le reflet ou l'ombre d'une histoire coloniale qui n'en finit pas d'exister ? L'outremérisation des départements a-t-il broyé l'identité réunionnaise ? Ces questions existentielles ont le mérite d'avoir été posées lors des consultations dans le département de la Réunion.

Notre représentativité nationale a aussi fait l'objet de nombreuses discussions. L'actuelle organisation administrative des territoires outre-mer concède à nos compatriotes antillais un pouvoir et un poids politique qu'ils sont loin de pouvoir justifier par leur importance démographique. Il en va de même pour de nombreux départements ruraux de la France continentale. Il va de soi que nous devons faire acter un nouveau rééquilibrage de notre représentation au regard de notre population. L'importance démographique des cantons et des circonscriptions les placent actuellement dans un état de sous représentativité dans les collectivités locales et les assemblées nationales.

Cette dernière revendication place bien le débat dans le cadre de la République française et de ses institutions et ceux qui la combattaient hier sont aujourd'hui les premiers à l'exprimer. C'est une belle revanche de l'histoire ! Devons-nous vraiment nous rappeler que l'indépendance tant souhaité par le PCR de l'époque a bien souvent détruit les nations plus quelle ne les ont soudées autour d'un projet politique ou d'un développement économique. On peut reconnaître à la départementalisation, notamment à la Réunion, quelques bénéfices pour notre île. Il serait injuste pour tous ceux qui ont fait la Réunion avant nous de l'oublier.

Nous avons obtenu progressivement sur une durée d'un demi siècle l'égalité institutionnelle et l'égalité sociale, mais nous savons tous ici que les réunionnais sont encore loin d'atteindre le niveau de vie des français du continent. Nous n'avons effectivement pas la vocation à rester dans cette situation économique caractérisée par de profonds déséquilibres structurels, par la gravité du taux de chômage, par des réponses peu satisfaisants pour les jeunes de mieux en mieux et de plus en plus formés, par des difficultés immenses pour simplement se loger. Nous réclamons aujourd'hui des changements profonds, des engagements politiques : une véritable espérance de l'égalité économique. Contrairement à bien des idées reçues nous sommes plutôt dans une logique de croissance par rapport à bien d'autres régions françaises, mais nous ne sommes pas encore au bout du chemin. Comment peut-on obtenir cette égalité économique ?

L'EMPLOI

Les taux de chômage à la Réunion sont aujourd'hui incompatibles avec la notion républicaine d'égalité. Avec plus de 27% de taux de chômage, les chiffres de la Réunion sont actuellement trois fois plus importants que ceux de la métropole. Nous devons par conséquent placer tous nos efforts dans cette logique de réduction du taux de chômage par la création d'activité, mais aussi en protégeant les emplois existants actuellement sur l'île. Pour une approche pédagogique, nous pouvons diviser l'emploi en trois grandes catégories : Les emplois de la fonction publique, les emplois aidés et les emplois du privé.

Les emplois aidés :

Personne ne songe ici à supprimer, ni même à diminuer les emplois aidés ! Il est aujourd'hui impossible de remplacer ces jeunes, ces femmes, ces pères de famille par du personnel titulaire. Les maires nous confirmeront facilement que les emplois aidés sont une chance pour les collectivités dans le contexte social et économique de la Réunion. Ces emplois concernent à l'évidence souvent des personnes sans formation. La participation à la vie collective permet d'organiser une vie sociale, une indépendance financière, un contact avec de futurs employeurs. Nous ne pouvons pas négliger cet aspect bénéfique des emplois aidés. C'est aussi une chance pour les collectivités car ces mêmes personnes nous aurions de toute façon à les recevoir et les orienter vers des solutions qui sont à l'évidence pas plus facile définir. Dans un contexte aussi grave de crise sociale et face à l'ampleur du chômage, les collectivités locales jouent le rôle d'Etat Providence.

Cependant nos communes ne peuvent assurer sur leurs seules ressources le coût et la charge de travail que représentent les dizaines d'emplois aidés car ils n'ont d'utilité pour eux-mêmes comme pour leurs employeurs que s'ils sont encadrés et reçoivent une formation adéquate et spécialisée. Tout en gardant le nombre d'emplois aidés utiles et nécessaires pour une bonne gestion des collectivités il nous semble aussi important d'en modifier les caractéristiques principales pour les revaloriser et leur donner une espérance dans le travail.

-Nous pensons souhaitable de mettre en place un certificat de formation qui correspond à un savoir faire reconnu par la collectivité. Cette première étape sera alors pris en compte lors d'une éventuelle nouvelle embauche par des employeurs privés ou publics.

-Le choix des personnes aidées doit correspondre à des besoins exprimés en terme d'emplois par la collectivité. Un comité de décision et de validation du recrutement est nécessaire au préalable à l'embauche. Il semble nécessaire qu'il faille une association plus étroite pour ces emplois aidés entre l'ANPE, les centres de formation et les collectivités.

Néanmoins, les emplois aidés doivent correspondre à une situation d'exception comme c'est encore le cas à la Réunion aujourd'hui. Ce contexte de grande ampleur du chômage ne doit pas nous empêcher de relancer les possibilités pour les entreprises privées ou les associations d'embaucher des chômeurs qui aujourd'hui se dirigent naturellement vers les collectivités. Nous savons que les secteurs du tourisme ou de l'aide à la personne vont nécessiter des qualifications par l'apprentissage. Il faut rendre possible dans certaines filières des contrats aidés privés sous forme de contrat de qualification ou de formation de longue durée en entreprise. La notion de revenu minimum est le fruit d'une solidarité nationale, mais on doit distinguer le revenu minimum correspondant à une activité économique ou sociale partielle ou temporaire et qui doit être au moins égal au SMIC et le revenu minimal d'insertion qui n'est pas le fruit d'un travail. Cette valorisation du travail par la perception d'un salaire nettement supérieur à des indemnités ou à un revenu minimum est une des clefs de l'insertion et de l'emploi.

Les emplois privés

Longtemps nous avons considéré que l'aide apportée aux entreprises par la défiscalisation ou l'abattement de charges salariales était un dispositif fort pour favoriser l'emploi. Certes de nombreux emplois ont été créés notamment dans le bâtiment et les travaux publics. Il est aujourd'hui nécessaire que cette action de solidarité de la nation envers les réunionnais cible encore plus fortement la création d'emplois dans d'autres secteurs économiques.

Nous proposons donc de lier directement la défiscalisation à la création d'emploi. Une partie des salaires serait directement défiscalisable à la hauteur de 25% du salaire brut annuel dès le premier employé au chômage de plus d'un an et pour toutes les activités. Par exemple une entreprise de 10 salariées qui embauche 2 nouvelles personnes à 15 000€ annuel bénéficierait d'une exonération de 7500€ sur ces impôts. Une ébauche de la défiscalisation à la personne existe actuellement, il nous semble nécessaire de mieux la définir et d'en faire bénéficier les entreprises. Nous proposons naturellement que les financements de ces mesures soient prises directement sur les défiscalisations existantes et dont les taux peuvent être revus à la baisse sans mettre en péril l'engouement pour les nouvelles constructions. L'aide à la production locale bénéficierait toujours d'une aide appropriée pour permettre de limiter les effets d'importation massive alors que l'on voit émerger les productions locales qui mériteraient des mesures plus strictes de protection.

Il est aussi aujourd'hui nécessaire de mieux cibler les possibilités d'emploi dans l'économie et la société réunionnaise d'aujourd'hui et de demain. Ce diagnostic urgent et qui doit faire l'objet d'un large consensus doit actionner la préparation d'un schéma directeur des formations locales validées par les deux assemblées et les professionnelles de l'entreprise. On pressent de véritables potentialités d'emplois nouveaux dans les secteurs du tourisme, de la santé, d'aide à la personne, de la fonction publique territoriale, dans l'environnement, dans les télécommunications et les réseaux,... Dans chacun de ces domaines des formations adaptées doivent être mises en placées localement ou en métropole avec des garanties de retour dans l'île.

Par exemple, la situation des professions médicales, paramédicales se caractérise par des densités inférieures à la métropole (la densité des infirmiers salariés est presque deux fois moindre 362 pour 100 000 habitant contre 610 en métropole. Un véritable gisement d'emploi existe dans la profession

d'infirmier, qui se trouvera amplifié par les départs à la retraite dans les cinq années à venir. Au regard du marché de l'emploi tant actuel que futur, la capacité de formation d'infirmiers est insuffisante pour couvrir les besoins à la Réunion. Par ailleurs, le développement de cette formation se heurte à l'insuffisance des capacités d'accueil stagiaire en milieu hospitalier réunionnais. Pour faire face à ces besoins, il est nécessaire de prendre l'engagement politique d'accompagner la formation par la mise en place de la formation d'infirmier en mobilité avec des partenariats régionaux.

Les emplois publics

Plus encore que dans les autres secteurs de l'économie ou de la société réunionnaise nous sentons la présence de cette période spéciale de la mise à niveau de la départementalisation. L'âge d'or des fonctionnaires outre-mer est-il révolu ? Les effets d'aubaine, de prime, de surémunération et d'abattement fiscal sont-ils voués à être supprimés ? Certains députés ont exprimés la crispation ou la frustration que générerait cette inégalité de traitement devant un coût de la vie qui apparaît de plus en plus cher. L'histoire nous l'a montré, la situation est loin d'être simple.

Il nous semble inacceptable aujourd'hui que l'on pointe du doigt une catégorie de personne comme étant les seuls responsables de cette inégalité. Evitons de viser les fonctionnaires comme les boucs émissaires d'une crise sociale. Ces avantages acquis ne peuvent être remis en question pour tous ceux qui ont accepté les conditions d'un contrat de travail initial. Pourtant il nous semble aussi juste que l'on réfléchisse à réduire l'effet de ciseau entre les salaires du privé et ceux du public dans le cadre d'une proposition globale et objective élaborée et discutée avec les élus et la population.

LE LOGEMENT

Selon l'INSEE, le nombre de ménages aura quasiment doublé en 2030 et le parc de logements devrait atteindre 450 000 unités. Ce qui suppose la construction de huit à neuf mille logements pendant vingt ans. La création du Parc National des Hauts, la préservation de certains espaces agricoles, ainsi que le développement économique pour l'implantation d'entreprises, sont autant de facteurs qui limitent les espaces dédiés à la création de nouveaux logements. La pression foncière qui en découle, et l'élévation constante du prix du mètre carré, deviennent difficilement supportables. Des politiques de réserve foncière, avec notamment l'EPFR, ont commencé à être contractualisées avec les collectivités qui font elles mêmes un effort financier important, mais le manque de logement demeure.

Sans toit aucune politique ne peut être entendue. Il existe à la Réunion un vrai déficit de logements accessibles aux familles modestes. Il faut naturellement faire attention que les fruits de la défiscalisation ne profitent pas à une catégorie sociale. Les catégories sociales ayant pour revenu deux à trois SMIC se sentent complètement exclues des mesures de défiscalisation classiques. Ce sont actuellement les ménages avec des revenus moyens qui doivent faire l'objet d'une attention plus soutenue dans les mesures d'aide au logement, notamment en matière d'accession à la propriété.

Nous proposons que les bénéfices réels de cette loi puissent aussi aider les classes moyennes à devenir propriétaires. En imposant lors des constructions de programmes immobiliers de défiscalisation, l'obligation aux promoteurs de réserver des logements à la location ou à la vente pour les classes moyennes. Il reviendrait aux promoteurs de faire les péréquations nécessaires pour rentabiliser les opérations immobilières souvent fort lucratives. Cette règle très directive aurait deux mérites, la première d'éviter les effets de zonage des logements sociaux au sein de la ville et le second de mutualiser les coûts d'aménagement souvent nécessaires pour les opérations prestigieuses. Nous proposons aussi que la défiscalisation s'applique aussi sur la production des logements sociaux.

Nous proposons aussi que les passerelles entre les locataires des bailleurs sociaux si nombreux à la Réunion puissent devenir propriétaires de leurs logements. Les échéances de loyers doivent servir à rembourser l'acquisition du bien immobilier. Cependant cette mesure mise en application par certains bailleurs sociaux consiste pour ces derniers de se débarrasser des logements les plus insalubres avant les nécessaires réhabilitations. Ces pratiques doivent cesser et les logements vendus aux anciens locataires nécessiteront un contrôle de qualité, de confort et de garantie de pérennité dans le cadre d'une copropriété.

Naturellement ces mesures nouvelles d'accompagnement ne doivent en aucun cas entraîner une diminution de la LBU, du FRAFU, ou des crédits pour les RHI. Ces opérations de constructions sociales nouvelles et de résorption de l'insalubrité doivent bénéficier de crédits conséquents. Toute diminution des efforts de l'Etat dans ce domaine limiterait grandement les capacités d'intervention des collectivités pour l'aménagement et l'assainissement des terrains. La construction de la ville nouvelle sur la ville ancienne nécessite des opérations de reconstruction importante. La modernisation des cœurs d'agglomération permettra naturellement de densifier et d'éviter l'étalement urbain préjudiciable aux paysages et aux terres agricoles. L'intervention de type RHI dans les quartiers insalubres pour réhabiliter les logements multiples dans l'indivision est encore une nécessité à la Réunion. Cette action a souvent permis d'intégrer une population exclue en la faisant participer à la définition et aux travaux dans le quartier. Naturellement cette politique est toujours accompagnée par des outils sociaux d'évaluation contractualisés avec l'Etat.

EDUCATION, FORMATION ET MOBILITE

La formation actuelle crée quatre catégories de personnes face au monde du travail réunionnais. La première catégorie sont les exclus du système d'éducation qui quittent l'école sans diplômes. Pour cette première catégorie nous ne pouvons pas ménager nos efforts d'éducation, d'insertion, de suivie dans les missions locales et les services sociaux qui souvent ne bénéficient ni d'aides financières suffisantes, ni d'évaluations réelles permettant de valoriser leur travail. Les associations sportives, culturelles, de quartier assurent aussi souvent une mission de socialisation peu reconnue par les institutions publiques. Le statut de bénévole n'a toujours pas évolué depuis le début du siècle. Il est nécessaire de prévoir une grande réforme pour hisser les associations dans un véritable rôle d'acteurs et de médiateurs sociaux quand elles veulent bien naturellement assurer cette mission difficile. Elles devraient bénéficier en contre partie d'un réel travail social d'aides en nature sous forme de garantie financière ou d'aide à la gestion administrative de la part des collectivités. L'intégration d'un public en grande difficulté demande beaucoup de moyen.

La seconde catégorie est les étudiants en situation d'échec dans les premières années universitaires. Les filières longues ne sont pas toujours adaptées aux nombreux étudiants qui sortent d'un bac professionnel ou technique. Si quelques uns réussissent, beaucoup d'entre eux échouent. Aujourd'hui ces ex étudiants se retournent très souvent vers les collectivités pour un emploi précaire. Il y a bien une nécessité d'instaurer les liaisons ou des passerelles entre les filières universitaires et les filières courtes avec des validations des acquis encourageants les étudiants en situation d'échec à faire des choix plus judicieux en terme de formation. Le choix de la mobilité peut aussi être posée dès les premières années universitaires ou les IUT avec l'aide d'un guichet unique assurant un suivi des demandes et une logistique administrative et financière.

La troisième catégorie correspond aux étudiants formés dans les filières d'avenir en quête d'un emploi et qui naturellement trouvent refuge, soit par passion, soit par obligation, dans les métiers de la fonction publique. Cette situation prive souvent les autres secteurs de l'économie des réelles élites réunionnaises. La mobilité s'adresse facilement à ces jeunes étudiants qui très souvent n'ont aucune difficulté à s'insérer dans les secteurs économiques dynamiques ne Europe ou à l'Etranger. C'est aussi pour encourager cette élite réunionnaise à participer au secteur privé du monde économique qu'il est nécessaire de mettre en œuvre un réajustement des salaires du public et du privé.

La mobilité représente une chance. Elle permet à la jeunesse réunionnaise d'exploiter les atouts du monde afin de construire son avenir. La mobilité est à la fois un enrichissement personnel en vue d'acquérir de nouveaux diplômes, de nouvelles compétences, mais c'est avant tout une aventure humaine. Il appartient à chacun, au niveau de décision et d'action où il se trouve, étatique, régional, départemental, communal, de promouvoir une culture de l'ouverture à l'international. Plus particulièrement, l'éducation nationale doit devenir un véritable partenaire en participant à l'information sur la mobilité en direction des jeunes. L'école doit être l'un des principaux vecteurs d'une véritable culture de mobilité. Dans la France d'outre mer, la mobilité participe à la concrétisation du principe républicain de l'égalité des chances. Favoriser une mobilité vers les pays comme la Chine, l'Inde, l'Australie ou l'Afrique du Sud, apparaît comme étant un gage de réussite plus important pour les jeunes qui y vont. La mobilité doit être un des axes majeurs de la promotion de l'homme réunionnais. Donner des garanties de revenu minimum à un jeune qui prend le risque de partir se former vers des secteurs traditionnels ou nouveaux dans le monde est une chance supplémentaire pour la Réunion. Un revenu net mensuel de 1000€ et la garantie de bénéficier des avantages de la mobilité dans les voyages aller et retour seraient naturellement un acte fort et clair de cette

volonté politique. Il est sans doute nécessaire que cette aide soit assurée par un contrôle de bonne formation, d'assiduité et de réussite aux examens.

VERS UNE EGALITE ECONOMIQUE POUR LES DEPARTEMENTS D'OUTRE MER.

Les inquiétudes des élus réunionnais dans le concert des DOM sont légitimes et nous demandons clairement que la représentation des réunionnais au sein des instances politiques nationales soit revue équitablement par rapport à nos amis antillais ou des autres domiens. Certes nous défendons les mêmes causes au sein de l'UMP, les valeurs d'une démocratie participative qui doit être aujourd'hui réformer avec audace et méthode. La France et les îles françaises doivent retrouver une réelle ambition en matière de sécurité, d'économie, de développement économique dans le respect de sa grande diversité culturelle qui trouve tout son sens dans nos sociétés insulaires et métissées.

Cependant il est clair que les îles américaines ne posent pas les mêmes problématiques que la Réunion. Dans une sphère culturelle américanisée, plus proches des espaces européens et donc avantagées par les faibles coûts de transport, les Antilles ont clairement et à plusieurs reprises montré leurs velléités autonomistes. Pourquoi pas ? Mais c'est une voix et un chemin que nous ne voulons pas emprunter. Nous nous sommes toujours affirmés comme une partie de la France dans l'océan indien capable d'assurer le rayonnement culturel, économique et politique de notre nation entre les poids lourds de l'Asie et de l'Afrique du Sud. C'est pour cette raison stratégique qu'il nous faut refonder une nouvelle politique réunionnaise et non de l'outre mer en général moins fondée sur des spécificités domiennes que sur la nécessité de créer des richesses, de porter une croissance et de développer des secteurs laissés en friche pendant longtemps dans les DOM comme le tourisme. Il est donc nécessaire que chaque île avec ses ambitions, ses particularités, ses retards ou ses atouts, puisse en accord avec la nation dans un souci d'égalité nationale définir une politique nouvelle et adaptée à chaque département insulaire. L'esprit de la création des pôles de compétitivités dans les grandes régions françaises et à la Réunion participe à cette même idée. De même la création des zones franches globales ciselées sur des périmètres économiques défavorisés ou en manque de dynamisme correspond à une nouvelle approche de la politique des îles.

Nous affirmons que la volonté d'intégration n'est pas seulement le fait d'arriver ou de participer à une acculturation européenne. Ce serait une impasse, un non sens historique. Notre richesse est naturellement notre diversité et notre capacité à vivre ensemble et à s'offrir en exemple dans un monde de moins en moins tolérant. Notre volonté d'intégration est naturellement une ambition économique, un niveau de vie et non une vie standardisée sur un modèle américain, européen ou chinois. Nous pouvons sous réserve d'une prise de conscience de nos atouts et des efforts qu'il reste à faire être une société modèle du respect de l'environnement, du respect de l'homme, des cultures et des religions. Sans romantisme de notre part, nous affirmons que les réunionnais peuvent être riches et différents. « Riche » est ici synonyme d'un niveau de vie décent et avec une classe moyenne entreprenante et ambitieuse, d'un taux de chômage égal aux moyennes européennes et d'une liberté de voyage en Europe et dans le monde. C'est cela l'intégration économique des îles d'outre-mer dans les territoires français continentaux.

N'est ce pas l'objectif des politiques des précédents gouvernements me direz-vous ? Bien évidemment que oui. Mais nous partons d'une ancienne colonie devenue département après la guerre dans un contexte nationale et internationale de crise et de faiblesse économique chronique qui perdurait depuis l'entre deux guerres. Il a fallu une réelle volonté politique, une ambition pour la Réunion qui a été portée par Michel Debré à partir des années 1960. Des lycées, l'université, des hôpitaux, des routes, des logements, la parité puis l'égalité sociale, et tant d'autres structures qu'il a fallu créer. Tout ce ci dans un climat d'opposition politique et d'une volonté sécessionniste de la part du PCR et de son leader aujourd'hui réconcilié avec l'histoire et la départementalisation. Il a fallu créer le socle de l'égalité et du développement économique. Nous serions bien aveugles de ne pas voir les avancées de cette départementalisation depuis 50 ans et les changements dans notre île. Pour s'en convaincre il suffit de voyager un peu dans la zone océan Indien ou sur le continent africain. La meilleure preuve de notre position de d'île centre est que s'il existe aujourd'hui une université de l'océan indien c'est à la Réunion qu'elle sera créée !

Il s'agit donc de mettre en valeur cet héritage historique et économique. Nous avons été plusieurs à demander des lois particulières pour la Réunion en faveur de la création d'emploi et du dynamisme économique. Elles ont produit les fruits de notre croissance actuelle qui peut-être enviée par beaucoup d'autres départements continentaux, mais nous ne sommes pas arrivés au bout du chemin de cette notion même d'égalité qui fonde et unit une république. C'est pour cette raison qu'il y a urgence à donner une nouvelle ambition pour la jeunesse réunionnaise en affirmant que le projet de l'UMP fonde cette égalité économique.

Le 16 juin 2006,

David LORION, délégué de la quatrième circonscription et chargé de coordination des différentes propositions des élus et des membres de l'UMP Réunion.

Les différentes contributions qui me sont parvenues émanent des personnes citées ci-dessous :

Les députés : B. Audifax, R.P. Victoria, A. Tien Ah Koon

Les Euro députés : Margie Sudre

Les maires des villes de Saint-Denis, Saint-Paul, Saint-Leu, Saint-Pierre, le Tampon, Trois-Bassins, Bras-Panon.

La Présidente du Conseil Générale

Les différents responsables de circonscription.

De nombreux militants ont pris la parole ou qui m'ont envoyé leurs contributions souvent très intéressantes. J'espère qu'ils pourront retrouver leurs idées dans ce texte qui n'est qu'une synthèse générale.

PROJET POUR L'OUTRE-MER DU XXI^{ème} SIECLE

RESPECT DE LA NATION DECOLONISATION ECONOMIQUE SOCIETE DU SAVOIR

1^{er} socle : Le Socle Institutionnel

Rétablir les frontières nationales en outre-mer

→ **Rupture** : Avec l'idéologie d'abandon et de dislocation des Sociétés domiennes. La Nation demeure le seul espace d'Egalité entre les citoyens.

1^{ère} proposition :

Un moratoire sur le débat institutionnel

Les populations domiennes ont montré qu'elles ne voulaient pas de changements institutionnels notamment par le biais de deux référendums locaux qui se sont déroulés en Guadeloupe et à la Martinique en 2003. Ce débat est nuisible à la cohésion nationale et à l'objectif de développement, enjeu majeur pour les sociétés domiennes.

2^{ème} proposition :

Lutter efficacement contre l'immigration clandestine

En Guyane et à Mayotte, la situation est déjà explosive : Nous ne devons plus pratiquer une politique de déni de la réalité.

Le renvoi des clandestins et la suppression du regroupement familial doivent être envisagés. Une politique de coopération et de développement avec les pays frontaliers est nécessaire. L'armée doit garder les frontières.

3^{ème} proposition :

Promouvoir la déconcentration administrative des services de l'Etat

Afin de mettre un terme au débat institutionnel et dans le but d'améliorer le fonctionnement de l'Etat nous devons déconcentrer au maximum les administrations de l'Etat trop éloignées des réalités de terrain, ceci afin d'améliorer les relations entre les pouvoirs décentralisés et déconcentrés.

2^{ème} socle : Le Socle Economique

La Décolonisation Economique

→ **Rupture** : Avec l'Economie de rente et de monopoles qui bloque l'économie des Départements d'Outre-Mer

1^{ère} proposition :

Mettre un frein à la captation de la richesse par la grande distribution en mettant en place une préférence économique locale pour les PME.

Créer un Observatoire des prix dans les départements d'outre-mer est un premier impératif. Les prix dans les DOM sont 50 % plus chers qu'en Métropole sans que cette hausse soit expliquée par la distance (dont le coût est désormais négligeable). Cette différence s'explique surtout par le caractère monopolistique de l'Economie.

Outre une politique de lutte contre ces monopoles grâce à la législation européenne, nous devons étudier la possibilité d'un *retour partiel à des prix contrôlés* par l'Etat dans les DOM dans certains secteurs concernant les produits de première nécessité (alimentaire, ciment, notamment...).

D'autre part, les P.M.E. locales sont étranglées par la grande distribution qui appartient à 2 ou 3 grands groupes, ce qui freine leur capacité de production de richesses et donc d'emplois. Cette grande distribution impose ses prix et ses pratiques. Nous devons compenser ce handicap par une obligation de *réserver un pourcentage de linéaires* aux productions locales chaque fois que cela est possible et dans les conditions prévues par une loi.

2^{ème} proposition :

Maintenir et tirer toutes les conséquences de l'article 299 § 2 du Traité d'Amsterdam qui garantit une intégration adaptée des DOM à l'Union Européenne

Jusqu'à présent la solidarité européenne ainsi que la possibilité d'adapter les directives aux particularités des DOM ont permis un réel développement économique de ces départements.

Les futures évolutions de l'Europe doivent prendre en compte le maintien de cet article pour favoriser la lutte contre les monopoles et la création de zones de complémentarité économique avec les pays voisins (Z.C.E.).

3^{ème} proposition :

Faire des DOM des Pôles d'Excellence en matière de téléactivités et de Nouvelles Technologies de l'Information

Les N.T.I.C. sont aujourd'hui avec le tourisme et l'agriculture les seuls secteurs de développement possible pour l'Outre-Mer car la distance y est abolie.

Les centres d'appels, notamment administratifs, doivent bénéficier en priorité de l'aide publique. Un pôle de compétitivité concernant les N.T.I.C. (jeux vidéo, télécentres) peut être créé.

3^{ème} Socle : Le Socle Social

La Société du Savoir

→ **Rupture** : Avec une orientation trop axée vers des filières généralistes qui mènent à l'échec professionnel.

1^{ère} proposition :

Acquisition des savoirs de base

L'école doit respecter le rythme d'apprentissage et la vocation de l'enfant !

La Réunion a déjà expérimenté 2 idées novatrices : l'« Egalité des Chances » par le soutien scolaire généralisé dans le primaire, et le « Collège de la Vocation », qui réconcilie l'École avec les élèves grâce à une adaptation des programmes à leur goûts et à leurs envies personnelles.

Ces 2 projets peuvent, après expertise, être amplifiés à la Réunion et expérimentés dans les D.F.A.

2^{ème} proposition :

Une orientation adéquate

Mettre un arrêt au gaspillage de notre « atout- jeunesse ».

Nous pouvons expérimenter outre-mer une année de « sas » entre le lycée et l'Université, sur le modèle anglo-saxon, ce qui permettrait de conseiller, d'orienter et d'améliorer le niveau des bacheliers en fonction de leurs choix futurs

Nous pouvons également généraliser outre-mer sur le modèle de l'Université de Ker-Lann, un mariage entre l'Université et l'apprentissage afin de pallier au déficit d'image des métiers manuels.

Nous devons par ailleurs privilégier les diplômes de cycles courts dont l'économie a besoin plutôt que des cycles longs qui débouchent sur des voies sans issue.

3^{ème} proposition :

Une Mobilité d'Excellence dans le monde entier

La Réunion est à la pointe de cette « mobilité d'excellence » qui consiste à promouvoir la mobilité vers les meilleures Universités du monde entier.

Ce projet peut être adapté pour les Antilles-Guyane qui sont proches des Etats-Unis.

Des maisons de l'emploi peuvent être créées dans chaque communauté d'agglomération des DOM avec des antennes dans les bassins d'emplois dynamiques tels que l'Europe, les U.S.A., ou l'Australie...

Jean-Paul VIRAPOULLE,
Sénateur-Maire de SAINT-ANDRE

Réflexions pour la Réunion

L'emploi

1. L'emploi public

Divisé en trois grandes catégories :

- Fonction publique nationale
- Fonction publique territoriale
- Fonction publique hospitalière

L'emploi public est l'emploi idéalisé car :

- Sur-indexé
- Sécurisé
- Localisé à vie à la Réunion sauf vœu contraire
- peu évalué dans son efficacité et rarement sanctionné

Quel est son avenir ?

- Nombre forcément limité car dépendant des seules possibilités budgétaires de l'Etat et des collectivités
- Aujourd'hui, on sent progressivement, sans qu'on n'ose encore l'avouer totalement, que pour un certain nombre d'acteurs réunionnais, nous évoluons vers l'idée que tout emploi public à la Réunion doit être réservé aux seuls réunionnais. Cette idée est dangereuse car elle fait fi de la notion de nation française et elle représente le meilleur moyen de geler l'évolution des esprits dans un contexte totalement différent qui est celui de la mondialisation.
- L'emploi public face aux contraintes sociales : devant les difficultés sociales de plus en plus grandes et le chômage de masse, ces emplois sur-indexés et sur-protégés créeront de plus en plus de frustrations et de crispations. Quel choix fera l'Etat demain entre toujours plus de dépenses sociales et des dépenses d'emploi public supérieures (en proportion à celles de l'hexagone) ?

Refuser de réfléchir aux problèmes posés par l'emploi public à la Réunion, c'est faire la politique de l'autruche. On ne vexer personne, on laisse l'emploi public s'idéaliser, on utilise toute velléité de réformes pour s'allier les fonctionnaires contre la droite et le gouvernement, mais pour aller vers quoi ?

Ce problème ne relève pas de la réflexion individuelle, il repose sur l'examen objectif de l'ensemble social de notre île et je propose que la droite ne s'abstienne pas d'y réfléchir.

2. Emploi privé

Agriculture, artisanat, industrie, commerce, tourisme : tous ces secteurs souffrent pour le moins d'une absence de vision à moyen et long terme, ainsi que de résultats malgré la masse des aides publiques apportées

Où allons nous ?

Où voulons nous réussir ?

Où pouvons nous réussir ?

Quels secteurs sont porteurs à moyen terme pour la Réunion et à quelles conditions d'investissement ?

Quelles possibilités pour la Réunion de conquérir des marchés dans sa zone et à quelles conditions ?

Quelles recherches doit-on privilégier à la Réunion ?

3. Emploi aidé

L'emploi aidé est une nécessité sociale, mais il est inconcevable de le présenter pour de basses raisons politiques comme la seule issue. Toute vraie politique de l'emploi, toute vraie politique de développement doivent viser à longue échéance à en diminuer le nombre.

Propositions

Un plan stratégique de développement économique et social limité dans le temps (deux quinquennats) doit être élaboré avec des experts internationaux sous l'égide de l'Europe et de l'Etat en associant les réflexions réunionnaises.

Il ne peut pas y avoir de plan stratégique de développement valable sans plan social global associé et prenant en compte les emplois publics et le contexte social grave de l'île.

Nous devons accepter le regard critique et totalement objectif d'experts extérieurs plutôt que d'accommoder nos stratégies à nos peurs locales : peur de perdre des électeurs – peur de voir s'éclairer une réalité que nous masquons jour après jour dans un flou artistique – peur de l'avenir, qui se résume aujourd'hui à la seule préservation des avantages acquis et du toujours plus.

Nous devons également penser à développer davantage les services à la personne en tenant compte du vieillissement de la population et du manque de structures d'accueil pour les personnes âgées.

Le logement

1. L'habitat social

Le logement social coûte aujourd'hui trop cher par rapport aux contraintes actuelles des règles de la LBU.

- Coût du foncier
- Coût de l'aménagement
- Coût de la construction

Propositions

Les réserves foncières doivent s'imposer aux collectivités et il leur appartient de donner des terrains pour la construction de logements sociaux.

L'aménagement pose le problème d'une refonte globale du FRAFU qui doit être un véritable fonds commun d'aménagement prenant en compte toutes les contraintes d'aménagement sans distinction et gérant collectivement sans logique d'affichage politique.

Le coût de la construction pose le problème de l'adéquation des modèles architecturaux et du désintérêt des entreprises de BTP vis-à-vis du logement social pour des chantiers plus rentables (collège, lycée, gros chantier d'aménagement, opérations urbaines de défiscalisation).

Je propose qu'on lie les avantages fiscaux du BTP à un pourcentage de réalisations dans son activité d'opérations sociales.

2. L'habitat intermédiaire

Il est aujourd'hui totalement exclu des politiques de logement. A ce jour, un ménage ayant pour revenu fiscal l'équivalent de deux à trois SMIC annuel n'a aucune chance de devenir propriétaire alors qu'il est le plus à même de s'approprier, d'améliorer son logement et d'aider à la cohésion sociale.

Propositions

Il faut créer un mécanisme d'accession à la propriété pour ces ménages sur le modèle de la maison à 100 000 euros du plan Borloo en métropole.

Des maisons de ville ou des appartements en copropriété seront réalisés sur des terrains mis à disposition par les collectivités territoriales en bail emphytéotique par des opérations groupées de petite taille, on atteindra ainsi un objectif dont tout le monde parle mais qui est aujourd'hui à demi virtuel : la mixité sociale.

La formation

Le système actuel crée quatre catégories :

1. Les exclus :

C'est hélas la grande masse rejetée par notre système d'éducation nationale sans aucun diplôme, mais encore pire, le plus souvent sans véritable maîtrise des savoirs de base. C'est un problème national qui à la Réunion, en raison de notre démographie et donc du grand nombre de nos jeunes, est une catastrophe pour l'île.

2. Les faux formés

Une à deux années de DEUG non validées, dans des filières sans avenir où des jeunes sont admis avec des baccalauréats qui ne leur laissent pratiquement aucune chance de réussite et en final une cohorte désespérée.

3. Les vrais formés

Titulaires de diplômes de bon niveau dans des filières d'avenir limité à la Réunion et qui, forts de ces diplômes, ne souhaitent pas quitter l'île. Ils posent le problème une fois de plus de l'idéalisation de l'emploi public, mais surtout celui du rôle de l'université de la Réunion dans notre société insulaire.

4. Les élites

Ces diplômés de l'enseignement général comme de l'enseignement professionnel ont réussi et s'intègrent à la Réunion ou ailleurs. Or nous n'en parlons pas, nous ne les mettons pas suffisamment à l'honneur. Nous devons pouvoir les recenser (au travers des aides mobilité) afin de capitaliser davantage leur réussite en utilisant leurs exemples et leurs témoignages. Nous devons davantage afficher l'idée que leur réussite est notre fierté.

Propositions

Nous n'échapperons pas à court terme à une remise en cause de l'Education nationale française, de ses méthodes, comme de ses acteurs. Mais c'est un problème national qui échappe à la seule réflexion réunionnaise.

Je propose par l'instauration systématique de modules de pré-formation, de réinsérer dès leur sortie du système scolaire les exclus en les sensibilisant à différents métiers. Ces modules s'appuieraient sur les entreprises réunionnaises et sur des périodes de mobilité courtes et encadrées.

Une orientation forte après le bac et en particulier les bacs professionnels vers des formations courtes qualifiantes complémentaires. Il faut affirmer fortement que le bac professionnel n'est pas la voie d'entrée à l'université.

Attention, il faut affirmer que les formés le seront pour un marché européen, voire mondial mais qu'il est illusoire de leur faire miroiter leur avenir dans le seul marché réunionnais.

L'université de la Réunion :

- *Ou elle est une université répondant quasi exclusivement aux besoins réunionnais en permettant à des jeunes bacheliers de ne pas se rendre en métropole dans la première partie de leur cursus et alors, forcément elle doit limiter ses ambitions et revenir à une réalité cruelle de secteur universitaire transitoire. Elle peut aussi participer de la formation de candidats à la mobilité de bon niveau.*
- *Ou tout le monde s'accorde et tout particulièrement l'Etat pour qu'elle soit l'université française de l'Océan Indien.*

Si on s'engage dans cette orientation, elle doit s'imposer un quota d'étudiants étrangers, ce qui nécessite de sélectionner les formations susceptibles d'attirer le plus grand nombre d'étudiants étrangers voisins, de définir parallèlement des activités de recherche qui en lui donnant une aura lui permettront de rayonner dans sa zone et donc de renforcer son attractivité (ex : environnement tropical, recherches agricoles, maladies tropicales, NTIC ...)

En tout cas, l'université de la Réunion doit cesser d'être un miroir aux alouettes

La mobilité

La droite doit affirmer inlassablement que la mobilité reste indissociable de l'avenir des jeunes réunionnais. Aucun slogan politique n'a été plus nuisible que celui de la gauche des années 80 : « Vivre et travailler au pays ».

Depuis les premiers cycles notre système éducatif devrait apprendre à nos enfants la nécessité qui s'imposera à eux de quitter leur île, pour un plus grand développement personnel, pour des opportunités professionnelles.

La mobilité, ce n'est pas un chiffre à afficher, c'est :

- Préparer
- Former
- Accueillir et loger
- Accompagner
- Montrer la réussite.
- Faciliter le retour à la Réunion afin d'enrichir l'île de leur savoir-faire et expérience.

Nous en sommes très loin, sauf dans les discours convenus et nous ne dénonçons pas les faux semblants de la gauche en la matière.

La mobilité est indissociable du processus de formation, elle en est pour partie l'aboutissement réussi.

La santé – l'environnement

L'épidémie de chikungunya a révélé la faiblesse de nos protections sanitaires et le manque de prise en compte individuelle de notre défense.

Elle a mis en évidence le laisser aller en matière de préservation de l'environnement, de propreté des sites, de gestion des déchets.

L'Etat a réagi dans l'urgence en apportant des moyens très importants mais temporaires. Nous devons nous organiser, certes avec l'aide de l'Etat, mais aussi et surtout de l'ensemble des Réunionnais pour mieux appréhender les problèmes de santé et d'environnement

La déresponsabilisation des Réunionnais face à ce problème est révélatrice d'une nécessité de changer les mentalités.

Les moustiques : ce n'est pas le problème de l'Etat, c'est notre problème, à chaque réunionnais, avec l'aide de l'Etat.

L'avenir ne peut que nous apporter d'autres épidémies de ce type voire plus graves.

Propositions

Il faut créer un véritable programme d'éducation sanitaire des populations et charger les mairies de son exécution par des moyens spécifiques s'inscrivant dans la durée.

Les équipes ainsi constituées devront s'appuyer sur :

- l'Education Nationale pour que les enfants dès le plus jeune âge soient sensibilisés et réactifs à tous les vecteurs de virus.
- Les Centres communaux d'action sociale, les maisons de quartier, les associations, toutes organisations ayant un contact avec la population pour la « former sanitaire » afin de modifier totalement les comportements, en responsabilisant les gens
- Des mesures spécifiques dans les endroits à risques : cimetières, ravines, points d'eau... pour éviter toute prolifération larvaire

Parallèlement, un vrai service de prophylaxie devra être constitué afin d'assurer une traque constante, des traitements réguliers pour tuer le moustique.

Enfin l'institut et centre de recherche épidémiologique devra représenter, au cœur de l'Océan Indien, un véritable pôle d'excellence plaçant la Réunion en leader de la recherche sur le moustique, réunissant une fois par an un colloque mondial sur l'état des recherches.

Au niveau de l'environnement, il faut inscrire en priorité une réflexion sur les sources d'énergie, la préservation de la nature, la gestion astucieuse des déchets.

Bertho AUDIFAX,
député de la Réunion

Député au Parlement européen
Margie Sudre
Présidente de la délégation des députés européens UMP
Ancien Ministre

CONVENTION DE L'UMP SUR L'OUTRE-MER

PARIS

12 JUILLET 2006

Messages aux participants

Monsieur le Président, *Cher Nicolas*,
Monsieur le Ministre, *Cher François*,
Cher Michel, Chère Marie-Dominique,
Chers Amis,

Je tiens en premier lieu à féliciter les organisateurs de cette convention de notre mouvement consacrée à l'Outre-mer, et à vous présenter mes excuses pour mon absence.

La réflexion que mène l'UMP sur l'avenir de la circonscription dans laquelle j'ai été élue pour être votre représentante au sein du Parlement européen ne m'est naturellement pas indifférente, mais le récent changement de date de cette manifestation ne me permet malheureusement pas d'être présente parmi vous aujourd'hui.

Je suis actuellement en Autriche, avant de partir demain en République tchèque, avec une délégation officielle de la commission du développement régional du Parlement européen.

Cette mission, programmée depuis le début de cette année, a une logique évidente avec l'exercice de mon mandat de député européen de la circonscription Outre-mer, puisqu'elle me permet de constater sur place la qualité et l'ampleur de l'intervention structurelle de l'Union européenne dans des régions éligibles à l'Objectif 1 des Fonds structurels, au même titre que les DOM, dans des Etats membres ayant adhéré à l'Union lors des deux dernières vagues d'élargissement.

L'Autriche est entrée officiellement dans l'Union en 1995, et la République tchèque en 2004, suscitant d'ailleurs dans les deux cas, des vagues d'incompréhension et d'inquiétude, particulièrement de la part de nos compatriotes ultramarins. Les craintes d'une mise en concurrence destructrice entre régions en retard de développement de l'Union à 15 puis à 25 n'ont finalement pas été suivies d'effets négatifs pour les DOM.

Le Conseil européen de décembre dernier a jeté les bases de la programmation des Fonds structurels jusqu'en 2013, et l'enveloppe dévolue aux quatre DOM est maintenue par rapport à la période 2000-2006.

Ce soutien quasi-constant s'explique par l'éligibilité des DOM à l'"Objectif de convergence" et par leur statut de RUP, alors que dans le même temps, l'ensemble des régions françaises de métropole, ainsi que nombre de régions de l'Union vont malheureusement voir leurs aides chuter considérablement.

Cette réforme doit entrer en vigueur le 1er janvier 2007, suite à son adoption, la semaine dernière en seconde lecture, par le Parlement européen. Les DOM continueront donc, à juste titre, à bénéficier de la solidarité de l'Union pour les années à venir. Il nous faut dorénavant obtenir un résultat aussi encourageant pour nos PTOM.

L'avenir de l'association des PTOM à l'Union européenne, au niveau financier comme au niveau institutionnel, demande des engagements clairs du Conseil européen et de la Commission européenne. C'est à un véritable statut européen des PTOM au sein de l'Union qu'il faut désormais réfléchir.

Ces collectivités, qui n'appartiennent pas au territoire de l'Union, sont néanmoins insuffisamment différenciées des pays tiers ACP pour la politique de développement, ou des régions européennes lorsqu'il s'agit de leur appliquer les politiques communes. Des instruments spécifiques doivent donc être mis en place dans le cadre des négociations sur les mesures d'application du 10ème FED après 2007.

Enfin, et cet enjeu réunira à la fois les RUP et les PTOM, il est nécessaire de donner un caractère concret au souci de meilleure intégration régionale de nos collectivités d'Outre-mer, dans la perspective des accords de partenariat économique (APE) dans leurs zones géographiques respectives.

Dans la perspective des prochaines échéances électorales, je souhaite que l'UMP puisse définir ses ambitions pour l'Outre-mer en se basant sur le bilan important, notamment en termes d'emploi et de croissance, de l'action des derniers gouvernements, menée sous l'autorité du Président de la République, par Brigitte GIRARDIN et François BAROIN.

Je suis très confiante en ce qui concerne les propositions qui émaneront de vos débats d'aujourd'hui, qui auront, j'en suis certaine, une autre consistance que les maigres 16 lignes insignifiantes contenues dans le fameux "*projet socialiste*" !

Je tiens à vous exprimer une nouvelle fois mes regrets de ne pas partager vos débats d'aujourd'hui, que je souhaite constructifs et fédérateurs. Je laisse à notre Président, Nicolas SARKOZY, et aux organisateurs de cette journée, Michel DIEFFENBACHER et Marie-Dominique AESCHLIMANN, le soin de vous diffuser ce message, en espérant vous rencontrer très rapidement pour porter à vos côtés nos propositions pour la "*France ultramarine d'après*".

Amitiés,

Margie SUDRE

Saint-Martin

*Contribution de la fédération UMP
de Saint-Martin*

UMP / CONVENTION DE L'OUTRE-MER

12 Juillet 2006 – Paris

Contribution de la section UMP de SAINT-MARTIN (Antilles françaises)

Depuis 1648 Saint-Martin est la partie française d'une petite île de la Caraïbe (située à la charnière des Grandes et des Petites Antilles) qu'elle partage avec Sint-Maarten, partie placée sous souveraineté néerlandaise. Depuis 1947, Saint-Martin est dotée du statut de commune.

La situation de ce minuscule territoire (56 km²) au sein de la République française se caractérise par :

un triple éloignement des principaux centres de décision dont il relève, d'une part vis-à-vis de l'Europe, d'autre part vis-à-vis de la métropole (située à 7 000 km) et enfin vis-à-vis du département et de la région de Guadeloupe (située à 260 km, exclusivement par avion), à laquelle il est administrativement rattaché, bien que n'appartenant pas géographiquement à l'archipel guadeloupéen ;

un contexte économique, social et culturel non européen ;

une histoire marquée par une longue indifférence de la métropole à son sort (du XVII^e siècle jusqu'au milieu des années soixante du XX^e siècle) ;

Après des siècles d'abandon et de pauvreté, une phase de brusque développement conjoncturel (touristique) en trompe l'œil de 1975 à 1995, à laquelle a succédé depuis fin 1995 une période de dépression économique et sociale qui ne cesse de s'aggraver et laisse aujourd'hui une collectivité en ruine ; de très importants retards structurels ;

une population cosmopolite, d'origine très diverse, difficilement dénombrable (estimée aujourd'hui à plus de 36 000 hab.), s'accroissant à un rythme extrêmement rapide sous l'effet d'une immigration incontrôlée, composée pour moitié d'immigrés d'origine étrangère représentant plus de 120 nationalités différentes, et pour autre moitié de français dont une part est composée de Saint-martinois autochtones (d'origine anglo-saxonne), une autre part de métropolitains installés plus ou moins récemment, et une dernière part de Guadeloupéens ;

une culture fortement imprégnée par son environnement anglo-saxon, placée sous l'influence directe des proches USA, où domine l'usage de l'anglais en tant que langue maternelle et du dollar US en tant que monnaie courante ;

Une frontière purement symbolique et ouverte entre les deux parties, française et hollandaise, de l'île, qui ne saurait être remise en question compte tenu des liens entre les familles respectives des deux parties, mais qui appelle des mesures appropriées, prises localement et en étroite coopération avec les autorités de Sint-Maarten, en vue de mieux contrôler les flux migratoires ;

Des spécificités historiques (culturelles, économiques et sociales) qui ont justifié par le passé un régime dérogatoire particulier (franchises et exonérations) plus ou moins entériné par le droit positif français et plus ou moins reconnu et admis par l'administration, d'où d'importantes distorsions entre le droit théoriquement en vigueur et la situation de fait.

Un régime statutaire et juridique (notamment fiscal et social) incertain, ambigu, lacunaire, notoirement inadapté, générateur d'arbitraires, d'inégalités, d'injustices, d'abus, de litiges et d'insolubles contentieux.

Certes, les responsables politiques UMP de Saint-Martin ont pleine conscience que bon nombre de DOM-TOM souffrent aujourd'hui de handicaps semblables. Mais rares sont ceux qui les accumulent et les conjuguent avec une telle acuité et une telle gravité.

En dépit de cette situation extrêmement critique, tous les experts s'accordent à reconnaître que Saint-Martin dispose d'un potentiel de développement considérable, compte tenu notamment de la position stratégique de ce territoire français et européen situé à proximité des côtes des deux Amériques ainsi que de ses nombreux attraits touristiques.

Les membres de la section UMP de Saint-Martin s'emploient à agir de telle manière que le potentiel de développement de la partie française de l'île puisse être mis en valeur et que soient enfin créées les conditions d'un progrès économique, social, culturel et environnemental durable. De ce point de vue, le projet de loi organique portant mutation de la commune de Saint-Martin en Collectivité d'Outre-mer régie par l'article 74 de la Constitution est porteur de réelles perspectives de changement, tel que la population le réclame depuis longtemps.

La présente note a pour objet de parcourir un à un les différents thèmes des Assises de l'Outre-mer organisées par l'UMP, en déclinant les problématiques spécifiques qu'ils recouvrent à Saint-Martin, et de mettre ainsi en évidence les mesures particulières qu'appelle de toute urgence la situation de cette commune vouée à devenir prochainement une Collectivité d'Outre-mer.

1 - L'autorité de l'État

À Saint-Martin, la question de l'autorité de l'État se pose d'abord en termes de confiance et de compréhension mutuelle.

Pendant plus de trois siècles, l'État français (monarchiste puis républicain) s'est complètement désintéressé du sort de la partie française, sans même juger nécessaire d'y implanter la moindre administration publique (la première sous-préfecture ne fut créée qu'en 1963). Lorsqu'il a commencé à installer ses premiers représentants, l'État n'a pas su tenir compte des us, coutumes et traditions adoptés par une population livrée à elle-même durant 300 ans. Il aurait alors fallu expliquer aux Saint-martinois quels étaient le rôle et les fonctions du représentant de l'État et montrer en quoi sa présence était un progrès par rapport au passé. Mais cet effort ne fut pas accompli, et le malentendu résultant de cette omission n'est toujours pas dissipé.

Comme le régime juridique de la partie française, produit d'une histoire complexe, comportait des zones d'incertitude (tel par exemple que le statut des « 50 pas géométriques »), mêlant des vestiges du droit colonial, des éléments de droit coutumier, et les innovations de la « départementalisation » de 1947, les administrations concernées n'ont certes pas eu une tâche facile. Accordant la priorité à la préservation de la paix sociale, elles ont sans cesse balancé entre la tentation du laxisme et celle de la sanction et n'ont pu éviter les écueils de décisions arbitraires. L'État fut ainsi trop souvent contraint de fermer les yeux sur des conduites notoirement délictueuses, notamment de la part des élus locaux qu'il était censé contrôler et dont il semblait cautionner les pratiques dès lors qu'il les tolérait. En conséquence, il a peu à peu donné l'image d'une autorité hésitante, voire complaisante, et alimenté parmi la population un puissant sentiment d'injustice.

À partir du « boom » touristique des années 80, face à l'augmentation rapide de la population et compte tenu de l'apparition de nouveaux enjeux (notamment économiques et politiques), l'État a bien perçu la nécessité de renforcer sa présence à Saint-Martin. Mais le long délai qui sépare la décision de sa lente mise en œuvre a finalement abouti à ce que ce renforcement soit devenu effectif au moment même où les effets de la défiscalisation s'estompaient et où l'économie locale se dégradait. Forcément, les effets pervers d'un tel décalage n'ont pas contribué à améliorer la perception de l'État dans l'esprit des administrés locaux. En effet, les services de l'État furent au total absents et inopérants pendant les années prospères où leur intervention eut été salutaire et ne commencèrent à se manifester que dans une période où il était déjà trop tard. Deux exemples illustrent les lourdes conséquences de ce contretemps : d'une part l'intervention trop tardive de la Chambre régionale des comptes sur le contrôle des finances locales ; d'autre part la mise en œuvre de contrôles fiscaux sur des entreprises déjà en phase de dépôt de bilan.

On peut naturellement le regretter, mais de cette rencontre plusieurs fois manquée entre l'État et Saint-Martin, il résulte dans l'esprit de nombreux administrés insulaires un profond ressentiment et une attitude de défiance.

C'est pourquoi l'indispensable restauration de l'autorité de l'État exige à Saint-Martin :

- l'instauration d'un régime juridique clair, transparent, équitable et pérenne ;
- l'instauration d'une véritable transparence dans l'application du droit et la pratique des administrations déconcentrées ;
- l'égalité de tous, sans distinction, devant la loi.
- de saisir l'opportunité de la mutation statutaire pour établir entre l'État et la future COM une relation de **partenariat**, dans un esprit de loyauté, de respect et de confiance mutuelle.

2 - La Sécurité civile

Bien que Saint-Martin soit un territoire aux dimensions très réduites la sécurité civile y est moins que jamais garantie. La délinquance, y compris les crimes de sang, y est en progression constante. Les vols et les agressions se multiplient : violences commises contre des touristes, braquage avec arme, hold-up (très récemment, assassinat d'une jeune métropolitaine âgée de 30 ans).

En mai 2006, sur moins de deux semaines, le bilan est lourd : deux jeunes de 18 ans ont été enlevés et dépouillés ; un restaurant a été victime d'un braquage à main armée et ses clients dépouillés de leurs effets personnels ; deux touristes (en l'occurrence une secrétaire du Palais de l'Élysée et son mari) qui circulaient à bord d'une voiture de location ont eux été braqués, les malfaiteurs s'emparant de leurs affaires ainsi que du véhicule ; un jeune a été agressé physiquement...

Une île qui vit exclusivement du tourisme ne peut tolérer un tel climat d'insécurité, ni se permettre une telle contre-publicité. À juste titre, les touristes évitent Saint-Martin et la population est de plus en plus inquiète. Or, cette insécurité résulte de plusieurs facteurs, parmi lesquels, les inégalités sociales flagrantes (cohabitation du luxe haut de gamme et de la grande misère) le chômage (notamment des jeunes) et l'immigration incontrôlée occupent une place prépondérante.

C'est donc sur l'ensemble de ces causes qu'il faut agir et, de toute évidence, la meilleure manière de faire reculer l'insécurité est de favoriser le développement économique et social tout en prenant des mesures très fermes à l'égard de l'immigration.

3 - Le développement économique

Longtemps peu peuplée et à l'écart des destinations touristiques internationales, Saint-Martin a connu un brusque essor touristique à partir des années 70, aussi rapide qu'éphémère. Favorisée par les lois de défiscalisation (et par la délocalisation de capitaux au moment de l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981), cette embellie conjoncturelle (les dispositions de la loi de défiscalisation n'avaient qu'une validité temporaire) s'est vite révélée extrêmement fragile dès les années 1990. Profitant d'ailleurs bien plus aux investisseurs externes qu'à la population insulaire, elle n'a pas pu résister à la sortie des périodes de défiscalisation, ni à la vive concurrence régionale des destinations voisines (Sint-Maarten et Anguilla, notamment), ni aux cyclones à répétition qui ont ravagé l'île à partir de 1995 et durant plusieurs années consécutives.

Comme toute l'économie locale dépendait étroitement de cet essor touristique, l'effondrement rapide de celui-ci a entraîné dans sa chute tous les autres secteurs d'activité (BTP, commerces, services...). Saint-Martin souffre aujourd'hui d'une économie exsangue, sauf que sa population est entre temps passée de 6 000 habitants en 1970 à sans doute près de 40 000 aujourd'hui. Dans le secteur public, les charges qui s'en suivent pour la collectivité locale (tant en investissement qu'en fonctionnement) ont placé celle-ci en faillite depuis une dizaine d'années. Dans le secteur privé, les dépôts de bilan se succèdent à un rythme accéléré et l'emploi se raréfie.

De plus, la faillite économique de Saint-Martin se trouve amplifiée par l'extraordinaire essor que connaît *a contrario* la partie néerlandaise. Dotée de toutes les infrastructures de transport (port et aéroport), régulièrement irriguée par des investissements lourds, objet de multiples travaux de modernisation et d'équipements depuis quelques années, seule capable d'accueillir les grands navires de croisière, offrant des capacités d'hébergement touristique importantes et haut de gamme, Sint-Maarten ne se contente pas de drainer les touristes qui désertent Saint-Martin. Elle attire aussi désormais de nombreuses entreprises installées à l'origine en partie française et qui abandonnent celle-ci pour se réimplanter en partie hollandaise, dans des conditions juridiques, économiques et sociales beaucoup plus propices à leur développement. À l'économie touristique relativement prospère des 20 années de « boom » a ainsi succédé une économie d'assistanat s'alimentant essentiellement aux subsides de l'aide sociale et aux traitements de la fonction publique.

Les chiffres sont à cet égard éloquentes : 30 millions d'euros distribués en 2005 à Saint-Martin pour une population d'environ 36 000 habitants contre 2,4 millions distribués à Saint-Barthélemy pour une population de 10 000 habitants.

Compte tenu de son potentiel déjà évoqué, cette situation représente pour Saint-Martin un désastre socio-économique ainsi qu'un gigantesque gâchis humain. Elle ne peut s'inverser que si toutes les conditions d'une relance économique sont rapidement créées, non pas seulement en vue d'une reprise temporaire,

mais dans la perspective d'un développement réellement durable. Ces conditions comprennent entre autres :

l'urgente clarification du régime statutaire et son adaptation aux spécificités locales (cf. projet de loi soumis à l'examen du Parlement) ;

la non moins urgente désignation d'une équipe dirigeante plus compétente et plus intègre pour administrer la collectivité (une fois la loi adoptée et promulguée, des élections locales devraient se tenir en principe fin 2006 ou début 2007) ;

- la mise en œuvre de mesures (notamment fiscales et sociales) attractives pour l'investissement ; Il s'agit tout à la fois de mieux répartir l'effort fiscal sur les contribuables potentiels, de renforcer le tissu économique et de créer des emplois ;
- La définition de la notion de « résident », afin de distinguer ceux qui seront soumis aux dispositions du nouveau régime statutaire de ceux qui ne le seront pas ;
- la diversification des activités (élevage, pêche, réparation navale de la Plaisance, nouvelles technologies de l'information et de la communication...) afin de sortir de la mono activité touristique, trop vulnérable ;
- l'engagement de grands travaux d'équipement et d'infrastructure ;
- la mise en place d'un partenariat dynamique et multidisciplinaire avec la partie néerlandaise, dans le cadre d'un accord de coopération transfrontalière décentralisée directement géré par les autorités de la future COM.

4 - L'aménagement du territoire

La problématique de l'aménagement du territoire à Saint-Martin renvoie nécessairement à celle de son régime statutaire actuel et de sa double insularité. Comment un territoire peut-il être correctement aménagé lorsque les centres de décision se trouvent au mieux à 270 km (Guadeloupe) et au pire à 7 000 km (métropole et Europe) ? Comment ces décideurs si distants et si peu familiers des réalités locales peuvent-ils prendre en compte les données particulières à une population certes française mais de culture anglo-saxonne et anglophone ?

C'est pourquoi la décision en matière de politique locale d'aménagement du territoire doit être confiée directement aux représentants locaux de la population. Le projet de loi organique qui vient d'être adopté par le conseil des ministres (17 mai 2006) et déposé sur le bureau du Sénat doit répondre à cette exigence en transformant la commune de Saint-Martin en Collectivité d'Outre-mer capable d'acquiescer progressivement une large autonomie, et en transférant à cette « COM » de nombreuses compétences jusqu'ici exercées par la l'État, la région ou le département de Guadeloupe.

Toutefois, pour trouver sa pleine efficacité, cette mutation institutionnelle devra être accompagnée d'un programme d'aide financière pluriannuelle (rattrapage) de la part de l'État, dans le cadre d'une sorte de « contrat de plan » État/COM à négocier.

Conjointement, la politique de coopération avec la partie hollandaise devra permettre la recherche d'un partage et d'une mise en commun (investissements et exploitation) de certains grands équipements structurants, fondamentaux dans un contexte insulaire (production d'énergie électrique, production d'eau potable, traitement des eaux usées, éliminations des déchets, transports, santé, sécurité, etc.). Il faut d'ailleurs rappeler à ce propos que le traité de Concordia, signé en 1648 entre les deux parties et toujours en vigueur, fixe les principes essentiels, et toujours pertinents, de cette indispensable coopération transfrontalière.

Pour ne prendre que le seul exemple du problème de l'eau potable, Saint-Martin est une île sèche (aucun cours d'eau) qui exige le recours aux techniques coûteuses de désalinisation de l'eau de mer. Cette contrainte requiert non seulement une coopération entre les deux parties mais encore des mesures de solidarité nationale.

5 - La santé

Le développement de la santé publique à Saint-Martin pose d'importants problèmes financiers dans la mesure où la « clientèle » de l'hôpital est en grande partie composée d'immigrés (y compris en provenance de la partie hollandaise) non solvables et soignés gratuitement. La frange de population plus aisée s'oriente de préférence vers des soins dispensés soit en Guadeloupe, soit en métropole, soit dans des pays étrangers voisins.

La question est de savoir si Saint-Martin doit continuer à dépendre de centres de compétences médicales et hospitalières éloignés (Guadeloupe et Martinique), voire étrangers (USA, notamment Floride, ou Saint-Domingue) ou bien si l'on entend lui faire jouer le rôle fédérateur qu'elle peut jouer à l'échelle de la zone interîles et qu'envisageait déjà le plan « M.A.B.E.S. » en 1956.

Dans la première hypothèse, le nouvel hôpital de Saint-Martin a vocation à demeurer une sorte d'annexe du centre hospitalier de Guadeloupe. Dans la seconde hypothèse, qui a naturellement notre préférence, il a vocation à se développer en vue de devenir un centre de compétences « régional » autonome, la « région » étant ici comprise à l'échelle interîles et supposant les accords de coopération multilatéraux adéquats.

6 - L'éducation

En matière d'éducation, Saint-Martin se heurte à trois difficultés majeures.

La première d'entre elles tient à la surpopulation des établissements scolaires, du premier comme du second degré. Chaque année les collectivités territoriales compétentes doivent consacrer des sommes considérables à l'augmentation des capacités d'accueil des enfants solarisés. Mais, en dépit de ces efforts constants, l'augmentation régulière de la population scolarisée entretient un écart problématique entre l'offre et la demande.

L'immigration non maîtrisée est la cause principale de cette inadéquation. En 1986, en plein « boom » touristique, les entreprises (notamment celles du BTP et du tourisme) ont fait massivement appel au renfort d'une main-d'œuvre immigrée pour des emplois d'ouvriers et d'employés. En 1992, les dispositions relatives au regroupement familial ont permis à ces immigrés de faire venir leurs familles. Aujourd'hui, les enfants de cette génération de travailleurs immigrés gonflent les effectifs des collèges et du lycée et, à la sortie du système scolaire, viennent renforcer les rangs des chômeurs.

De plus, la multiplication des intervenants du fait de la distribution des compétences en matière d'équipements scolaires entre la commune, le département et la région de Guadeloupe, fait obstacle à une gestion coordonnée et cohérente du patrimoine affecté à l'éducation. La mise en place de la future commune devrait régler ce problème.

La seconde difficulté est liée à l'inadéquation entre d'une part la langue maternelle des Saint-martinois, l'anglais, les langues des enfants d'immigrés (créole et espagnol) et, d'autre part, la langue employée dans le système scolaire, le français. Cette distorsion est génératrice d'inadaptation et d'échec scolaire, alors même que, dans le contexte de la mondialisation, le multilinguisme devrait être un atout pour les jeunes Saint-martinois.

La troisième difficulté tient à l'absence de toute perspective d'enseignement supérieur sur place. Les élèves qui, au-delà de la sortie du lycée, sont en mesure et souhaitent poursuivre des études, sont contraints de quitter Saint-Martin pour la Guadeloupe, la métropole ou les Amériques. Naturellement, cette possibilité est réservée aux familles disposant des moyens financiers nécessaires, ce qui fait obstacle à la démocratisation de système éducatif et représente un lourd handicap par rapport aux perspectives offertes aux jeunes de Guadeloupe ou de métropole.

L'amélioration du système éducatif passe donc :

- par le transfert à la future COM de l'ensemble des compétences en matière d'équipements scolaires du 1^{er} et second degré ;
- par le contrôle et la maîtrise de l'immigration ;
- par une meilleure prise en compte de l'anglophonie (et de l'hispanophonie) dans le système scolaire, de telle sorte que Saint-Martin devienne un pôle d'excellence dans l'apprentissage des langues ;

- par un système d'aide aux familles désireuses d'offrir à leurs enfants l'opportunité de poursuivre des études longues.

7 - Les questions identitaires et culturelles

Comme on peut aisément le concevoir, les questions identitaires et culturelles renvoient inmanquablement à la problématique de l'environnement anglo-saxon dominant et à celles de l'immigration incontrôlée.

Saint-Martin est à coup sûr la seule collectivité territoriale française où les débats de l'assemblée délibérante se déroulent en anglais ! Il ne s'agit évidemment pas de bannir la francophonie. Mais il est indispensable de traiter correctement la réalité d'un bilinguisme (voire d'un trilinguisme) profondément ancré dans les mœurs insulaires. Ce traitement doit principalement viser l'éducation, l'action culturelle, l'administration et l'information.

En ce qui concerne l'immigration, la multiplication et le renforcement quantitatif des communautés d'origine diverse augmentent progressivement les risques de repli identitaire et de comportements communautaristes, ces derniers étant le plus souvent porteurs de réflexes xénophobes et racistes. C'est pourquoi il importe de maîtriser les flux migratoires.

Conjointement, il est indispensable de favoriser dans tous les domaines (scolaires, sportifs, familiaux, culturels, professionnels ou de loisirs) le développement d'une action civique et socioculturelle capable de renforcer les solidarités intercommunautaires et le sentiment d'appartenance à une entité sociale cohérente, et fraternelle transcendant les appartenances nationales ou ethniques. Le développement de la vie associative (comme instrument et acteur de la médiation sociale) est à cet égard capital.

En conclusion :

La section UMP de Saint-Martin ne réclame pas de privilèges et encore moins la création d'une espèce de « paradis fiscal ». Elle entend seulement tout entreprendre pour sortir Saint-Martin de l'impasse de l'assistanat où elle s'enfonce et pour mettre rapidement un terme au naufrage actuel du territoire sur lequel ses membres et leurs familles vivent et travaillent. Elle est animée par la volonté de remettre Saint-Martin sur les rails d'un développement prospère et durable afin de stopper le processus actuel qui conduit inexorablement la partie française à n'être plus que la cité-dortoir de la partie néerlandaise de l'île.

Enfin, son ambition est de créer les conditions qui lui permettront de mobiliser tous les atouts de Saint-Martin et de propulser ce territoire dans la Caraïbe, afin d'offrir à la France et à l'Europe une solide « tête de pont » à proximité des côtes des continents Nord et Sud Américains.

Elle compte sur l'UMP, sur ses militants et sur ses leaders nationaux, pour l'aider dans cette tâche.

Pour la section U.M.P. de SAINT MARTIN (Guadeloupe)

St. Martin, le 12 juin 2006

Le Chargé de Mission

Louis-Constant FLEMING
Conseiller Général de Saint Martin I

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

*Contribution de la fédération UMP
De Saint-Pierre et Miquelon*

PROJET 2006 pour Saint-Pierre et Miquelon

SITUATION POLITIQUE ET AMBIANCE

La faiblesse numérique de la population de l'Archipel (6400 âmes) très majoritairement d'origine métropolitaine et européenne (Irlandaises de Terre-Neuve), son caractère insulaire, ses particularités douanières et fiscales, son statut juridique, ses relations obligées avec son grand voisin étranger font que ses habitants se sentent davantage concernés par les questions qui les touchent de près que par un certain nombre de préoccupations, telle l'immigration, auxquelles sont plus sensibles les autres entités ultramarines.

Avec la sentence arbitrale de New-York en 1992, portant délimitation de la frontière franco-canadienne autour de nos îles, accompagnée de **l'effondrement de la pêche industrielle dans toute la région atlantique nord-ouest**, la situation économique de SPM a pris un coup terrible dont elle ne s'est pas relevée et l'avenir demeure assombri.

Le fait majeur captivant toutes les attentions au plan politique à l'heure où nous écrivons ces lignes se situe dans la toute prochaine CANTONALE qui devrait voir en mars prochain, l'émergence d'un nouveau conseil général à la tête de la Collectivité Territoriale.

Il remplacera celui qui, à la suite d'une triangulaire, en mars 2000, a été mis en place et dirigé par Marc Plantegenest, (ancien Exécutif gauche de 1980 à 1994) qui devait démissionner de tous ses mandats le 27 décembre 2005, suite à sa double condamnation pour favoritisme.

Durant ces cinq années, l'équipe majoritaire du Conseil Général, du fait de l'inaction et de l'absence quasi permanente de son président a démontré son incapacité à gérer l'Archipel et à le maintenir sur la voie de la diversification économique. (Absence totale de vision d'avenir, absence de projets, non-réalisation des principales opérations inscrites au Contrat de Plan, inexécution des opérations prévues dans le cadre du 9^{ème} FED, non-récupération des 12,4 millions d'euros qui y sont affectés, immobilisme ou laisser-aller dans l'ensemble des secteurs de la vie sociale, culturelle et économique de la Collectivité.)

Ce constat dont chaque Saint-pierrais ou Miquelonnais est conscient, a créé un climat de grande morosité dans la population qui aspire au changement.

Ce climat s'est trouvé accentué par la montée d'un doute quant à la réelle volonté du gouvernement de la République de prendre en considération les problèmes cruciaux qui sont posés et de défendre les *intérêts vitaux de Saint-Pierre et Miquelon et de la France dans la région*.

Ce doute est apparu du fait que, depuis mars 2000, le président du conseil général, M.Plantegenest ainsi que sa vice-présidente Karine Claireaux, également Maire (socialiste) de Saint-Pierre n'ont fait que rejeter la paralysie des dossiers actuels sur l'absence de financement ou de volonté de l'actuel gouvernement ou de son prédécesseur, tout en menant un fronde soutenue, localement, depuis novembre 2002 contre le préfet, représentant de l'Etat.

Exemples de dossiers « inquiétants » : Non-délégation de crédits de paiement sur diverses réalisations ; publicité à propos du rapport du sénateur Cointat faisant apparaître au titre de 2005 des interventions de l'Etat fortement en baisse par rapport à 2004 (-16,6% pour MEDETOM et -36,6% tous ministères confondus. Volonté de rapatrier la gestion des ASSEDIC à Paris, rapatriement de la gestion des ressortissants de l'ENIM à Lorient, suppression de l'onde moyenne radio de RFO, tentative de pose d'une cage de Faraday sur l'émetteur TV pour empêcher la diffusion vers le Canada. Arrivée systématique de fonctionnaires métropolitains sans tenir compte du potentiel local et de la forte demande d'une jeunesse formée et désireuse de servir l'Archipel. Non-aboutissement de dossiers récurrents comme l'extension à l'archipel de certaines prestations sociales réclamées depuis plus de trois ans...Lenteurs répétées de l'Etat à verser sa contribution au titre de la délégation de service public dans le transport maritime...

Il est donc impératif que la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre et Miquelon soit remise sur les rails du développement économique. Mais cela ne pourra pas se faire sans un accompagnement de l'action gouvernementale, notamment dans les domaines qui sont de son entière compétence. C'est une question de volonté politique en vue d'assurer un avenir pérenne à l'Archipel, ce qui présuppose, concrètement, la mise en place de personnels et de moyens propres à assurer la défense des intérêts et des droits souverains de l'Archipel dans la région.

Quelles peuvent donc être nos perspectives d'avenir dans quelques domaines essentiels pour assurer l'avenir ?

Pêche et produits de la mer

Intensifier la diversification de l'activité de pêche et de traitement des produits de la mer en vue de maintenir, voire augmenter l'emploi et relancer l'exportation, qu'il s'agisse de la ressource halieutique ou de l'aquaculture.

26 navires de pêche artisanale fournissent une soixantaine d'emplois Embarqués et ont produit 1800 tonnes de morue en 2004 sur les 4000 tonnes générées par la filière pêche dans son ensemble.

Dans cet ordre d'idées, il importe que le gouvernement prenne des dispositions pour conforter nos droits vis à vis de nos voisins canadiens à la limite du plateau continental et pour veiller à ce que la maigre pêche industrielle de cabillaud dont nous tirons quelque bénéfice ne soit pas menacée par des organismes « scientifiques » étrangers dont la compétence est loin d'être avérée.

Dans ce même ordre d'idées il faut aussi que Paris anticipe et pose les jalons nécessaires à la rediscussion de l'accord de pêche signé avec le Canada en 1994 sous le gouvernement de M. Balladur.

Vis-à-vis de la CEE il est nécessaire de maintenir le régime de dérogations temporaires à l'origine accordées aux trois entreprises locales qui en ont bénéficié : *Interpêche pour la morue, Les Nouvelles Pêcheries pour le homard et E.D.C. pour les noix de pétoncle.*

S'agissant des quotas attribués dans le cadre des organisations internationales que sont l'ICCAT et l'OPANO, un chalutier du groupe espagnol Pescanova, -dont Interpêche est la filiale locale- a pu prendre les quotas de flétan noir et de limande à queue jaune que nous avons obtenus. Cette procédure devrait être étendue à la crevette par un autre affrètement de navire étranger dans l'attente d'avoir un navire battant notre pavillon.

Les hydrocarbures

La présence et l'exploitation d'hydrocarbures au large de SPM intéresse les entreprises pétrolières canadiennes depuis plusieurs années déjà. Les perspectives pour l'archipel seraient des plus intéressantes en matière de retombées fiscales tout en favorisant la relance de l'activité portuaire et la création d'un certain nombre d'emplois. A la « porte » de l'Archipel, à Terre-Neuve, (plateformes Hibernia, Whiterose et Terra-Nova) de même qu'en Nouvelle Ecosse, (Sable Island) l'exploitation de gisements offshore ont donné naissance à toute une économie porteuse de richesses. Les nouvelles concessions accordées à la société ConocoPhillips, jouxtant notre propre ZEE, ont accentué chez nos voisins le climat d'optimisme entrepreneurial remarquable qui s'est développé ces dernières années. A ce sujet il est nécessaire d'être vigilant pour tout ce qui relèvera de l'application de l'accord franco-canadien signé le 17 mai dernier, relatif aux dispositions concernant l'exploitation conjointe des ressources, en cas de découverte, dans la zone dite d'unitization.

Compte tenu de l'augmentation des cours de l'or noir, les perspectives d'avenir se précisent.

Paris devra affirmer sa position quant à la sauvegarde de nos intérêts en la matière et, pourquoi pas, inciter les « pétroliers » français à investir de ce côté-ci de l'Atlantique.

D'où l'importance de la question des limites du Plateau continental pour l'avenir de Saint-Pierre et Miquelon

Plateau continental

Le député Gérard GRIGNON a expliqué au Quai d'Orsay, en décembre 2005 la nécessité absolue pour la France de déposer une demande auprès de la Commission des Limites de l'ONU, conformément à l'article 76 de la Convention de Montego Bay sur le Droit de la Mer, afin d'étendre sa juridiction, à l'instar du Canada, au-delà de ses 200 miles marins actuels, jusqu'aux limites extérieures de son plateau continental.

Il faut ne pas perdre de vue que l'arbitrage new-yorkais de 1992 délimitant la zone économique exclusive française au large de Saint-Pierre et Miquelon **n'a pas enclavé cette zone dans la zone canadienne.**

Le tribunal international a statué sur le plateau continental jusqu'aux 200 miles dans la stricte observance de son mandat, astreint qu'il était par ladite convention de Montego Bay (1982).

L'extension sur 170 km des limites actuelles de la zone canadienne emprisonnerait encore d'autant notre archipel.

Il est donc indispensable que la France affirme sa position dans ce contexte en se souvenant avec acuité que :

-1. Quatre ans après l'arbitrage de New-York, le Canada, par sa propre loi « *Océans* » étendait sa zone économique exclusive à 200 miles au large de la Nouvelle-Ecosse, en prenant comme base terrestre l'île des Sables et non plus celle du Cap Breton comme mentionné dans le jugement de la cour arbitrale, ce qui change la donne et pose problème.

C'est cette disposition unilatérale qui « enclave » notre Z.E.E. si tant est qu'on accepte le fait accompli d'une mesure nouvelle dont les conséquences territoriales viennent en porte à faux sur l'esprit de l'arbitrage de 1992.

La France aurait dû – **et ce n'est pas trop tard** – réagir, en signalant au Canada cette anomalie juridique.

-2 . En 2002, dans l'arbitrage entre Terre-Neuve et la Nouvelle Ecosse visant à déterminer les zones respectives des deux provinces quant à l'exploitation éventuelle d'hydrocarbures, la Canada a empiété au-delà des 200 miles au Sud de l'archipel, tout en évoquant le possibilité de revendications françaises à ce sujet...

-3. Dans l'accord franco-canadien signé le 17 mai 2005 relatif aux hydrocarbures dans les zones à l'Ouest et à l'Est du « *myau* » français, Paris considérait-il, en signant, que les zones maritimes canadiennes étaient celles définies par le tribunal de New-York ou bien celles décidées unilatéralement par le Canada selon sa loi Océans de 1996 ?

Tout doit donc être mis en œuvre au plus haut niveau pour que la France fasse entendre sa voix haut et fort afin de défendre ses droits et intérêts au large de Saint-Pierre et Miquelon et ailleurs dans son outre-mer en sachant que 2009 n'est pas loin.

(D'après l'interview du député par le rédacteur en chef de « L'écho des Caps » n°1033 du 9/12/05.)

Il faut donc que la France affirme son intention de déposer cet important dossier et que soient mis en action les moyens humains, techniques et scientifiques adéquats pour le constituer dans les meilleurs délais.

Le dépôt de ce dossier constitue en fait la seule possibilité pour la France, par le biais de l'ONU dans le cadre du droit international, d'amener le Canada à la négociation.

Et c'est précisément en ce sens qu'il est la condition sine qua non, à long terme, du maintien de la présence française – donc européenne – dans cette région-ci où il n'y a pas lieu de laisser d'étendre unilatéralement l'hégémonie canadienne.

Ce sera là, une manière de rattraper l'incroyable ratage issu de l'incurie socialiste dans l'arbitrage frontalier de 1992.

Bâtiment – Travaux publics

Autre secteur majeur de la vie économique de l'archipel, le B.T.P.

Ce secteur, en grande partie tributaire de la commande publique, a connu des difficultés compte tenu de la lenteur de mise en place des procédures d'appel d'offre et des faibles capacités financières des collectivités locales. Il doit avoir toute sa place dans la *convention décennale de développement* de l'Archipel dont le ministre de l'outre-mer a fait état lors de sa venue en septembre dernier.

En vue de consolider la commande publique, il serait bon, dans l'optique de ce plan, de s'orienter vers une bonne coordination des divers maîtres d'œuvre, de manière à optimiser les procédures de financement, qu'il s'agisse du FED ou du FIDOM.

La loi d'orientation pour l'outre-mer (loi Paul) votée en l'an 2000 comporte un certain nombre de mesures destinées à favoriser l'emploi, notamment l'exonération de charges sociales pour les entreprises.

La loi de programme pour l'outre-mer (loi Girardin) votée en 2003 a amplifié les mesures préexistantes en faisant également le pari de la création d'emploi, en renforçant les exonérations et en étendant leur champ d'application.

Ces mesures ont un coût important (523 millions d'euros) pour l'ensemble des mesures visant l'emploi, pour la seule loi Girardin dans tout l'outre-mer. Or, ladite loi prévoyait elle aussi une évaluation périodique de l'impact des mesures favorisantes afin de connaître leur impact et de savoir si toutes la parties prenantes avaient « joué le jeu »...

Six années ont passé depuis la mise en place du premier train de mesures ; il serait souhaitable que cette évaluation des effets de ces dispositifs assis sur fonds publics soit programmée sans trop tarder.

La Santé. Construction d'un nouvel hôpital.

Sur le plan de la Santé, l'Exécutif local qui préside le conseil d'administration du Centre hospitalier, étant revenu au pouvoir en mars 2000 a fait volte-face par rapport à la ligne qu'il avait suivie lors de la mandature achevée en 1994 : il a lancé l'idée de la construction d'un nouveau centre hospitalier excentré, alors que tout avait été fait pour que la reconstruction du complexe datant des années 50 seulement, ait lieu sur le site existant.

D'aucuns parlent de politique ambitieuse tandis que d'autres, plus réalistes se posent des questions, avant tout sur la qualité du corps médical et des soins puisque la plupart des malades doivent aller se faire soigner ailleurs, très souvent à Terre-Neuve ainsi qu'en métropole .

D'ailleurs les critiques, en général, si ce n'est son entretien parfois, ne visent jamais la structure de l'actuel hôpital...

A saint-Pierre et Miquelon comme en métropole, le nombre de personnes âgées ne cesse d'augmenter en proportion et ce facteur doit être pris en considération. Le projet émanant des discussions menées sous l'égide du représentant de l'Etat en 2003 et 2004 et visant à appuyer le futur réseau hospitalier sur des centres de métropole et du Canada nous paraît aller dans le bon sens....

Lorsqu'on parle de qualité des soins, l'accent doit être évidemment mis sur la qualité du recrutement du corps médical, mais tout aussi bien sur la qualité de l'environnement qui accompagne tout le parcours du malade. Une attention toute particulière devrait être la règle, notamment en matière d'évacuation sanitaire et de suivi postérieur quand il s'agit de patients atteints d'une affection grave et qui doivent impérativement retourner consulter l'équipe qui a effectué l'intervention chirurgicale... Il est particulièrement choquant de constater qu'un médecin-conseil des services sociaux puisse s'estimer en droit d'intervenir en s'interposant négativement une telle circonstance.

En corollaire il est absolument nécessaire de poursuivre les adaptations de notre système de protection sociale pour le rapprocher encore davantage de celui de métropole quant à la nature des prestations avec également une mise à niveau pour ce qui concerne les plafonds qui devraient être réévalués en rapport avec les spécificités locales.

Tourisme - Environnement - Aménagement

D'autres questions, celles touchant le Tourisme ou l'Environnement où nous sommes à la traîne, sont également au centre de nos préoccupations. Dans ces domaines l'action de l'Etat peut nous être d'un grand secours mais il est évident que les impulsions doivent venir des élus locaux.

Or, force est de constater que depuis six ans ce fut une grande absence de politique volontariste et constructive. Ce fut beaucoup de laisser-aller, l'absence de concertation, notamment sur l'aménagement du territoire insulaire. Ce fut de la démolition organisée, agrémentée de favoritisme comme l'a stigmatisé le récent jugement en appel frappant de condamnation le président du Conseil Général qui a donné sa démission.

Nous venons d'assister à la mise en liquidation du Service Loisirs Accueil(SLA) à cause notamment de l'action négative du Conseil Général qui a conduit ledit SLA à être condamné aux Prud'Hommes, pour harcèlement moral.

Ceci met en mauvaise posture la préparation de la saison touristique 2006.

La substitution au SLA d'un Comité régional du Tourisme constitué à la hâte par le conseil général, risque bien de ne pas venir modifier

L'inefficacité de la politique menée en ce domaine au cours des dernières années.

Pour ce qui est de l'environnement, les carences sont majeures qu'il s'agisse des la question de la décharge publique, du traitement futur des déchets ou de l'aménagement du territoire, domaine où aucune réflexion, aucune concertation ne sont menées par le conseil général ce qui conduit à des aberrations en matière d'urbanisme et d'occupation des sols, le laxisme, le clientélisme politique et le favoritisme étant trop souvent la règle...

Il est peut-être temps de freiner certaines pratiques comme la construction de maisons neuves tandis que des dizaines d'autres sont à vendre ou à louer et que l'on désertifie le centre-ville, avec pour perspective la disparition de la ville historique et l'effondrement du marché local de l'immobilier.

Pour ce qui est des zones hors agglomération, le développement des activités de loisirs devrait se faire en cohérence avec le souci de préservation des zones boisées, des zones humides et du littoral (Conservatoire du littoral).

S'agissant du tourisme de croisières, le facteur environnemental a son importance si l'on considère le cadre physique terrestre qui accueille quelques navires de croisière à l'unique quai en eau profonde. Une partie des quais voisins sont dans un état de délabrement et de ruine qui, associé à l'état tout aussi minable du bâtiment désaffecté de l'ancien frigorifique, constituent un vrai repoussoir au milieu duquel le service « loisirs-accueil » a planté malgré tout le drapeau tricolore.

On ne peut admettre que l'Exécutif de la Collectivité laisse se perpétuer cet état de choses depuis tant d'années. Un gros effort s'impose pour que les touristes qui arrivent sur ces navires, même pour une assez courte escale soient accueillis dans un cadre plus attrayant et propre, à l'instar de ce qu'ils voient dans les autres escales de la région.

Le Transport maritime, « cordon ombilical ».

Une préoccupation majeure vient de focaliser- une fois encore - l'attention de notre population : les difficultés rencontrées par la société qui assure le ravitaillement de l'archipel à partir du port canadien d'Halifax, sur la base d'une délégation de service public. Cette société, à l'instar de celle qui assure le trafic aérien, reçoit une subvention annuelle du budget de l'Etat.

Or, du fait de l'insuffisance du tonnage de fret à transporter depuis le début de cette année, la société ALLIANCE S.A. a rencontré des difficultés financières qui l'ont conduite à interrompre la desserte maritime, dans l'attente d'une aide compensatoire à venir de Paris.

Il s'agit là d'un sujet sensible d'une importance capitale pour l'avenir.

La desserte maritime ne peut fonctionner correctement sans une participation substantielle du budget de l'Etat. Il est donc nécessaire que ce dernier ait une position parfaitement claire et la fasse connaître à la population, surtout si des ajustements de tarifs ou toute autre adaptation de la DSP s'avèrent inévitables compte tenu de la réalité des coûts dans le domaine du transport maritime.

En tout cas **il est indispensable que la participation contractuelle à laquelle l'Etat s'est engagé soit effectivement au rendez-vous, de manière à ce que ne se répètent pas les interruptions de ravitaillement auxquelles la population a été confrontée durant 2005**, accentuant le mécontentement et donnant lieu à une médiatisation parfois exagérée et tendancieuse.

Transport aérien – continuité territoriale

Comme pour le transport maritime, le transport aérien (Air Saint-Pierre) bénéficie d'une subvention annuelle principalement sur les fonds de l'Etat.

Néanmoins le coût des billets demeure élevé du fait que, notamment pour se rendre en métropole avec la compagnie nationale, le trajet à parcourir est presque le double de la distance qui sépare l'archipel de la France puisqu'il faut faire le crochet par Montréal.

Par ailleurs, tout en n'ignorant pas les conséquences de diverses contingences économiques internationales (coût du carburant), on peut s'interroger sur le niveau d'impact des exonérations de charges sociales sur les tarifs de cette compagnie en situation de monopole.

Sans doute serait-il intéressant d'étudier les possibilités de diversification, notamment en reliant l'Archipel à Paris via l'Islande (des vols ont été réalisés à titre expérimental). Une telle liaison serait une possibilité avantageuse pour les passagers, aux périodes d'affluence tout en étant une opportunité pour le transport de produits frais venant de métropole ainsi que pour l'exportation des produits de la pêche transformés localement.

Les Collectivités locales

Les difficultés budgétaires des deux communes sont permanentes et bien connues de même que celles du conseil général. Elles appellent une large réflexion qui devrait tenir compte des audits et rapports qui ont été élaborés dans un passé récent.

Est-ce que certaines dépenses, certains investissements coûteux auraient pu être plus modérés ? N'aurait-il pas été judicieux de limiter l'extension de la ville de Saint-Pierre afin d'en éviter les conséquences budgétaires ? Le coût de la publication et du complexe « Echo des Caps » dont on remarquera que l'opposition n'y a aucun espace réservé, n'aurait-il pas pu être plus modeste en ses divers aspects ?

S'il est exact que le faible nombre de foyers fiscaux n'offre pas la possibilité d'obtenir d'importantes rentrées fiscales supplémentaires avec l'actuel système, il semble qu'on ne pourra pas éviter d'envisager une réforme de ce dernier, dans un esprit de sagacité et d'égalité nécessaire.

Notons cependant que depuis des années, les parlementaires, député et sénateur n'ont cessé de demander, à leurs tribunes respectives, notamment, la prise en charge par l'Etat de la dette de la Collectivité Territoriale.

Il s'agirait d'obtenir de l'Etat *la prise en charge de l'annuité de la dette de la Collectivité Territoriale afin de redonner à cette dernière une marge de manœuvre budgétaire lui permettant de faire face aux investissements que nécessite une véritable politique de diversification économique.*

Capital et intérêts compris, l'annuité de remboursement de cette dette au niveau actuel se réduit progressivement de 2005 à 2012 (près de 3 millions d'euros en 2005 se réduisant à moins de 2 millions en 2006, à 1,5 en 2007, 2008 et 2009 pour se situer en –dessous du million en 2012)

La réactualisation des dotations d'aide sociale accordée par l'Etat en 1997, eu égard au termes du statut de 1985 s'avère indispensable. En effet celle-ci n'est plus adaptée aux besoins réels qui se sont fait jour, surtout depuis la crise qui a suivi l'effondrement de la pêche industrielle conjointement avec la décision arbitrale de New-York en 1992.

Afin de redonner aux deux communes la possibilité de faire face à leurs obligations, ***nous préconisons la création d'un fonds de péréquation*** qui pourrait être financé à 50% par une ligne budgétaire de l'Etat et 50% par le Conseil Général. Il faut noter que la récente réforme de la DGF n'est pas adaptée à la situation spécifique de la Collectivité, du fait de son paramétrage, compte tenu de sa population, de son exigüité et de son éloignement de Paris. SPM est le plus petit dans l'outre-mer français mais c'est aussi le plus faiblement peuplé et le plus proche de la métropole.

Fiscalité et développement Touristique

Très peu a été accompli pour mettre à profit les particularités fiscales de Saint-Pierre et Miquelon en matière touristique notamment ou encore sur le plan de l'industrie financière bien que ces domaines aient été explorés dans le passé, mais avec peu de tenacité et un manque de soutien assez évident de la part des ministères concernés.

Pourtant l'étude menée à la diligence du ministère de l'outre-mer (M.Louis Le Pensec) par la firme FCB/LEBER KATZ PARTNERS EN 1989-90 pour le développement touristique de l'Archipel, avait balisé le terrain et établi le schéma d'un vrai développement pour allonger la saison de 3 à 6 mois en assurant la fidélité d'une clientèle nord-américaine sur le long terme

Les consultants étaient tous des professionnels du tourisme de haut niveau dotés d'une grande expérience internationale.

De ce travail et de ce déploiement d'experts en tourisme venus sur place, de ce réunions de « briefing » tenus à New-York , à Moncton Nouveau Brunswick), à St John's (Terre-Neuve), à Publicis (Champs Elysées), ainsi qu'à MEDETOM, une seule réalisation a vu le jour, celle qui était indispensable en vue de vols charters à partir de New-York, Boston et Montréal : un nouvel aéroport moderne avec un système d'atterrissage tout temps. Rien d'autre...

Le second volet, celui de la construction **d'un hôtel trois étoiles** aux normes de ceux qu'on trouve dans la région , avec restaurant, salle de remise en forme,avec piscine et salle de conférences,en synergie avec l'activité culturelle du Francoforum,n'a pas abouti.

Il nous semblerait tout-à-fait indiqué, que le prochain conseil général **reprenne ce projet à bras le corps** en mettant à profit les dispositions de la loi de défiscalisation Girardin, en faisant appel a des investisseurs motivés et attirés par les facilités qu'elle peut leur offrir.

Cette reprise devrait faire partie du plan décennal de développement de l'Archipel évoqué récemment par nos parlementaires , par le représentant de l'Etat de même que par le ministre de l'outre-mer. **Là aussi il faut une volonté politique ainsi que l'expertise de professionnels.**

Une place financière

L'idée de faire de l'Archipel une place financière n'est pas nouvelle, mais là aussi, semble –t-il, les acteurs potentiels locaux susceptibles de s'impliquer dans cette « industrie de services » ne se sont pas beaucoup manifestés. Il serait sans doute intéressant de revenir sur un tel projet qui serait lui aussi porteur d'emplois et de richesse.

Cela impliquerait évidemment de sortir des limites insulaires en ayant pour cibles des détenteurs français et européens de capitaux, ceux-ci pouvant nous profiter aussi bien qu'ils le font pour le Luxembourg, par exemple.

A l'heure de l'économie mondialiste que personne n'arrêtera et qui conduit certaines grandes entreprises françaises à avoir leur centre de gestion ou leur banque dans des pays voisins plus avantageux, on peut envisager que l'Archipel puisse, un jour, utiliser ses atouts en ce domaine, bien entendu dans le respect de la convention fiscale le liant à la France, ainsi que dans le respect des conventions internationales.

Une « industrie » de services

Plus généralement, grâce aux NTIC l'archipel n'est plus isolé de la même manière ni au même degré que par le passé.

D'où l'idée à creuser qu'on pourrait y créer des activités de service porteuses d'une forte valeur ajoutée.

Le point d'appui pourrait être le Francoforum déjà utilisé dans le domaine linguistique où notamment des stages ont été suivis par des personnels administratifs canadiens soucieux d'améliorer leur bilinguisme, ainsi que par des professeurs américains de français.

Rappelons que dans le projet de développement touristique ci-devant mentionné, cet établissement était l'un des piliers de la synergie proposée...

Dans le contexte de la coopération régionale avec notre grand voisin peut-être serait-il possible de créer un partenariat avec des universités des provinces canadiennes ou américaines proches...

Dans un archipel où le nombre de connexions Internet est important et ira en s'accroissant, **l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication comme levier d'un développement des services sous-entend une approche attentive des systèmes existants et de leurs capacités.** Les centres urbains de la région sont branchés à des câbles sous-marins, ce qui n'est pas notre cas puisque nous dépendons d'une liaison micro-ondes avec St John's, à Terre-Neuve... Cette particularité mérite qu'on s'y arrête. Et ce pourrait être un des centres d'intérêt pour la SODEPAR, l'Agence de développement économique mise en place par le Conseil Général en place en 1995.

Nous suggérons, pour mener à bien les projets de développement, de manière éclairée et rigoureuse, **que cette structure soit redynamisée** par l'adjonction, durant cinq ans, de trois techniciens –développeurs performants dont la rémunération serait assurée à 50% par le Conseil Général et 50% par l'Etat.

La coopération régionale

Selon le sénateur-maire de Miquelon-Langlade, Denis DETCHEVERRY

L'Archipel peut, dans le cadre d'une coopération régionale renforcée, non seulement compter sur un soutien canadien dans certains domaines (sécurité, veille sanitaire, culture...) mais aussi représenter un atout non négligeable, au plan économique, pour certaines entreprises exportatrices canadiennes.

Du fait de sa situation géographique et de son statut, la Collectivité Territoriale pourrait faciliter l'accès de produits canadiens – notamment ceux de la filière pêche – sur le marché européen après transformation et valorisation par les entreprises locales.

Saint-Pierre et Miquelon pourrait ainsi devenir une véritable **tête de pont entre le continent voisin et l'Europe.**

De telles activités auraient des retombées économiques dans l'archipel et pourraient permettre de générer des flux de fret suffisants pour envisager une liaison directe avec la métropole.

Il s'agit maintenant d'aller plus avant dans ce domaine afin de monter les dossiers qui permettraient aux nombreux projets existants de voir le jour.

Une telle coopération régionale ne peut fonctionner qu'avec l'apport de moyens financiers et humains appropriés afin de coordonner toutes ces actions et apporter un réel soutien aux entreprises concernées.

Là aussi le soutien de l'Etat s'avère indispensable.

La coopération régionale avec plus précisément les provinces atlantiques canadiennes a toujours existé sur une certaine échelle, avant qu'elle soit officialisée par Ottawa et Paris en 1994.

Nous pensons qu'elle doit se poursuivre dans les secteurs déterminés jusqu'ici par les deux parties, à l'instar de ce qui se fait dans les autres entités ultramarines françaises.

En conclusion, nous dirons que la mise en application des lignes de force que nous venons d'évoquer, lesquelles constituent un schéma de développement pour le futur, ne pourra se faire que si les hommes et les femmes de Saint-Pierre et Miquelon prennent leur destin en main en créant une véritable rupture avec la situation qu'a connue la Collectivité territoriale depuis mars 2000.

Mais cela ne sera pas suffisant. La réussite ne pourra intervenir que si Paris s'intéresse à l'Archipel, que si **le Gouvernement fait siennes nos préoccupations quant à la sauvegarde de nos droits et intérêts vis-à-vis de notre grand voisin.**

Le Président, Victor Reux

Le secrétaire général, Gérard Grignon

WALLIS ET FUTUNA

*Contribution de la fédération UMP
de Wallis et Futuna*

Est-il besoin de rappeler à quel point un **secteur des transports** efficace, régulier et de qualité tant au niveau des infrastructures que du fonctionnement est indispensable au développement dynamique et harmonieux des TOM et particulièrement de Wallis et Futuna ?

Dans ce but, il convient de renforcer les dotations de la continuité territoriale dans le sens Circonscriptions d' Outre Mer vers la Métropole, mais aussi mettre en place un dispositif équivalent à réguler sur la prochaine mandature dans le sens FRANCE – métropole, vers les circonscriptions d'Outre Mer un dispositif qui aura pour objectif de corriger la non application ou la non extension vers les communautés d'outre mer, Polynésie française, Nouvelle Calédonie et Wallis et Futuna du dispositif des congés bonifiés.

D'autre part, une disposition devrait permettre de rendre éligible les originaires des Outre Mer vivant en métropole qui ont maintenu des attaches familiales ou des intérêts matériels dans une collectivité d'Outre Mer (à ce titre, un barème des investissements dans les entreprises locales des différents secteurs de la vie économique ainsi que dans le secteur des résidences secondaires pourrait être établi).

De plus, un dispositif permettant l'abaissement des coûts des frais de transports et de fret des biens et marchandises, pour pallier les répercussions exponentielles sur les prix de vente au détail qui grèvent de façon dramatique le budget des ménages outre mer, renchérissement le coût de la vie, favorisent une inflation difficilement maîtrisable (donner des exemples) et nuisent ainsi à l'implantation de nouvelles entreprises et à l'économie touristique.

Dans le même ordre d'idées, l'élaboration concertée d'une charte entre l'Etat, les transporteurs traditionnels privés et publics, les collectivités d'Outre Mer, et l' U.E, pour faire jouer pleinement la concurrence (et non pas les accords ou ententes occultes entre les compagnies maritimes et aériennes) apparaît plus que nécessaire. Cette charte prévoirait la création d'un organisme paritaire chargé de contrôler son application. L'Etat pourrait unir ses forces à celles des collectivités d'Outre Mer pour présenter et défendre un tel projet au niveau des instances européennes concernées.

Il pourrait confier à l'Agence Française de Développement la mission de conduire cette étude.

En ce qui concerne **l'Enseignement**, les programmes doivent être mieux adaptés et tenir compte des référents culturels locaux (langues, traditions, religion). L'enseignement du français, en particulier, doit être conçu et repensé dans le cadre de l'apprentissage d'une langue seconde, car si le moyen d'expression véhiculaire des habitants de l'archipel reste majoritairement la langue vernaculaire dans sa variété wallisienne et futunienne, le français, pour la plupart, est connu de tous, à des niveaux différents. De ce fait, la solution de l'enseignement de la langue officielle et de l'enseignement conçu dans le cadre de l'enseignement du français langue étrangère, me semble à écarter. Si le français est peu pratiqué par certaines strates de la population, particulièrement les anciens à des degrés variables, il n'en est pas de même pour les jeunes générations fraîchement scolarisées. Un enseignement de soutien, sérieux, est sans doute à organiser avec des moyens pédagogiques supplémentaires et des enseignants compétents et motivés. Avec l'aide notamment du téléenseignement qui en est encore aujourd'hui à ses balbutiements.

Il nous faut également renforcer les programmes au titre de la francophonie par une mobilisation des acteurs et des forces vives des différents OUTRE MER français, en prenant en compte leur spécificité naturelle, et en faire des relais essentiels dans l'application des programmes nationaux.

Nous devons harmoniser dans l'ensemble de l'Outre Mer le régime des bourses CROUS avec l'instauration d'un 4e terme pour la PF, WF et la NC, par exemple.

Ces priorités concernant l'enseignement du français à Wallis et Futuna ne nous empêche pas de stigmatiser l'anomalie de la non existence aux examens du BEP et du baccalauréat d'épreuve optionnelle de langue vernaculaire facultative. Nous devons former impérativement une commission de travail paritaire pour parvenir à cet objectif afin que le wallisien et le futunien soient reconnus comme toutes les autres langues régionales de l'hexagone et d'Outre mer.

En ce qui concerne maintenant les affectations des **fonctionnaires et des enseignants**, il importe de mettre en place des dispositifs incitatifs en faveur de l'Outre Mer :

Il était prévu par la LOI PROGRAMME de 2003 de fixer un nouveau cap pour DOPER le dispositif en améliorant les procédures de contrôle des nominations.

Les conclusions de la mission d'évaluation de l'année 2006, laissent apparaître la nécessité de faire contrôler par le MOM les affectations des fonctionnaires en OUTRE MER mais de proposer une amélioration du DÉCRET pour motiver les candidats afin de leur permettre de mieux s'investir sur les postes OUTRE MER et de bénéficier d'un délai de repli ou de retour :

Dans ce but, nous pensons que le premier séjour devrait être de 3 ans, avec deux renouvellements possibles d'une année (un maximum de 5 ans, avec des séjours de 3 ans, + 1 an, + 1 an). De même, le dispositif des IMM doit être revu et mieux précisé en faveur des jeunes originaires et résidents en OUTRE MER avec des postes à pourvoir avec un statut spécifique, mais aussi dans l'optique de l'encouragement à la mobilité dans certains cas.

Pour dynamiser **les échanges commerciaux** entre la métropole, l'Europe et les DOM TOM, afin de favoriser l'exportation de leurs productions locales, trop peu développée pour certains, comme Wallis et Futuna, il convient de créer, par un dispositif législatif, un label Outre-Mer France, accompagné de mesures attractives comme la diminution des coûts de fret, au moyen d'aides de l'Union Européenne.

Un projet de création de la Maison des OUTRE MER à Bruxelles et à envisager sérieusement.

La question sur la nouvelle gamme COLIPOSTALE filiale de la POSTE vient de proposer des tarifs de prestations qui ont fortement augmentés pour les envois au départ de métropole vers les collectivités d'OM en particulier WF PF NC. Puisque depuis mars 2006, la poste n'effectue plus d'envois maritimes ni vers la PF, ni vers le NC, la voie maritime a été conservée pour tous les DOM, Mayotte et Saint Pierre et Miquelon. les envois au départ de la PF ne sont pas concernés par ces nouvelles dispositions. la poste devrait revoir sa politique sur le sujet.

Une coopération avec l'Union Européenne mais aussi Régionale doit être approfondie dans les domaines du développement de la culture locale et de l'artisanat.

D'autre part, des améliorations méritent d'être obtenues, notamment au moyen de crédits et dans le cadre de conventions de coopération régionale et internationale dans les domaines suivants:

*La Santé,

*L'Education et la formation,

*Le Sport : les athlètes ultramarins constituent l'ossature de l'équipe olympique.

*Tourisme : Les infrastructures hôtelières et les organismes de promotion sont très inégalement réparties dans l'Outre mer français, certaines régions de Polynésie par exemple, bien que dotées d'un patrimoine naturel attractif en sont quasi dépourvues ou sont sous équipées.

*La pêche (et notamment les programmes communs développement autour de la CPS et du Forum du

*Pacifique.....) défense de la zone de pêche

*Les échanges commerciaux et accords de réciprocité avec les états du Pacifique Sud

*L'amélioration medias régionaux : RFI, RFO et France O ont un rôle moteur à jouer dans la promotion et le développement économique de l'Outre mer et de son attachement à la France mais aussi de sa spécificité culturelle

La possible extension de la TV terrestre TNT dans les collectivités OM à Wallis et Futuna la population n'a que le choix de programme RFO, quelques foyers ont le canal satellite assez coûteux aussi.

En matière de **sécurité et de protection** civile, les programmes nationaux, dans certaines collectivités d'Outre Mer, doivent être poursuivis, (en matière de prévention sur les zones à risque sismiques etc. !!) Mais il est inévitable désormais de renforcer les programmes de partenariats dans les Régions d'Outre Mer avec les pays voisins et alliés de la FRANCE, notamment en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme... Il convient dans cet objectif, dans la zone Pacifique, d'accentuer les relations initiées par le Gouvernement entre les trois pays ayant des intérêts communs, la France, l'Australie et la Nouvelle Zélande.

Sur la protection de l'environnement, renforcer les moyens actuels du programme IFRECOR (Outre Mer) et les financements par le biais des organismes régionaux européens et internationaux.

Dans le cadre des énergies renouvelable et propres Il faut mettre immédiatement à l'étude un projet de développement systématique d'exploitation de l'énergie solaire et de récupération au moins partielle des eaux de pluie qui, traitées, alimenteront le réseau d'eau potable.

Un programme spécifique à l'OUTRE MER devra être élaboré avec les acteurs privés et les pays partenaires de la FRANCE dans les régions concernées sur la question du recyclage des produits récupérables.

Dans le domaine des nouvelles technologies de télécommunications :

Adopter une charte entre les opérateurs privés et publics dans l'OUTRE MER français, les collectivités et l'état pour maintenir les liens par un coût réduit entre la FRANCE métropolitaine et ses pays d'Outre Mer & dans le sens outre-mer métropole ça va de soi.

De même, qu'un programme doit être lancé afin de connecter à Internet toutes les région d'Outre mer même les plus reculées et ensuite de les équiper d'un réseau à haut débit. Et qu'une politique rigoureuse d'abaissement des coûts de ces services doit être promue pour rendre l'utilisation de ces perfectionnements de la télécommunication accessible quotidiennement.

Victor Brial,
député de Wallis et Futuna
Secrétaire territorial de la fédération UMP de Wallis et Futuna